

COMITÉ SOCIAL ET
ÉCONOMIQUE
CSE RÉSEAU
ZONE DE PRODUCTION
NORD-EST–NORMANDIE

Procès-verbal n° 14

Réunion plénière du 21 mai 2019

La Direction était représentée par M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE), Mme Marion CURET, Mme Agnès RAULT et M. Olivier MARTY.

Intervenants : Mme Ida EL HICHERI, M. Olivier CREMIEN, M. Fabrice LARCHEVÊQUE, M. Vincent GAY, M. Fethi ABOUBEKER (cabinet Degest).

Représentants titulaires du Personnel du Collège Exécution :

M.	JUDENNE	Renaud	CGT	INE	Présent
Mme	MAHIEU	Shirley	CGT	EIC HDF	Absente
M.	VUILLAUME	Nicolas	CGT	ILOG Lorraine	Présent
M.	BONNESŒUR	Christophe	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	REYMANN	Didier	CGT	IP Rhénan	Présent
M.	TRUFFIN	Anthony	CGT	IP NPDC	Présent
M.	ROBERT	Aurélien	CGT	IP Lorraine	Absent
M.	LECLERC	Édouard	CGT	IP Normandie	Présent
M.	FATOME	Jean-Christophe	CGT	IP NPDC	Absent
M.	LLOPIS	Arnaud	CGT	EIC LORCA	Présent
Mme	KAMMERER	Sylvie	UNSA-Ferroviaire	EIC ALSACE	Présente
M.	PINOT	Vincent	SUD-Rail	EIC HDF	Présent
Mme	SCHEUER	Stéphanie	SUD-Rail	EIC HDF	Présente
M.	BRASSART	Nicolas	SUD-Rail	ILOG NPDC	Absent
Mme	LANTZ	Caroline	CFDT	IP Rhénan	Présente

Représentants titulaires du Personnel du Collège Maîtrise :

M.	ACHOUB	Christophe	CGT	IP Lorraine	Présent
Mme	GUILHERME	Isabelle	CGT	ILOG NPDC	Présente
M.	NEAU	Sébastien	CGT	EIC LORCA	Présent
M.	MUTEL	Jean-Marie	CGT	IP Normandie	Présent
M.	DE CLERCQ	Jean-Claude	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	CHERIFI	Mickaël	CGT	IP Normandie	Absent
M.	LEROY	Adrien	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présent
Mme	MELONI	Delizia	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présente
M.	NOEL	Maurice	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Présent
M.	BERTRAND	Pierre	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DURIEZ	Éric	SUD-Rail	INE	Absent
Mme	MORVAN	Céline	SUD-Rail	EIC HDF	Présente
M.	SEGATTO	Manuel	SUD-Rail	EIC HDF	Présent
M.	STIEGLER	Emmanuel	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Représentants titulaires du Personnel du Collège Cadre :

M.	GUELUY	Pascal	CGT	IP NPDC	Présent
Mme	DEMARES	Sophie	UNSA-Ferroviaire	IP Normandie	Présente
M.	SCHMITT	Pascal	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Présent
M.	RAWOLLE	Régis	UNSA-Ferroviaire	ILOG Lorraine	Présent
M.	THEVENARD BERGER	Benoît	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DAIME	Laurent	UNSA-Ferroviaire	Dir. ZP NEN	Absent

Représentants suppléants du Personnel du Collège Exécution :

Mme	DEQUEANT	Faustine	CGT	EIC NMD	Présente
M.	WAVELET	Sylvain	CGT	IP NPDC	Présent
M.	DOUCET	Denis	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	FLAUW	Ulrich	CGT	INE	Non convoqué
M.	LOISEL	Anthony	CGT	IP Rhénan	Non convoqué
M.	PIERRE	Steve	CGT	IEE	Non convoqué
M.	MERLIN	Vincent	CGT	IP NPDC	Non convoqué
M.	CERVELLIN	Gilles	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	NOYELLE	Jean-Philippe	CGT	EIC HDF	Non convoqué
M.	HUVE	Julien	CGT	IP Normandie	Non convoqué
Mme	HERRMANN	Valérie	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Non convoquée
M.	BAETENS	Ludovic	SUD-Rail	ILOG National	Présent

Mme	COELET	Amélie	SUD-Rail	EIC LORCA	Non convoquée
M.	RUBY	Alan	SUD-Rail	IP Normandie	Non convoqué
M.	CANTREL	Guillaume	CFDT	EIC ALSACE	Non convoqué

Représentants suppléants du Personnel du Collège Maîtrise :

Mme	PENAROYAS	Fanny	CGT	ILOG Lorraine	Non convoquée
M.	SIMON	Arnaud	CGT	IP Rhénan	Non convoqué
M.	DI CARLO	Antoine	CGT	EIC LORCA	Présent
M.	LANSIAUX	Laurent	CGT	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	REPILLET	Thierry	CGT	ILOG National	Présent
M.	MARSEILLE	Frédéric	CGT	IEE	Non convoqué
Mme	LE CESNE	Claire	UNSA-Ferroviaire	ILOG National	Non convoquée
M.	COLLOTTE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Non convoqué
M.	HALAS	Gaël	UNSA-Ferroviaire	EIC NMD	Non convoqué
M.	MARQUISE	Philippe	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Non convoqué
M.	DERRIEN	Marc	SUD-Rail	EIC NMD	Présent
Mme.	WALTHERT	Emmanuelle	SUD-Rail	EIC HDF	Non convoquée
M.	DINE	Dominique	SUD-Rail	EIC LORCA	Non convoqué
Mme	L'HOMEL	Vanessa	CFDT	EIC LORCA	Non convoquée

Représentants suppléants du Personnel du Collège Cadre :

M.	DEGAND	Jérôme	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	CAILLE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP NPDC	Non convoqué
Mme	HENER	Evelyne	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Non convoquée
M.	TREDEZ	Christophe	UNSA-Ferroviaire	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	STRICHER	Pascal	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Non convoqué
M.	NOWICKI	Pierre	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Présent

Représentants syndicaux :

M.	SENS	Dominique	CGT	IP NPDC	Présent
M.	CATIAU	Bruno	UNSA	EIC HDF	Présent
M.	GENEAU	Pierre	SUD-Rail	ILOG NPDC	Présent
M.	OZENNE	Pascal	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Réunion plénière ordinaire du 21 mai 2019
--

1. Déclaration CGT	5
2. Déclaration UNSA-Ferroviaire	13
3. Déclaration SUD-Rail	16
4. Déclaration CFDT	19
A – APPROBATION DES PV DES CSE DU 29 JANVIER 2019, 12 MARS 2019, 20 MARS 2019 (2) ET 21 MARS 2019	39
B – CONSULTATION DU CSE	40
B1 – Expérimentation mode opératoire amiante — Infralog national	40
5. Déclaration CGT	42
6. Déclaration CFDT	44
C – INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE	54
C1 – Délibération afin de poursuivre l'action engagée par le ce M & T ainsi que les CHSCT de Blainville-Chalindrey et de Woippy de l'Infrapôle Lorraine devant le TGI de Bobigny	54
C2 – Délibération concernant la désignation des membres des 10 CASI du périmètre de la ZP NEN	55
D – INFORMATIONS À L'INITIATIVE DU SERVICE	57
D1 – Politique sociale, conditions de travail et emploi	57
D2 – Présentation du rapport annuel de santé au travail 2018	60
7. Déclaration UNSA-Ferroviaire	64
D3 – PRésentation résultats Allure	85
8. Déclaration CFDT	87
9. Déclaration CGT	89
10. Déclaration UNSA-Ferroviaire	93
D4 – Information trimestrielle	99
D5 – Les événements de sécurité remarquables d'avril 2018	99
E – QUESTIONS POSÉES PAR LES ÉLUS DU CSE ZDP NEN	99

La séance est ouverte à 9 h 04.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Monsieur le Président, nous pouvons ouvrir la séance quand vous le voudrez.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Bonjour, Mesdames et Messieurs. J'ouvre notre séance du CSE du mois de mai 2019. Avant de vous passer la parole pour les déclarations que vous pourriez souhaiter faire, je veux savoir s'il y a la présence de suppléants dans les délégations.

M. Dominique SENS (CGT) : Madame Shirley MAHIEU est remplacée par Monsieur Sylvain WAVELET ; Monsieur Aurélien ROBERT est remplacé par Monsieur Antoine DI CARLO ; Monsieur Jean-Christophe FATOME est remplacé par Madame Faustine DEQUEANT et Monsieur Mickaël CHERIFI est remplacé par Thierry REPILLET.

M. Bruno CATIAU (UNSA) : Pour la délégation UNSA, Monsieur Laurent DAIME est absent excusé remplacé par Monsieur Pierre NOWICKI.

M. Pierre GENEAU (SUD-Rail) : Pour la délégation SUD-Rail, Monsieur Nicolas BRASSART est remplacé par Monsieur Ludovic BAETENS et Monsieur Éric DURIEZ est remplacé par Monsieur Marc DERRIEN.

M. Pascal OZENNE (CFDT) : Pour la CFDT, nous sommes au complet.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci beaucoup. Je donne la parole aux délégations qui auraient des déclarations éventuelles.

1. Déclaration CGT

M. Dominique SENS donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation CGT :

Monsieur le Directeur,

Cette déclaration de la Fédération CGT des cheminots ouvre cette plénière de mai au lendemain du 52^e congrès de la CGT réunissant 1000 délégué(e)s de l'ensemble de nos syndicats à Dijon pour définir et valider les orientations de notre Confédération.

Pour ce moment de démocratie syndicale dans une période où le capitalisme et ses amis d'extrême droite s'acharnent à détruire et galvauder le sens de ce terme républicain, la CGT fait le choix de maintenir au centre des débats, le travail et l'ensemble des valeurs que nous avons cœur à défendre.

Loin d'être un coût, mais plutôt une essence incontournable de stabilité durable et équitable pour tous, la valeur CGT du travail reste et demeure une trajectoire d'égalité et d'émancipation qui compte bien au-delà de nos forces organisées.

Comme nous avons l'habitude de le constater, le regard médiatique habituel de nos congrès s'est évertué à mener une propagande sur la remise en cause de notre Secrétaire Général actuel, plutôt que de vérifier le contenu de nos débats sur nos orientations.

En appelant Monsieur Philippe MARTINEZ le patron de notre CGT, Le Figaro, Le Nouvel Observateur ou bien d'autres chiens de garde du capitalisme, s'organisent pour détourner les salariés, actifs, retraités ou privés d'emplois, du véritable fonctionnement de notre organisation en donnant l'image d'une confédération soumise à un seul avis venant du haut et sans véritable projet.

Enlever de la sorte la cohérence au sein même de nos structures, c'est aussi décrédibiliser notre syndicalisme et son histoire pour mieux cacher les actions du capital qui au quotidien brisent des vies, au propre comme au figuré.

L'action de la CGT ne s'arrête pas aux portes des autres pays voisins et lointains qui subissent les mêmes choix dirigés par la puissance de l'argent et cela est aussi banni de l'information distillée tous azimuts.

Pour autant, si la peur n'a pas encore changé de camp, l'autre classe sait que notre organisation reste et demeure un formidable outil en France et à l'international, capable de rassembler et de contester une économie au prisme mondialisé et à sens unique.

Il n'est pas surprenant alors qu'avant l'ouverture de ce 52^e congrès, une centaine de syndicalistes du monde entier se soient réunis à Dijon pour débattre des inégalités sociales, économiques et environnementales, pour échanger sur les évolutions du travail, pour aborder le rôle et les missions du syndicalisme et défendre l'OIT, l'Organisation International du Travail qui, sans surprendre, est attaquée par le patronat qui n'a pas de frontière.

Construire la revendication et la mobilisation au-delà de nos frontières est un enjeu majeur et cela ne se fait pas à coups de concession, mais bien en prenant en compte ce qui génère le rassemblement de forces organisées sur des revendications communes.

L'envie de rassemblement est un enjeu majeur même avec des organisations qui n'ont pas pour base notre syndicalisme de masse et de classe. Nous avons l'ambition de construire l'unité syndicale. Cela est même inscrit dans nos documents d'orientations.

Sur les sujets internationaux, les médias sont discrets sur le rôle et le poids de la CGT jusqu'à dissimuler les vérités de notre adhésion à la CSE et son fonctionnement pour mieux promouvoir une autre centrale syndicale dans un rôle hégémonique européen à quelques semaines de la clôture d'une campagne monopolisée par le Président, Monsieur MACRON, en dehors de toutes les règles d'équité.

Cette discrétion scandaleuse sur le mal et les maux de la politique du fric sur la planète est à la hauteur de l'état d'esprit de ceux qui détiennent la distribution de l'information.

Si deux soldats sont morts au Mali, aucun mot n'a été livré sur le combat nos camarades cheminots maliens contre le désastre de la privatisation de la ligne ferroviaire Bamako-Dakar.

En grève depuis 5 mois et sur les mêmes motifs de lutte contre la privatisation menée par les cheminots(es) barrés par des retenues sur salaire inacceptables et des sanctions, les mesures

de rétorsion de l'État malien envers les cheminots sont à l'échelle de la situation dramatique que vivent les peuples africains là où la démocratie passe après l'abondement de l'argent des caisses de leurs dirigeants et de l'internationalisme « façon patronale ».

Pour faire entendre leurs revendications dans lequel figurent aussi les salaires impayés qui ont entraîné, faute de moyen pour payer les soins les plus élémentaires, la mort de membres de leur famille, ils sont allés jusqu'à l'action ultime de grève de la faim.

Plus intolérable encore, la solidarité internationale a été bloquée par un état qui refuse que cette collecte d'aide à forte couleur d'humanité !

Ce n'est pas un scandale, c'est une ignominie !

Dans ce contexte d'urgence, la CGT en tant que membre de l'ETF, a pris ses responsabilités pour interpellier le gouvernement.

En créant de la sorte, les conditions d'une sortie de conflit digne de la lutte de nos camarades, les cheminots maliens ont levé le préavis de grève après avoir obtenu le paiement de plusieurs mois de salaire et des engagements pour remettre le ferroviaire dans le bon sens du service public avec notamment des moyens financiers pour son développement.

Mais de cela, là non plus, pas un mot sur l'affaire sur BFM ou sur LCI !

L'absence d'information est aussi valable concernant la réactivation par Monsieur TRUMP de l'embargo contre Cuba d'une ancienne loi américaine qui permet d'ester en justice contre ceux qui, quelle que soit sa nationalité, feraient des affaires avec les entreprises nationalisées après la révolution.

Ainsi, le comble, serait que le Président PEPY soit inquiet après avoir apposé sa signature sur un contrat entre la SNCF et l'UFC, la Compagnie Ferroviaire Nationale de CUBA, comme le relate le temps réel n° 39 du 19 avril dernier, « El señor Presidente de la Chén'ncf » annonce notre savoir-faire unique dans la rénovation de l'infrastructure sans interruption de circulation !

Il vaut mieux en rire de la sorte, Monsieur le Président, puisqu'entre les 7511 kilomètres qui séparent La Havane et Saint-Denis, le discours du faire faire et de la fermeture de ligne ne fait pas rigoler beaucoup de Conseils Régionaux.

Comment comprendre en effet que Monsieur JEANTET ne prenne enseignement de la réalité des cheminots et du quotidien des usagers alors qu'ailleurs la promotion de nos compétences sert à faire du fric.

Fin de parenthèse sur Cuba tout en continuant sur l'Amérique du Sud avec « l'opération liberté » de Monsieur Juan GUAIDO au Venezuela à peine téléguidée de la Maison-Blanche.

Là encore l'action des États-Unis pour reprendre les puits de pétrole dans une séquence d'embargo qu'elle maîtrise à souhait pourrait conduire cette partie de l'Amérique du Sud à s'enflammer.

Par ce parcours rapide d'information sur quelques endroits du globe, vous comprendrez, Monsieur le Président, que rien n'ébranlera notre organisation pour dénoncer la désinformation internationale, nationale ou d'entreprise.

Ce n'est donc pas le plan minable du gouvernement qui coupera la moustache de Dijon avec des annonces qui s'inscrivent largement dans le cadre de la feuille de route et la trajectoire libérale portée par ce gouvernement.

La prime de 1000 euros serait reconduite, toujours non imposable et non soumise à cotisations sociales. Ce n'est donc pas du salaire, et cela ne finance pas plus la protection sociale.

Une baisse d'impôts pour les classes moyennes serait financée par la suppression de niches fiscales pour les entreprises, la réduction des dépenses publiques et une incitation à « travailler plus » notamment à travers la réforme des retraites à venir et le probable allongement de la durée de cotisation pour in fine laisser le choix aux salariés de partir à l'âge légal avec une telle décote. Au final, le « choix » de travailler plus longtemps s'imposera de lui-même.

La réforme de l'assurance chômage avec une révision des règles d'indemnisations figure aussi parmi les pistes du gouvernement.

Les entreprises se verraient donc retirer quelques avantages indus, tandis que les salariés paieront cash l'addition des réformes Macron.

Pour les premiers de cordée, qu'ils se rassurent, l'ISF ne sera pas rétabli.

Concernant l'indexation des pensions inférieures à 2000 euros mensuels sur l'inflation, ce n'est pas une revalorisation du pouvoir d'achat, mais tout au plus un maintien après plusieurs années de pertes !

La CGT a donc raison de revendiquer leur réindexation sur le salaire annuel moyen pour éviter le décrochage entre l'évolution du pouvoir d'achat des actifs et celle des retraités.

D'ailleurs, aucune remise en cause de la hausse de la CSG pour les retraités.

Concernant la réforme des institutions, les annonces sont là aussi conformes aux projets antérieurs du gouvernement, avec une baisse du nombre de parlementaires, une réforme du CESE incluant des citoyens qui seraient tirés au sort.

En revanche, pas de Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC), mais abaissement du seuil du nombre de pétitionnaires requis pour le référendum d'initiative partagée.

Quant à la mobilité, pour la fédération CGT des cheminots, là aussi il y a urgence à mobiliser.

Comme prévu, la loi du 27 juin 2018, votée sur des mensonges et construite sur le seul dogme de l'ouverture à la concurrence, confirme ce que nous continuons de combattre : l'atomisation du service public ferroviaire.

Le gouvernement déroule les décrets et ordonnances qui ne répondent qu'aux intérêts et aux attentes patronales.

Résultat, les annonces de fermeture de gares, voire de lignes se succèdent avec, à chaque fois, des réactions des usagers et des cheminots.

L'ouverture à la concurrence est un leurre, je ne vous apprends rien, Monsieur le Président, mais qu'à cela ne tienne, puisque malgré le désaveu des cheminots sondés, vous voulez maintenir le cap malgré la tempête et les accidents, les incidents ou bien les suicides. Nous en reparlerons.

L'efficacité prétendue de cette mise en concurrence n'a jamais été démontrée en Europe, aux Amériques ou sur le continent africain.

Elle n'est pas obligatoire.

Elle est seulement conceptuelle et idéologique. Elle dépend d'un choix politique que nous combattons pour le faire changer avec les cheminots et les usagers, et non pas le faire faire.

Pourtant, c'est l'ouverture à la concurrence qui justifie aujourd'hui la modification du statut juridique de l'Entreprise, la fin des recrutements au statut, la casse massive de l'emploi cheminot, la baisse de l'offre ferroviaire, l'abandon de dessertes de villes moyennes, pour ne citer que ces exemples.

La Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) vient, quant à elle, rajouter de nouvelles attaques en donnant la possibilité de confier la gestion du réseau à d'autres opérateurs ou aux régions.

Il faut reconstruire la SNCF, mais à partir, de nos savoirs faire, de nos compétences, de nos connaissances, de notre expertise, des besoins et des réalités des populations et celles des cheminots(es), pas à partir de notes privées et complètement faussées.

Alors oui, pour énième exemple, la suppression des trains de Rungis est une absurdité totale.

Et pourtant, le tôlier de réseau, l'homme d'où doivent venir les vérités, Monsieur Patrick JEANTET avait déclaré sur le fret dans le journal Les Échos : « On a décidé d'agir. »

Eh bien on a vu ! Plus de camions sur la route, hurra !

Audiard se régalerait de ces absurdités, c'est une certitude.

Après avoir supprimé l'an dernier une première liaison entre Perpignan et Rungis, la SNCF entend définitivement liquider le dernier train de fruits et légumes, qui achemine chaque jour 1400 tonnes de fruits et légumes au cœur de la capitale.

Après la COP 21, au regard des enjeux de santé publique, de congestion routière, d'accidentologie, le premier marché de gros, en Europe, qu'est le Marché d'Intérêt National de Rungis est en passe d'être approvisionné exclusivement par la route, lieu où il y passe déjà un poids lourd toutes les 6 secondes.

Alors que la plateforme multimodale de Perpignan–Saint-Charles, qui a coûté près de 40 millions d'euros aux contribuables, demeure à ce jour sous exploitée, cette décision est un non-sens écologique, économique et social.

De l'autre côté, le MIN de Rungis, qui a fait l'objet de plus de 20 millions d'euros d'investissements en 2008/2009, dont 12 par le Conseil Départemental, pour moderniser la gare de Rungis, s'apprête à voir disparaître définitivement le train.

La disparition de ce trafic fret aurait également des conséquences dramatiques d'un point de vue social avec plus d'une centaine d'emplois menacés sur les deux chargeurs, mais aussi, des dizaines d'emplois indirects dans les entreprises sous-traitantes et à la SNCF.

Si la SNCF liquide le fret ferroviaire, c'est qu'elle dispose de complices placés au plus haut niveau de l'État. En effet, actuellement, l'ensemble des MIN ne sont pas embranchés au ferroviaire, ce qui met en lumière l'absence de volonté politique concernant le report modal, pourtant essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le marché de Rungis, qui dispose, lui, d'un embranchement ferroviaire, doit voir son approvisionnement par train préservé et développé.

Cela démontre plus encore que notre projet « Ensemble pour le FER » est une contribution au débat public qui démontre notamment que la concurrence par la route et sur les rails n'est ni utile, ni souhaitable, ni obligatoire et encore moins durable.

Nous en faisons une priorité revendicative et nous ne vous laisserons pas tranquille, soyez-en sûr.

Cette priorité s'explique par une mise en œuvre brutale de la réforme ferroviaire par la Direction qui entend configurer l'organisation de la production et la structuration des futures SA en fonction de la concurrence, que vous promouvez par ailleurs.

Cela se traduit notamment, pour ne reprendre que certains dossiers anti-ferroviaires publics, par la suppression de l'autotrain, la fermeture des agences groupes et de guichets, la fusion d'Infralogs et d'Infrapôles, la fermeture des 21 centres de formation de l'Infra pour les regrouper en 3 campus nationaux, suppression des DF au fret et avec un projet de filialisation, la « Filialisation de Gares & Connexions », etc.

Tout cela dans un contexte de recours massif à la sous-traitance, dans de nombreux domaines et en particulier à l'Infralog, et une multiplication des polyvalences dans de nombreux métiers.

La publication des textes d'application se poursuit avec la parution, le 25 avril 2019, d'un décret sur la portabilité de la « garantie de l'emploi » pour les salariés transférés en cas de perte de marché.

Il contraint cependant le maintien de cette garantie à la mention suivante : « Sous réserve du maintien de garanties d'emploi équivalentes pour les salariés du groupe public mentionné à l'article L. 2101-1 du Code des transports régis par le statut. »

Le statut pourrait donc être réécrit pour faire disparaître cette disposition !

La revendication CGT d'instaurer une véritable garantie de l'emploi pour l'ensemble des cheminots de la branche dans la CCN n'en est que renforcée au regard des intentions du gouvernement et de la Direction de l'Entreprise.

D'ailleurs, le décret du 25 avril ne parle pas plus du maintien de l'affiliation à la CPRP SNCF pour la seule partie retraite comme prévu dans la loi.

D'autres textes importants ou structurants devraient paraître dans les jours ou les semaines à venir et notamment un nouveau décret sur les transferts de personnels, reprenant la procédure applicable au transfert des contrats de travail en cas de perte de marché.

L'ordonnance sur la gouvernance du futur Groupe Public Unifié (GPU), qui est attendue fin de mois début du prochain, sera le point de départ du processus d'information/consultation des CSE — dont nous connaissons votre attachement — et du CSECGPF sur la structuration des futures SA et de ses filiales, et tout particulièrement Gares et Connexions.

En parallèle, le gouvernement a intégré dans la Loi d'Orientation des Mobilités une série d'articles pour s'autoriser à prendre par voie d'ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi permettant de favoriser le développement de la négociation collective au sein de la branche ferroviaire et de tirer les conséquences de l'absence de conclusion d'accords collectifs à la date du 31 décembre 2019.

Un autre nouveau rapport de la Cour des comptes sur la SNCF est attendu d'ici l'été, et il y a fort à parier que ce dernier se situe dans la droite ligne de celui consacré à SNCF Réseau, publié en décembre dernier, et demandant plus de productivité et une renégociation de l'accord sur le temps de travail !

La Direction ne vise qu'à transposer la loi dans l'Entreprise, en organisant son éclatement en sociétés anonymes et une kyrielle de filiales nées de la politique business menée depuis de nombreuses années par la SNCF, en entérinant dans le « Nouveau Pacte Social » une autonomie des futures SA, voire des activités qui leur sont rattachées y compris sur le plan social, avec des accords qui ne seraient plus transverses sur des sujets comme la rémunération.

Concernant la CCN Ferroviaire, la proposition patronale de ne retenir que 48 emplois-types très génériques pour l'ensemble du ferroviaire illustre cette stratégie patronale, considérant que le reste relève de la liberté des entreprises.

Concernant le volet de la prévoyance, lors de la dernière CMPN des branches, nous avons eu l'occasion de développer nos propositions qui s'articulent autour d'un régime de branche pour tous les cheminots, et qui tournent le dos à une logique « assurantielle » qui prévaut dans la plupart des branches professionnelles.

L'appréciation de la Direction du vote des représentants cheminots à la CPR appuie ce constat puisqu'elle s'est autorisée à rebattre les cartes des élections pour donner à la FGRCF ce que la CGT lui a pris comme à d'autres en matière de voix.

Ce principe scandaleux, nous en avons l'habitude puisque la même chose avait été initiée par Monsieur RAPOPORT le temps d'un moment de sa présidence où il rêva d'écarter la CGT à réseau.

Bien mal lui en prit, la CGT est restée incontournable depuis, également sur la zone de production Nord-Est–Normandie.

Pour continuer sur ce qui attend les cheminots(es), d'autres volets importants restent à venir, avec le droit syndical ou encore les « autres garanties que celles prévues par la loi » en cas de transfert.

Alors que l'ex-président de France Télécom, ancien n° 1 Monsieur Didier LOMBARD (PDG de 2005 à 2010) et six de ses ex-hauts responsables répondent sur le plan pénal de « harcèlement moral organisé », allons-nous vivre les mêmes procédés ?

Après 9 ans d'enquête judiciaire, il est reproché à ces derniers, comme auteur ou complice, la mise en place entre 2007 et 2010 d'« une politique d'entreprise visant à déstabiliser les salariés et les agents (et) à créer un climat professionnel anxiogène ».

Ce procès est donc l'occasion de rappeler aux partisans de la rentabilité financière immédiate, qu'on ne peut impunément faire passer la bourse avant la vie, et surtout que rien ne doit justifier qu'un travailleur perde sa vie en essayant de la gagner.

Parce qu'avec la réforme du système ferroviaire français, pour les agents des infrastructures, le démantèlement continue !

Comme nous le disions depuis la première plénière, les cheminots de l'Équipement et de Circulation sont visés.

L'ordonnance n° 2018-1135 du 12 décembre 2018 prise à la suite de la loi dite « Pacte ferroviaire » du 27 juin dernier met en œuvre la balkanisation complète du réseau ferroviaire national.

Ce sont en effet des transferts de charge de Maintenance & Travaux vers des entreprises privées qui sont attendus.

Les cheminots de l'Équipement, et de l'EIC sur le réseau concédé, se verraient donc proposer des offres de reclassements, vers des filiales de SNCF Réseau de droit privé et vers la région parisienne. Quelle aubaine pour les travaux du Grand Paris et JO 2024...

C'est pourquoi la CGT demande :

- *Le maintien de l'intégrité du réseau au sein du RFN, de son exploitation, de sa maintenance, de sa régénération et de son développement par SNCF Réseau ;*
- *L'arrêt immédiat des transferts de charges vers des prestataires privés ;*
- *Le recrutement et la formation de cheminots par SNCF Réseau pour exploiter et maintenir l'infrastructure ferroviaire et développer leurs compétences ;*
- *La revalorisation des qualifications des cheminots de l'Infralog.*

Et que nous appelons l'ensemble des cheminots à se rendre à Paris le 4 juin 2019 pour la grande manifestation nationale unitaire !

Merci de votre attention.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur SENS. Y a-t-il d'autres déclarations ? Monsieur CATIAU.

2. Déclaration UNSA-Ferroviaire

M. Bruno CATIAU (UNSA) donne lecture de la déclaration suivante au nom de l'UNSA-Ferroviaire :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les élu(e)s du CSE de la Zone de Production Nord-Est–Normandie,

Comment croire que ça n'arrive qu'aux autres ?

Comment ne pas commencer cette instance en exprimant notre tristesse suite aux nombreux événements tragiques qui ont eu lieu en ce mois de mai 2019 au sein de notre Entreprise ?

Plusieurs collègues ont fait le choix de mettre fin à leurs jours dans des conditions qui ne sont pas encore connues, mais ces drames nous affectent particulièrement.

Comment ne pas faire le lien entre ces pertes cruelles et les mêmes événements tragiques survenus à France Télécom il y a quelques années ? D'ailleurs, le procès de certains dirigeants de l'époque a débuté révélant des méthodes qui tendent à se généraliser dans nombre d'entreprises.

Nous, représentants UNSA-Ferroviaire du CSE Zone de Production Nord-Est–Normandie, avons décidé de vous interpellier afin d'éviter à tout prix une semblable situation.

Comme le rappelle l'article L. 4121-1 du Code du travail : « L'Employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés. Ces actions comprennent : des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. » La loi vous oblige en votre qualité de Président de cette instance, donc d'employeur, à respecter ces dispositions.

Si à vos yeux, le travail n'est pas la cause première de ces actes dramatiques, chaque parole ou chaque geste visant à porter atteinte à la dignité, chaque organisation défailante peut contribuer à augmenter le mal-être des agents. S'il était nécessaire de le rappeler, car les organisations syndicales le savent, près de 57 suicides ont été recensés au sein du Groupe Public Ferroviaire en 2017. Pour l'année 2018, la Direction a préféré taire ce nombre. Pourquoi ? Est-ce par honte ou simplement pour masquer de tels événements à notre regard de salarié, de l'opinion publique et de la tutelle ?

En date du 5 septembre 2018, le Premier Ministre a adressé aux partenaires sociaux un programme de travail dans lequel il est noté « que le travail doit demeurer un facteur d'émancipation sociale, de réalisation individuelle et non de malaise ou de malaise » (phrase extraite du rapport médical 2018 du docteur MENOUX-DUCROCQ de Nancy).

Concernant le traitement réservé par la direction d'I & P à notre collègue qui a préféré mettre fin à ses jours, comment ne pas exprimer notre « incompréhension » (le terme est faible) face à la décision de son Président (et employeur) de ne pas reconnaître rapidement le suicide

comme accident de travail ? En plus d'avoir à supporter la perte brutale de leur proche, la famille devra engager seule les procédures afin de tenter de faire reconnaître les faits comme accident du travail ! Acte de provocation, méconnaissance du Code du travail, mépris des salariés, etc., nous nous interrogeons face à cette décision inique.

Quoi qu'il en soit, le Président du CSE des Directions Techniques d'I & P a préféré se dédouaner de ses responsabilités. Il n'aura évidemment pas notre caution.

Certes, vous pourriez être tenté de nous dire qu'il s'agit d'un périmètre (I & P) qui n'est pas le vôtre quoique de SNCF Réseau. Nous, élus du CSE de la Zone de Production Nord-Est-Normandie, demandons de ne pas suivre cette voie. Il s'agit plutôt d'assurer de meilleures conditions de travail pour chacun et d'éviter que de tels drames ne se reproduisent.

Par cette déclaration, nous adressons toutes nos pensées aux familles et aux proches de nos défunts collègues tragiquement disparus dans une Entreprise qui se targue d'être à la pointe du management.

Mais il y a également d'autres urgences que celle évoquée ci-dessus comme celles liées à la rénovation de notre démocratie à la peine et la prise en compte réelle des enjeux écologiques. Le groupe des 19 organisations constitutives à laquelle l'UNSA a apporté sa précieuse contribution via 66 propositions dans le cadre du « pacte du pouvoir de vivre » s'est exprimé à la suite de l'intervention du discours du Président de la République en date du 25 avril dernier. Un seul constat : le compte n'y est pas !

Pour illustrer notre propos et alors que les attentes dans le domaine de la transition écologique sont grandes, la presse s'est fait l'écho de la fin annoncée le 30 juin prochain du dernier train de fruits et légumes français qui relie quotidiennement les gares de Perpignan-Saint-Charles et de Rungis soit près de 400.000 tonnes par an sur près de 1000 kilomètres ! Le motif en revient à la vétusté des wagons qui ont atteint les 40 ans, phénomène évidemment qui n'avait pas été envisagé (sic !) ! Il aura fallu l'émoi soulevé par certains élus locaux, les associations et les syndicats pour que la Ministre des Transports s'empare du sujet en annonçant la poursuite de la relation jusqu'à la fin de la saison de production 2019 et la recherche d'une solution (ferroviaire) pérenne au-delà.

D'ailleurs, dans le domaine du fret ferroviaire français, la crise se poursuit et les raisons sont multiples. Dans une interview récente donnée au journal Villes Rail et Transport, Madame Sylvie CHARLES, Directrice Générale du pôle Transports ferroviaires et Multimodal a rappelé que « l'activité frette restait pénalisée par l'état des voies de service tout en estimant que SNCF Réseau ne parvenait pas à impulser le rythme nécessaire pour répondre aux besoins des EF et des chargeurs ».

Du côté de l'infrastructure ferroviaire et en particulier de la sécurité des passages à niveau en France (30 à 40 personnes y perdent la vie chaque année), le Palais du Luxembourg a déposé plusieurs amendements afin d'être intégré à la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) moyennant un examen préalable par l'Assemblée Nationale. Le drame de Millas en date du 14 décembre 2017 où 6 collégiens avaient perdu la vie avait constitué un électrochoc. D'ailleurs, le rapport final du Bureau Enquête Accidents sur les Transports Terrestres (BEA-TT) rendu public il y a quelques jours a conclu à l'absence de responsabilité de SNCF Réseau. Plusieurs sénateurs et députés des Pyrénées orientales avaient également travaillé sur cette thématique.

Ces propositions vont signifier pour le gestionnaire d'infrastructure SNCF Réseau certaines modifications des installations existantes permettant au final de procéder à une vérification a posteriori du bon fonctionnement des systèmes de sécurité et un suivi en temps réel de la situation au PN. Du côté de l'État, l'aide financière passera de 32 millions d'euros en 2018 à 45 millions en 2022.

De nombreuses inquiétudes ont été exprimées par les organisations syndicales de la SNCF par le biais d'une lettre commune adressée au Premier Ministre le 10 mai dernier. La loi dite « Nouveau Pacte Ferroviaire » du 27 juin 2018 a mis au grand jour un haut niveau d'impréparation, un défaut de concertation, un manque de recul sur sa mise en œuvre et l'absence de réponses aux sept volets du relevé de conclusions. Ces constats sévères font suite à l'audition à l'Assemblée Nationale des deux députés Messieurs Jean-Baptiste DJEBBARI et Jean-Marie SEMIER retranscrite dans le rapport d'information 1870 en date du 11 avril 2019.

Dit plus crûment, c'est tout l'édifice social du GPF qui est menacé ! L'augmentation inexorable de la dette de SNCF Réseau (49,6 milliards d'euros fin 2018 et vraisemblablement 52 fin 2019) pourtant atténuée par l'annonce de son recouvrement partiel à hauteur de 25 milliards en 2020 a conduit à une reprise de sa gouvernance et de sa gestion par le Ministère des Finances ! La transformation annoncée au 1^{er} janvier 2020 des actuels EPIC en Sociétés Anonymes (SA) ne permettra pas la poursuite de telles pratiques qui vont de plus à l'encontre des règles édictées par le code du commerce et encadrées par le code AFEP-MEDEF.

Puisque nous parlons argent, nous vous avons alerté dernièrement à la suite des conséquences inhérentes à une erreur introduite dans le logiciel paye Hellios vis-à-vis des personnels contractuels. Cette mesure faisait suite à la décision de fusion des régimes de retraite complémentaires AGIRC et ARCCO. Alors que la première phase de rattrapage allant de la période d'avril 2017 mars 2019 a été engagée, nombre de collègues contractuels (régime qui sera la règle lors de l'embauchage à compter de janvier 2020 !) se sont vus retirer plusieurs milliers d'euros sur leur fiche de paye !

Une seconde vague de prélèvements est désormais programmée portant cette fois-ci sur la période allant de janvier 2015 à mars 2019 avec les mêmes effets dévastateurs sur les payes ! En l'absence d'un échelonnement suffisant voire d'une participation de l'Entreprise, nous aurons des salariés qui travailleront plusieurs mois avec des salaires de misère sans rapport avec leur fonction ! Si rien n'est fait du côté de l'Entreprise, tout est possible avec même des démissions à la clé et a minima une démotivation grandissante que vous aurez à gérer !

Paradoxalement et même s'il a fallu aller en Justice, comment ne pas afficher notre satisfaction pour les cheminots à la suite de la décision de la Justice ? Un recours avait été mené par 3 OS (CGT, UNSA et CFDT) contre la décision de l'Entreprise de prélever indûment des sommes au titre de journées de grève, travaillées ou passées en repos ?

L'Entreprise SNCF a été condamnée.

Elle doit de plus régler 4.000 euros à chacune des organisations syndicales au titre de l'article 700.

Pour terminer sur une note « optimiste » (sic !), nous avons appris au détour de conversations avec nos collègues travaillant dans les fonctions supports des établissements de notre

périmètre qu'une vague de suppressions d'emplois était prévue cette année. Plusieurs dizaines de postes (fonctions RH et GEF) seraient impactées, mais sans qu'aucun cadrage n'ait été donné sauf celui de supprimer à tout prix ! Comme les élus du CSE doivent avoir un regard sur l'organisation du travail et même si celles-ci relèvent de vos prérogatives d'employeur, nous vous demandons le cadrage conformément à l'article L. 2312-8 ainsi que les mesures d'accompagnement prévues par l'article L. 4121-1.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, M. CATIAU. M. GENEAU, vous avez la parole.

3. Déclaration SUD-Rail

M. Pierre GENEAU (SUD-Rail) donne lecture de la déclaration suivante au nom de SUD-Rail :

Monsieur le Président,

Pour tenter de mettre fin à la déférence sociale, Monsieur MACRON a instauré un « grand débat national » qui a rendu ses conclusions en terminant par « plus de macronisme ». Celui-ci a déclaré que la colère sociale qui s'exprime depuis 6 mois l'aurait changée, mais visiblement, sa volonté d'appliquer des mesures ultralibérales n'a pas changé : augmentation de la durée de cotisations pour les retraites, multiplication des « maisons de service » au public à la place des services publics, baisse de l'impôt sur le revenu, financée par du « travailler plus » et la baisse des dépenses publiques. Par contre, rien n'a été annoncé sur l'augmentation du SMIC ou la lutte contre l'évasion fiscale. On l'aura compris, pour la justice sociale, on repassera plus tard.

Et sur les questions environnementales, c'est le vide absolu. Malgré les mobilisations de plus en plus massives, rien sur le report modal pendant que le fret ferroviaire s'atrophie. Et ce n'est pas la création d'un « Conseil de défense écologique » qui va nous convaincre quand on sait que la SNCF va supprimer les autotrans.

Un des sujets où le macronisme démontre sa surdité est le dossier des retraites. Le gouvernement et le patronat martèlent une nouvelle idée : bloquer à 14 % la part des retraites dans le PIB. Pourtant, dans une période où les rapports de force étaient plus favorables à la classe ouvrière, le progrès social avait été possible. L'augmentation du nombre de retraités s'était accompagnée de l'augmentation de la part du PIB consacré aux retraites. C'est cette évolution que le système Macron veut stopper, afin de confisquer une part importante des richesses produites.

Le progrès social, le vrai, celui qui émancipe le travailleur, est rendu possible grâce à l'augmentation de la productivité et au partage des nouvelles richesses. Les découvertes technologiques depuis les deux derniers siècles ont multiplié par 32 la productivité horaire, ce qui permet à un salarié de droit public de travailler deux fois moins tout en produisant 16 fois plus.

Pour rappel, sur les 10 dernières années, le cheminot moyen a vu sa productivité augmenter de près de 40 % et dans tout ça, notre régime, soi-disant « spécial », déjà impacté par l'allongement qui va atteindre 43 ans pour tous, se verrait supprimer le calcul sur les 6 derniers mois pour se baser sur les 25 meilleures années. Le patronat des transports rêve déjà de pouvoir récupérer gratuitement le T2 de surcotation retraite des cheminots.

Nos dirigeants sont sûrement préoccupés à réserver leur place dans les cinq futures sociétés anonymes, car ils ont oublié que cela fait 4 ans que les cheminots n'ont pas eu d'augmentation de salaire.

Comme pour l'enquête Ampli, SUD-Rail a su se procurer le projet d'ordonnance les contours du futur Groupe Public Unifié. Son analyse a pu montrer que les coûts d'interface et de transaction, qui étaient déjà montrés du doigt dans un système à deux puis à trois sociétés, vont exploser dans un système à 5 sociétés elles-mêmes redécoupées en activité.

Le gouvernement avait affiché l'objectif de réunifier le système et de le rendre plus efficace. Au final, on va avoir l'inverse, et pendant que le système ferroviaire se disloque, pas un seul engagement patronal n'a avancé depuis les réunions tripartites du printemps dernier. Convention collective ? Blocage du patronat. Prévoyance ? Blocage du patronat. Métiers ? Blocage du patronat. Droits sociaux des cheminots ? Blocage du patronat.

Aujourd'hui, l'important ce n'est pas de discuter des droits des salariés, mais de proposer que les subventions publiques du transport aillent au privé.

Pour SUD-Rail, il n'est pas question d'accompagner cet élan réformiste, mais au contraire de préserver les intérêts du plus grand nombre et nous dénonçons les plans sociaux qui sont à l'œuvre à la vente, au fret, dans les gares, etc.

Face à la surdité de nos dirigeants, que peuvent faire les représentants du personnel en instance CSE imposée par ces mêmes dirigeants ? Le mode de fonctionnement de ces instances mal nées, difformes et instables ne permet même pas aux élus de répondre aux obligations légales ; 6 mois après les élections, par une de ces instances ne peut se targuer d'avoir trouvé un mode de fonctionnement satisfaisant.

Ce qu'on pouvait craindre est en train d'arriver : l'instance unique va concentrer l'essentiel de son activité sur les questions économiques et sur les dossiers de restructuration. Et quand les militants syndicaux réagissent et agissent, la répression est sauvage. Des procédures disciplinaires de radiation pour des motifs totalement futiles se multiplient : Rénald, contrôleur à la gare de Lyon, élu SUD-Rail qui a voulu ramasser une vieille traverse pourrie qui traînait afin d'empêcher l'accès à des sanitaires dits « vétustes » suite à un droit d'alerte ; Linda, agent commercial, ex-représentante SUD-Rail, qui n'aurait pas purement procédé une procédure de colis suspect pour un cartable d'écolier ; Éric, ex-délégué SUD-Rail, pour s'être mis à genoux devant ses hiérarchiques qui lui avaient annoncé que sa réclamation pour niveau 2 en notation était rejetée pour la troisième année consécutive. Pendant ce temps-là, on attend toujours que les véritables responsables de la catastrophe ferroviaire de Brétigny soient inquiétés.

Alors que s'ouvrait le procès de l'ex-directeur des Ressources Humaines d'Orange poursuivi pour avoir mis en œuvre un management violent dans le cadre de la réorganisation de l'Entreprise publique, devenue société publique puis société privée, la société SUD-Rail a été

informée du suicide d'un salarié des directions techniques de SNCF Réseau en se mettant sous un train devant le siège de la SNCF.

Ça suffit, des temps réels comme celui du 9 mai 2019, où la SNCF communique sur la bonne dynamique des activités de SNCF Mobilités au 1^{er} trimestre 2019 pendant qu'on apprend, en même temps, le suicide d'un cheminot à Chevigny. D'après les informations que nous avons pu recueillir, il avait la cinquantaine passée, son dernier poste avait été la fonction achat, mais suite à une réorganisation, il a été placé à l'espace Initiatives Mobilités. Vous savez, ces espaces où on culpabilise les agents.

Aujourd'hui, la Direction annonce la création d'un comité de personnalités nommées, missionnées et défrayées par la SNCF pour observer et mesurer les conséquences du changement. Pour SUD-Rail, c'est plus qu'insuffisant. La SNCF doit faire la lumière sur les conséquences de son management. SUD-Rail en a assez de renouveler ses condoléances aux familles de nos collègues qui ont mis fin à leurs jours.

Tous les services sont maintenus en sous-effectif pour obliger les responsables à faire appel à l'externalisation, alors qu'il y aurait aujourd'hui entre 4000 et 5000 agents accompagnés par les espaces « Mobilité ». N'oublions pas le rapport Spinetta de 2018 qui indiquait clairement qu'il faudrait couper dans les effectifs et viser expressément les 5000 agents dans les espaces « Mobilité » comme mesure d'une première coupe immédiate.

Mais la santé des salariés ne semble n'être qu'un article, dans le Code du travail, pour nos dirigeants, comme le démontre la prise en charge du dernier scandale sanitaire autour de l'amiante à la SNCF. Suite au dépôt de plusieurs droits d'alerte, l'Inspection du travail a envoyé en mars dernier un courrier au Technicentre Auvergne/Rhône Alpes, courrier qui a fait suite au document d'information qu'avait réclamé l'Inspection du travail.

Dans celui-ci, on apprend, malgré des explications fournies par la SNCF, qualifiées de « confuses » par les inspecteurs, que la présence de pièces ou composants contenant de l'amiante sur les wagons de fret avait été identifiée depuis plus de 30 ans au moins par l'Entreprise. En l'absence de transparence et devant tant de mauvaise foi de la part de la Direction, les premières plaintes pour empoisonnement ne devraient pas tarder à tomber. Avec une telle posture managériale, ça ne peut finir que comme ça.

Nous pourrions continuer à décliner quasiment toute la journée les dysfonctionnements, les carences, la mise en danger des cheminots des circulations, conséquences d'une recherche absolue de rentabilité coûte que coûte. N'oublions pas que c'est SNCF Réseau qui joue avec les habilitations de sécurité des agents des EIC tout en créant des pools de renfort aptes sur l'ensemble des pôles du territoire. Hallucinant.

Parlons de l'affaire du lanceur d'alerte licencié, Monsieur Denis BRETEAU. Celui-ci était reconnu juridiquement lanceur d'alerte. Le Conseil des Prud'hommes a ordonné sa réintégration, le paiement des salaires depuis licenciement et une provision sur les préjudices à venir. SUD-Rail se réjouit de cette victoire judiciaire. Une des premières applications des dispositions de la loi Sapin II dans un licenciement.

Mais il reste encore à l'autorité judiciaire d'avancer dans l'enquête sur le pont du pollen que sont les trucages d'appels d'offres et que l'on se penche sur la famille complète des organismes de contrôle à identifier la situation.

Nous avons eu l'occasion, pour aujourd'hui, de parcourir les témoignages des médecins de région. Quelle ne fut pas notre surprise ! Nous n'étions pas en train de lire les pamphlets d'odieus marxismes décomplexés, et pourtant, ce qui est dit colle point par point, pour la plupart, à ce que nous avons fait remonter à la Direction depuis des années : crainte pour l'avenir, manque de reconnaissance, sous-traitance à outrance, surcharge de travail, manque de confiance dans l'encadrement de direction et dans les orientations de l'Entreprise, travail de nuit en augmentation, système de rémunération EVS obligeant les agents à négliger leur santé pour obtenir un salaire digne, allongement des distances domicile-travail et le cortège de pollen qui en découle.

Alors, peut-être que ne venant pas d'individus portant mégaphone et drapeaux, saurez-vous écouter ces cris d'alarme ? Ou bien peut-être que comme souvent, vous tenterez de noyer le poisson par des beaux discours et des réponses en pas chassés, car pour en revenir à cette instance et aux réunions des promesses non tenues, nous sommes toujours en attente de nombreux documents, et suite promises, la plus dramatique étant bien entendu celle des fiches « exposition amiante accidentelle » faisant suite au droit d'alerte en début d'année. Sans doute se sont-elles perdues au détour d'un énième copil.

Bref, tout autre réunion dont le seul but est de prévoir la date de la suivante, de celles qui aboutissent en général à des énormités, balayant vos propres engagements sur le droit à la déconnexion, par exemple, avec la fourniture de téléphones portables aux agents de réserve des EIC dans le but inavouable de se créer des agents d'astreinte à l'année pour le coût modique d'un forfait téléphonique et d'un téléphone. Et tant pis s'il faut contrevenir à vos propres règles arbitraires sur les distracteurs d'attention en poste d'aiguillage.

Dans l'attente de vos réponses, merci de votre attention.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur GENEAU. Monsieur STIEGLER, vous souhaitez la parole.

4. Déclaration CFDT

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) donne lecture de la déclaration suivante au nom de la CFDT :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

« Ça dépend », voici le titre de cette déclaration. « Ça dépend », ce sont les propos de Monsieur PEPY pour définir l'état de ses troupes à la SNCF lors d'une interview la semaine dernière. Pouvez-vous nous dire comment nous devons interpréter ces propos ? Ou devons-nous nous référer aux résultats de l'enquête Allure ? À ce propos, faut-il nous contenter du document en l'état ou serait-il possible d'avoir l'ensemble des résultats, établissement par établissement ? Nous y reviendrons lors du point D3 aujourd'hui.

Notre Président, Monsieur JEANTET, a lancé la saison 2 du projet « Nouvel'R » dans les instances CSE zonales Atlantique et Sud-Est. Le premier dossier relève de l'organisation des

Infralogs et des Infrapôles. Vous n'êtes sûrement pas sans savoir que ce sujet fait l'objet de toute notre attention et pour lequel nous avons joué un rôle majeur dans les choix stratégiques, en particulier sur le dossier de création d'un Infralog territorial sur la DMT Sud-Est qui n'a finalement pas vu le jour par notre intervention.

Sur ce type d'établissement, la CFDT Cheminots a su afficher sa constance sans toutefois rester dans l'immobilisme en rencontrant notamment Monsieur Olivier BANCEL, le DGA de la Direction des Opérations. D'après nos informations, ces différents projets seront déclinés dans les trois directions zonales. La DGOP a rappelé que si certains sujets sont arbitrés nationalement, des différences importantes existent entre les différentes directions zonales. Il appartiendra à chaque directeur de zone de définir le cadrage de ce projet. La CFDT sera aura rendez-vous pour donner son positionnement sur les différents projets présentés.

Le deuxième volet de ce « Nouvel'R », saison 2, est celui de la place des centres sous station dans les activités et établissements des directions zonales. Nous constatons également que des réflexions sont en cours pour intégrer la conduite des centres sous station dans l'activité EIC. Si de prime abord, il peut être fait le constat d'une similitude entre les problématiques et les métiers de régulateurs sous station avec ceux de la circulation ferroviaire, une analyse plus approfondie démontre que cette similitude n'est pas avérée.

Le métier de RRS puise sa formation et ses gestes métier dans ceux de la maintenance des équipements d'alimentation des lignes électrifiées. C'est un métier d'origine électrotechnique qui nécessite une connaissance approfondie des installations, celles-ci ne pouvant être atteintes que par étroite synergie entre les opérateurs de maintenance et les RSS. Cet aspect doit être pris en compte, de même, pour les parcours professionnels et l'écrit significatif de comptabilité EM4, filière 27.

Cette vision réductrice de la conduite d'un central sous station nous interroge, non seulement pour les agents concernés, mais aussi pour l'efficacité de nos CSS. Si le DGA OP nous a rassurés sur ce point, il serait puéril de croire que cette première tentative n'aura pas de suites. Nous mettons en garde la Direction de SNCF Réseau et la Direction Générale de l'exploitation ferroviaire en particulier contre ce type de fausses bonnes idées.

Nous renvoyons SNCF Réseau à la lecture du rapport Aubry de 2010, lequel avait rendu un avis sans appel sur les effets néfastes d'un tel mariage. Le réseau ferré national français construit son organisation sur son histoire et le benchmark international atteint parfois ses limites. En tout cas, nous sommes surpris de ne pas avoir de débats sur la saison 2 de « Nouvel'R » dans cette instance, alors que des débats existent dans les deux autres CSE territoriaux.

Nous souhaitons aussi profiter de cette déclaration pour remercier TF1 et son journal télévision du samedi 18 mai 2019, avec trois minutes de reportage, nous en apprenons plus sur l'utilisation du glyphosate à la SNCF et les tests actuels pour pallier d'une éventuelle interdiction que par nos interpellations dans cette instance.

Nous souhaitons également revenir sur notre déclaration du 21 février 2019 et les problématiques spécifiques à l'Infralog national pour l'équipe de l'Iris 320. Nous vous rappelons que suite au préavis de grève déposé par la CFDT Cheminots le 15 janvier 2019, les agents ont effectué une semaine complète de grève. Suite à cela, le DET a invité l'ensemble des grévistes deux jours à Caen pour déguster des galettes des Rois, alors que les

agents voulaient reprendre le travail. Cette provocation est inadmissible. De surcoût, le DET continue de faire la sourde oreille à nos demandes justifiées. Pourtant, nos demandes ne sont pas inconsidérées ; pourquoi ne donnent-ils pas l'accès aux portillons, comme promis lors de la DCI du 22 décembre 2018 ? Peut-il nous expliquer comment doit faire un agent de cette équipe pour rejoindre en toute sécurité sa rame après une coupure sur un quai équipé de portiques ? Comment justifie-t-il la déqualification de 5 postes de qualification E vers D alors même que la technicité et le nombre de postes opérateurs à bord ne cessent d'augmenter ? Pourquoi des promesses non tenues pour des nominations en qualification F ? Pourquoi le DET a également refusé d'annuler un examen de qualification E « Mesures » qui pourtant était, aux dires de tous les spécialistes, « hors sujet » et « hors règlement » ?

Maintenant, les agents attendent d'avoir accès à l'ensemble des emprises SNCF. Il y a un réel pesage des postes à bord et nous vous demandons d'intervenir personnellement. Trop, c'est trop, et si nous n'avons pas une réponse rapide à nos demandes, nous déposerons un droit d'alerte dans les prochains jours.

Sachez également, Monsieur le Président, que les agents de l'Iris 320 souhaitent vous inviter à bord de leur engin pour un Landy-Paris, non pas pour polémiquer ou revendiquer, mais juste pour vous faire découvrir notre fleuron du contrôle géométrie et signalisation électrique de nos lignes à grande vitesse.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, la CFDT s'inscrit logiquement dans la démarche unitaire d'une grande manifestation nationale des cheminots le 4 juin prochain. Nous appelons chacune et chacun à exprimer ses inquiétudes et ses revendications dans cette action forte.

La délégation CFDT vous remercie pour votre écoute et vos réponses.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, M. STIEGLER. Beaucoup de sujets ; je vais m'efforcer de répondre à ceux sur lequel j'ai des éléments pertinents, puisqu'il y a beaucoup de questions de politique nationale ou internationale sur lesquelles il sera plus difficile pour moi de répondre.

Des questions autour du fret, pour lesquelles il faut bien voir que sur notre Zone de Production, nous avons un trafic fret important, avec des centres importants, et un travail de fond pour remettre à niveau un certain nombre d'installations est fait. Nous pourrions souhaiter qu'il y ait, dans certains sites, des remises en état plus ambitieuses, mais en même temps, ce qui est fait est fait en concertation avec les entreprises de fret à travers des crédits spéciaux d'un plan appelé « Urgence fret » qui permet de réaliser des opérations dans les plus grands faisceaux. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler autour de questions ou de débats, mais nous ne sommes pas sans actions sur les sites qui conditionnent l'activité du fret.

La question du train des primeurs ne concerne pas notre zone géographique, mais comme vous l'avez indiqué, c'est un sujet traité au niveau national qui a fait l'objet d'une solution provisoire. Au-delà, je ne peux pas m'exprimer.

Sur les questions davantage sociales, j'ai bien entendu les différentes déclarations qui ont évoqué la situation tragique de notre collègue de l'ingénierie qui a mis fin à ses jours. Devant une telle situation, nous devons tous être solidaires de la famille, des collègues, respectueux et conscients qu'il peut en effet y avoir des situations de collègues de travail difficiles. Le sujet du suicide au travail ou en lien avec des conditions de travail est un sujet sur lequel il y a déjà

eu beaucoup de débats. Je crains, hélas, qu'il continue à y en avoir, parce que c'est un sujet qui n'est pas facile à traiter de manière définitive.

Vous savez que nous avons, de ce point de vue là, un certain nombre de choses qui sont faites. Les Documents Uniques doivent prendre en compte les risques psychosociaux. Je ne sais pas si nous sommes efficaces au maximum, mais nous avons cette préoccupation dans l'Entreprise et elle s'accroît au regard des événements comme celui que vous avez évoqué.

Des questions liées à la loi de réforme ont été évoquées ainsi que sur le dispositif qui se met en place pour accompagner l'évolution des sociétés du Groupe SNCF au 1^{er} janvier 2020. Je ne commenterai pas toutes vos déclarations ; il est certain qu'aujourd'hui, sur les sujets qui ont été cités (convention collective nationale, métiers, droits sociaux, etc.), un travail est en cours pour lesquels les résultats ne sont pas encore visibles. Ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas d'intenses discussions notamment au lien de l'Union des Transports Publics avec l'État, et à ce stade, nous devons considérer que cette phase de discussions complexes, quand il s'agit d'organiser toute une branche comme celle du ferroviaire, est normale. Nous savons toujours que ces discussions sont longues, et il faut garder bon espoir que ces discussions débouchent, comme cela a été annoncé plusieurs fois comme objectif, avant la fin de l'année 2019.

Des questions plus proches, peut-être, de notre Zone de Production et notre organisation. Est-ce que nous avons, sur la Zone de Production Nord-Est–Normandie, des projets de restructuration des Infralogs ou des Infrapôles ? La réponse est non. Je suis clair là-dessus. Comme tout ce que dit un dirigeant d'entreprise, ce n'est évidemment pas une réponse pour l'éternité. Cela n'existe pas dans une entreprise, mais de façon visible, l'équipe de la Zone de Production considère que nous avons une situation d'organisation avec deux grands Infralogs en Nord–Pas-de-Calais et en Lorraine qui ont un certain nombre d'activités qui s'étendent au-delà de leur stricte zone, dans le domaine de l'intervention pour les travaux, dans celui de l'entretien des engins, des C2MI directeurs, etc. Nous considérons que cette organisation avec deux grands Infralogs et d'autres Infrapôles qui intègrent une UP logistique est satisfaisante et permet de travailler efficacement. Je l'indique, nous allons le redire de manière prudente, sinon, je serai accusé de vous avoir caché la vérité si un jour un de mes successeurs réorganisait une infrastructure. Il n'est pas dans mes priorités de retoucher la carte des Infrapôles et des Infralogs.

Autre sujet des centraux sous stations. Il n'y a pas de projet d'inclusion des centraux sous station dans les EIC, et je le confirme. Je distingue cela d'une autre question qui est de dire où doivent être localisées les salles opérationnelles des centraux sous station pour avoir la meilleure efficacité opérationnelle. Nous allons avoir un test expérimental à Saint-Denis avec la CCR PARM, et si les projets n'ont pas changé, le central sous station de Paris Nord doit rejoindre les locaux de la salle opérationnelle de la CCR PARM. Nous avons fait le même choix de principe pour la CCR Nord–Pas-de-Calais à Lille. C'est important, et vous citez des *benchmarks*, moi, j'ai en tête des centres de contrôle étrangers où la régulation caténaire énergie est à proximité de la régulation circulation et il y a des bénéfices à cela.

Quand nous disons cela, c'est une constatation fonctionnelle destinée à améliorer l'efficacité notamment en cas d'incident et de crise, mais nous voyons que cela peut aussi être pertinent pour les travaux. Nous voyons que les travaux sur les caténaires sont tout aussi déterminants pour la gestion de la capacité que les travaux au sol (le S11 autant que le S9). Voilà ce que nous pouvons dire sur les centraux sous station : pas de projet de migration vers les EIC, mais des réflexions sur la bonne localisation des salles opérationnelles des centraux sous stations.

Quant à la proximité avec la maintenance, ce que vous dites est fondé par rapport au métier des CSS qui ne sont pas les métiers de la circulation, même s'il y a des liens.

J'ai noté un certain nombre d'autres sujets sur lesquels je ne vais pas m'exprimer maintenant. La question a été posée précisément des fiches d'exposition accidentelle à l'amiante. Nous aurons tout à l'heure avec nous le directeur de l'Infralog national et nous lui poserons la question en direct, puisque c'est quelque chose sur lequel vous êtes évidemment en droit d'avoir les réponses. Voilà ce que je voulais dire en première approche en réponse aux différentes déclarations.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Deux points sur vos réponses, Monsieur le Président. Premièrement, vous avez dit que vous n'aviez pas l'intention de revoir le découpage des Infrapôles et des Infralogs, pourtant, il me semble que si nous prenons un établissement appelé Infrapôles Lorraine, il y a actuellement un projet de redécoupage des parcours d'astreinte et des unités ainsi qu'une réorganisation des unités et des secteurs. Ceci est prévu pour la mi-2020. D'ailleurs, un préavis de grève a été déposé sur ce sujet. Je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a rien dans les tuyaux, puisque c'est précisément ce qu'il vient de se passer et ce n'est que la partie visible de l'iceberg.

Deuxième point ; nous avons l'impression que vous vouliez nous faire plaisir en nous disant que nous sommes en droit d'avoir des réponses par rapport aux fiches d'exposition à l'amiante. Non. Vous allez d'abord devoir respecter l'instance, car le 27 février 2019, il y eut une résolution où un certain nombre de points vous ont été demandés et à ce jour, nous n'avons toujours rien, et ce sur toutes les résolutions des élus. Il n'y a jamais de suites. Cela s'appelle du manque de respect.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je peux peut-être répondre tout de suite à ce sujet. Premier sujet, que nous soyons clairs, je n'ai pas dit qu'il n'y aurait aucune réorganisation. C'est très bien que nous ayons l'occasion de nous expliquer, et je rappelle que par la voie de procès-verbaux, les propos que je tiens ici m'engagent ainsi que la Direction. Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait aucune restructuration à l'intérieur des établissements, j'ai dit que le schéma actuel de découpage entre Infrapôles et Infralogs — puisque c'était la question posée, étant donné qu'il est question, sur d'autres régions, de regrouper, de faire de grands Infralogs territoriaux — ne fait pas l'objet de mes priorités de restructuration. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de restructurations. Nous avons d'ailleurs évoqué avec votre instance le projet d'Infrapôles rhénan, qui viendra à son tour en information et en consultation. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Monsieur le Secrétaire, votre interpellation me permet d'être plus précis sur ce point.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Je me permets de vous répondre, Monsieur le Président. Ce que vous avez dit tout à l'heure pouvait porter à confusion et il vaut mieux être précis. Aujourd'hui, vous dites bien que vous êtes le directeur qui va réorganiser un certain nombre d'Infrapôles et d'Infralogs au sein de son fonctionnement.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je crois que c'est un propos sur lequel je pense m'être déjà exprimé, mais je vais m'exprimer de nouveau s'il le faut. L'Entreprise évolue en permanence, les besoins évoluent en permanence, les techniques évoluant en permanence, il y a évidemment, dans les mois et les années qui viennent, un certain nombre de réorganisations qui concerneront des établissements et des services de la ZP, mais c'est ni plus ni moins que la vie courante d'une entreprise.

Concernant votre deuxième question sur des résolutions qui sont prises ici, je sais que vous avez évoqué cela lors d'un CSE récent. Nous allons refaire le point avec l'équipe de la Direction des Ressources Humaines. Nous relirons les procès-verbaux, mais pour moi, il y a un certain nombre de résolutions qui ont fait l'objet de réponses verbales en séance. Il y a des résolutions sur lesquelles j'ai déjà dit quelle était la position de l'Entreprise. D'autres résolutions se sont traitées par le biais de l'agenda, du temps, qui ont donné lieu à des CSE exceptionnels par exemple, et nous allons refaire le point, je m'y engage, pour vérifier quelles résolutions n'auraient pas fait l'objet de réponse en séance ou ultérieurement de sorte que cette instance les ait. En aucun cas je ne vous prie de croire qu'il s'agit d'un manque de respect.

Je crois que chacun en est conscient, nous avons un rythme de réunions très élevé, une charge très lourde, un grand nombre de questions à examiner. Nous commençons à rentrer dans une phase de fonctionnement de notre instance où nous allons avoir de plus en plus de dossiers en informations et/ou en consultation. Nous allons avoir les dossiers des grands blocs prévus par la loi. Il se peut que là-dedans, il y ait eu des résolutions qui n'aient pas eu, à ce stade, de réponse explicite.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Je réponds avant de vous laisser la parole. Quand nous avons aujourd'hui des CSE extraordinaires sur des motifs SSCT et que nous tenons, ici même, un CSE extraordinaire le 27 février 2019 sur l'amiante, avec un certain nombre de demandes dont nous allons vous reparler tout à l'heure sur ce sujet, vous ne pouvez pas nous dire que vous ne pouvez pas répondre. Nous n'allons pas transformer cette instance en instance strictement juridique, mais vous savez que nous pouvons aller en justice pour entrave dans le cas où nos questions n'auraient pas fait l'objet de réponse. Vous devez respecter cela, nous ne faisons pas des résolutions pour le plaisir et je pense qu'elles sont sensées et réfléchies. Nos demandes concernent aussi la protection en santé et sécurité de nos agents dans leur travail.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je n'ai aucune espèce de critique ou de jugement sur la nature et le contenu des résolutions, Monsieur le Secrétaire. Nous verrons simplement si, pour certaines résolutions, le fond de ce qui était demandé a été fait ou si l'information n'a pas été donnée. Nous verrons aussi s'il y a des retards.

Monsieur SENS, Monsieur PINOT puis Monsieur STIEGLER ont demandé la parole.

M. Dominique SENS (CGT) : Effectivement, plusieurs réactions à vos propos suite au liminaire. Tout d'abord, sur le fret, je vous ai entendu dire qu'il y avait de l'argent pour maintenir les installations dédiées au fret en état, et je cible en particulier les triages qui sont, aux yeux de la CGT, de véritables outils industriels dont nous connaissons l'état par rapport à l'intéressement de nouveaux chargeurs. Questions à suivre avec plus de détails et en lien avec le CSE Fret, certainement.

Sur les suicides, je ne peux pas en rester là. Cela a aussi été rappelé par plusieurs interventions. S'il n'y a pas plus de prévention qu'actuellement, qui passe par le dialogue, aussi bien dans l'instance, mais aussi avec tous les cheminots de tous les collèges, je pense que la faute de l'Employeur sera caractérisée, et je préfère prévenir que d'en arriver à de telles extrémités.

Sur la loi de réforme du ferroviaire, je n'ai pas dévié de mon discours depuis la première plénière. Ce n'est pas le cas de tout le monde. Vous citez des accompagnements des sociétés

du Groupe, où ai-je mal entendu ? Nous pourrions nous relire. Il faut nous expliquer : qui représentez-vous, ici ? Les sociétés du Groupe ou le CSE Nord-Est-Normandie ? Si vous représentez les sociétés du Groupe, il faudra changer notre façon d'être informé.

Je demande l'information du CSE sur tout ce qu'il se passe et que vous disiez la vérité aux cheminots de la Circulation et de l'Équipement, comme je vous le demande depuis la première plénière. Vous n'avez pas démenti mes propos dans la liminaire, mais vous ne les avez pas confirmés non plus. Nous allons continuer à informer les cheminots sur ce qu'il se passe et sur ce que vous faites. Cela rejoint les propos actuels de hauts dirigeants en établissements, qui disent à leurs agents et à l'encadrement « Voilà ce qui peut vous arriver », ce qui place tous les collègues dans des situations très difficiles à vivre, d'autant plus que leurs élus ne sont pas informés, directement, de ce qui va arriver avec ce que vous distillez comme information.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je peux peut-être vous répondre rapidement. Sur le fret, je crois que mon propos a été assez clair, il y a une source de financement au travers d'un plan appelé « Urgence fret » qui permet de faire un certain nombre de choses (remplacements d'aiguilles, remises en état de voie, etc.) notamment dans les treillages, et en même temps, j'ai dit que les besoins seraient supérieurs, dans l'idéal, et qu'il y a certainement des choses supplémentaires à faire.

Sur les suicides, je suis d'accord avec vous, il y a plusieurs dimensions dans les suicides. La plupart du temps, le travail peut être une des dimensions, et il y a celles qui concernent la vie de la personne. Dans le travail, vous dites qu'il y a le dialogue, je crois que c'est un trait commun aux différentes facettes : dialogue en cas de changement d'organisation, dialogue quand il y a des situations personnelles difficiles, etc. Je peux retenir ce propos, je pense, comme étant l'un des éléments qui peuvent contribuer à la prévention des risques psychosociaux en général.

Sur la loi de réforme, je ne sais pas quelle expression j'ai eue quand j'ai parlé des sociétés du Groupe, j'ai parlé d'évolution globale. Quand je dis « sociétés du Groupe », je vise l'Épic de tête, l'Épic SNCF Mobilités et SNCF Réseau, qui deviennent au 1^{er} janvier 2020, de par la loi, des sociétés à capitaux publics et il y aura un certain nombre de mécanismes de rattachement comme filiales, je pense, par exemple à Gares & Connexions, filiale de Réseau. Je n'avais pas de jugement particulier sur cette situation, et vous avez raison, il faut que les agents puissent continuer à être informés. Je crois qu'il y a d'une part des informations qui viennent par les canaux classiques de communication d'entreprise et de management, et viendra le moment venu où viendront des informations et/ou consultations des instances, pour lesquelles j'attends d'avoir les informations utiles en ce qui concerne notre CSE s'il doit être concerné par ce processus d'information/consultation.

Monsieur PINOT, vous avez la parole.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Même si on peut être en désaccord, nous apprécions quand même que vous ayez pris le temps de revenir sur le geste du cheminot de Saint-Denis, bien que ce ne soit pas sur notre périmètre. Nous tenons à vous signaler ici que sur la séance supplémentaire où vous n'étiez pas présent, ce sujet a été balayé d'un revers de main de la part de votre responsable des Ressources Humaines. Je pense qu'en tant que responsable des Ressources Humaines, nous aurions préféré entendre — même si le discours total ne nous convient pas — un peu plus de respect envers ce type malheureux d'événements. Nous n'allons pas revenir lourdement sur la façon dont l'Entreprise, dont vous êtes la porte-parole,

gère tout ce qui est situations anxiogènes, je pense que nous aurons largement le temps d'y revenir avec la présentation du rapport des médecins, où Monsieur GAY, contrairement à d'autres médecins, ne prend pas la responsabilité de faire un rapport succinct de l'ensemble des remontées des médecins, et c'est bien dommage qu'il ne prenne pas ses responsabilités, mais nous saurons lui dire tout à l'heure.

Tout à l'heure, vous avez parlé de l'Infralog national, auquel vous ne répondez pratiquement à rien, Monsieur le Directeur, depuis que les CSE sont ouverts. Nous pourrions pratiquement faire un CSE complet sur l'Infralog national. À un moment donné, il va falloir couper quelques têtes au niveau du management de cet établissement. Il va falloir que ces personnes prennent leurs responsabilités.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur PINOT, faites attention au discours. « Couper des têtes » a malheureusement eu un sens dans l'Histoire de France.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Oui, Monsieur LARRIEU, mais en attendant, moi, je n'expose pas de personnes à l'amiante. Soyez aussi offusqué sur une expression que ce qu'il se pratique sur le terrain, qui met les agents en danger de mort. Après avoir mis en danger le personnel, merci de faire le nécessaire pour qu'ils aient un suivi adéquat et que vous montriez la preuve que ce suivi existe, telles étaient nos demandes sur différents CSE. Vous pouvez réécouter les bandes, car vous nous l'aviez accordé, Monsieur le Président.

Vous nous dites aussi qu'il n'y a pas spécialement de projet au niveau des Infralogs et des Infrapôles, nous allons sûrement vous démontrer le contraire. Il y a un projet de fusion qui se fait entre l'UO Aisne et Somme, mais pas que. Il y aurait l'intégration de certaines gares et postes de l'UO Oise. C'est dans le projet, ne dites pas non, le chef de projet en parle et nous avons eu confirmation par notre établissement, dernièrement, qu'en effet, ce ne serait pas l'ensemble de l'UO Oise, mais qu'il y aurait des postes et des gares qui seraient intégrés sur notre CSE alors qu'ils sont actuellement sur l'Île-de-France. Notre question est de savoir si cela va se passer de la même façon pour l'Infrapôle et l'Infralog de l'Oise, qui est actuellement sur Paris Nord. Si vous n'êtes pas au courant, il va falloir mettre le nez dans les dossiers, Monsieur le Président. Je vous vois faire « non » de la tête, mais dans ces cas-là, changez de chef de projet s'il nous raconte des bêtises.

Sur l'Infralog national, Monsieur le Président, après avoir bien recherché sur les procès-verbaux de CE Circulation et du CE Île-de-France, il y a eu la présentation de création d'une équipe à l'Infralog national : une pour la province et une pour l'Île-de-France, mais dans les CE concernées, aucune présentation n'a été faite. Cela a été fait lors de la présentation d'un CHSCT de décembre 2018. Il me semble que dans ce CSE, nous devrions avoir une information sur ce sujet, et nous vous demandons clairement de porter cela à l'ordre du jour d'un prochain CSE, assez rapidement, comme la mise en place a été effectuée. Nous vous demandons de nous faire la présentation de ces deux nouvelles équipes d'intervention. Il me semble que l'information devrait nous être donnée.

Ensuite, je ne sais pas s'il y aura une intervention de la délégation UNSA sur les contractuels. Monsieur le Président, je vous ai fait remonter un sujet il y a un mois de cela. Vous m'aviez répondu par écrit que vous reviendriez vers moi le plus rapidement possible. Cela fait un mois. Nous sommes le 21 mai 2019 et les agents « crèvent la dalle » : on leur a retiré 450 euros sur leur paye. Aucune mesure n'a été effectuée. Vous deviez revenir vers moi rapidement. Cela concerne des agents contractuels qui sont très peu payés, qui sont mal payés, et qui sont sur

le bord de la rupture ou de la démission. Sur ces sujets comme ceux-là, où vous amputez 400 euros ce mois-ci, et 150 euros chaque mois pendant 10 mois, il n'y a pas possibilité d'avoir un retour de réponse rapide, alors que vous l'aviez promis, Monsieur LARRIEU. Vous l'avez écrit.

Dernièrement, nous avons appris, et je ne sais pas ce que vous en pensez, qu'il y a eu de la discrimination et des pressions envers des salariées enceintes. Nous dénonçons ce genre d'actes, Monsieur le Président. Nous aurons l'occasion d'en reparler ailleurs, mais il nous paraissait important d'acter ce fait ici même.

Par ailleurs, vous n'êtes pas revenu sur le droit à la déconnexion. Nous en parlions dans notre déclaration. Il va falloir nous montrer les fiches, votre projet, concernant le fait de fournir à des agents de réserve des téléphones portables sans qu'ils soient d'astreinte. Comment pouvons-nous fournir ce genre de matériel qu'il puisse emmener en dehors de leur travail, alors que nous parlons du droit à la déconnexion ? Est-ce que c'est fait seulement pour vous, en tant que cadres ou cadres supérieurs ? Ou est-ce que ce droit à la déconnexion est pour l'ensemble du personnel ? Dans le même temps, vous faites des notes pour dire que le portable, durant le temps de service, doit être mis dans une boîte ou ailleurs pour que l'agent ne soit pas gêné par un message de la famille qui préviendrait, peut-être, que son enfant est parti à l'hôpital ou je ne sais quoi ; ce genre de messages sont interdits de lecture par les agents, mais par contre, vous ne voyez pas d'inconvénient à fournir un téléphone portable à un agent de réserve pour qu'il puisse être dérangé sur son temps de repos ou de congé et cela ne vous interpelle pas.

Nous, cela nous interpelle, Monsieur le Président, et nous vous demandons donc de nous dire ce qu'il en est de ce projet, et si c'en est un, de nous le présenter. Sinon, mettez fin à ces formes d'expérimentation, car il y a des référentiels à respecter, dont celui sur le droit à la déconnexion, qui nous semble extrêmement important. Monsieur le Président, arrêtez de déranger les agents de réserve en leur envoyant des textos sur leurs congés pour leur dire de regarder leurs courriels qui stipulent des changements pour leur reprise. Le droit à la connexion est total durant ses repos et ses congés. L'agent termine, a une commande de reprise et se réfère à celle-ci et à aucun moment l'Entreprise ne doit interférer sur le temps de repos ou de congés des agents. Cette conversation est enregistrée ; l'agent de commande a utilisé un téléphone d'enregistrement comme quoi l'agent de réserve peut être dérangé pendant ses congés ou repos au prétexte qu'il touche une prime de réserve. Il va falloir nous expliquer ce que vous en pensez, ou plutôt votre responsable des Ressources Humaines qui, normalement, connaît plus que par cœur les différents référentiels RH qui touchent le personnel.

Voilà pour ma première intervention, Monsieur le Président.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Monsieur le Président, je me permets d'intervenir. Même si le Président est offusqué aujourd'hui, il n'a, à aucun moment, le droit de couper un élu. Je vous le rappelle. C'est la règle.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Permettez-moi un mauvais jeu de mots, Monsieur ACHOUB. Si j'ai coupé un élu, je le regrette, j'aurais certainement dû attendre la fin de la phase, mais je crois que personne ne peut évoquer, dans le pays où nous habitons, le fait de couper des têtes comme quelque chose d'anodin. Nous espérons que c'était au figuré, évidemment. Il ne revient pas aux élus de faire la mise en place des dirigeants de quelle quantité que ce soit dans la maison, mais je voulais souligner une expression qui, à moi, ne me paraît pas de nature à permettre un débat serein et constructif entre nous.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Vous avez le droit à la parole, mais il faut le faire après, sans le couper.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Comme vous avez un doute, et face à la répression que différents camarades CGT ou SUD-Rail peuvent connaître avec les différentes radiations, il est bien entendu que c'est du second degré, et je n'ose même pas imaginer que vous ayez pu penser le contraire, mis à part jouer avec le feu en ayant des petites pensées derrière, comme vos différents camarades directeurs qui en ont après certains militants CGT ou SUD-Rail.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : M. PINOT, moi, je réponds de ce que je fais moi-même et j'essaie, dans ce domaine, d'avoir un certain nombre de principes de comportement dont j'espère que tout le monde peut juger dans la tenue de nos réunions. Je vais répondre rapidement à quelques questions, car certaines peuvent trouver place dans l'ordre du jour. Il y a la question écrite n° 35 sur la délégation du personnel qui demande quel est l'objectif de la dotation de portables des agents de réserve tel qu'envisagé sur l'EIC Hauts-de-France à l'heure du droit à la déconnexion. La réponse me paraît claire : une première réflexion a été lancée au travers d'un groupe de travail pour étudier la question et aucune décision n'est prise pour le moment. Nous verrons si nous aurons l'occasion de discuter plus globalement de la question d'agents de réserve, de droit à la déconnexion, etc., car ce n'est pas prévu à l'ordre du jour ; je crois qu'il est déjà assez copieux aujourd'hui nous avons beaucoup de sujets importants, vous l'avez signalé. S'il faut que nous y revenions, nous le ferons, mais la question que vous avez posée me semble avoir une réponse écrite très claire.

Sur des projets de périmètre avec la DG Île-de-France, je n'ai pas, aujourd'hui, connaissance de projets. Nous allons être clairs. Monsieur PINOT, je suis le directeur de la Circulation qui a fait le rattachement des UO Somme et Aisne à l'EIC Nord-Pas-de-Calais pour faire l'EIC Hauts-de-France et qui a fait le rattachement Champagne Ardenne à Lorraine pour créer leur cas. J'ai aussi fait le rattachement de l'Eure-et-Loir à l'EIC Centre Val de Loire. Pour les questions d'évolutions de périmètres avec l'Île-de-France, je ne suis pas tout à fait naïf quant au fait que cela se discute avec la DG Île-de-France pour savoir s'il y a des projets de transferts ou pas, qui se préparent et s'inscrivent dans le temps. Je suis très clair : aujourd'hui, il n'y a pas de projet de périmètre avec la DG Île-de-France, qu'il s'agisse des gares ou des Infrapôles. Je ne dis pas qu'il n'y en aura jamais, je dis qu'aujourd'hui, il n'y a pas de projet. Je ne peux empêcher personne de faire ce genre de projets à l'avenir, mais aujourd'hui, je suis très clair, il n'y a pas de projet. Le jour où il y aura un projet d'évolution de périmètre avec la DG Île-de-France, ce qui n'est pas impossible et qui ne concernera pas forcément la zone nord, je l'évoquerais en CSE, évidemment.

Sur le sujet des contractuels, est-ce que vous pouvez préciser ce que nous pouvons dire aujourd'hui ? Ce n'est pas une question facile.

M. Olivier MARTY (assesseur) : Le sujet a été géré en établissement avec un système d'échelonnement qui a été proposé aux agents. En termes de mensualités, c'était 75 ou 76 euros pour que cela soit géré dans le temps sur l'année qui vient. C'est en ce sens-là que nous avons les informations données par l'établissement pour qu'il puisse y avoir un amortissement de l'effet de mise à jour des éléments de paye qui ont été révélés par l'erreur.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur PINOT, voilà ce qui est prévu ; si vous avez des cas dans lesquels cela ne fonctionne pas bien, il faut nous les faire remonter et nous les verrons avec l'établissement.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Monsieur le Président, le chef de projet parle concernant la fusion des UO Circulation Somme et Aisne qui nous sera très certainement présentée ici vers septembre 2019 ou la fin d'année 2019. Vous avez le chef de projet qui parle aux agents comme quoi il sera question, pendant cette fusion, d'absorber certaines gares et postes de l'UO Oise. Vous avez la RH de l'établissement qui, quand nous l'interpellons sur le sujet de l'intégration de l'UO Oise, elle répond que ce n'est pas l'ensemble du périmètre de l'UO Oise qui sera intégré dans le projet. Et là, vous dites que ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous avons des cadres qui nous en parlent, dont le chef de projet ou encore la RH de l'établissement, Monsieur le Président. Et aujourd'hui, vous nous dites que ce n'est pas vrai. Qui faut-il croire ?

Ensuite, vous m'excuserez, mais je vais être désagréable ; quand nous vous interpellons sur le fait de retirer 1100 euros à trois agents contractuels sur une erreur de l'Entreprise, sur une erreur de professionnels du métier de la paye, à la suite du courrier qui leur indique que 450 euros leur seraient retirés, il n'y a pas d'accord. C'est imposé. Quand j'entends Monsieur MARTY dire ici que « ça va aller, c'est 10 mois à 75 euros », c'est oublier que comme le traitement a été augmenté par erreur de + 6 %, ce traitement va perdre 6 %, 80 euros, avec 75 euros de remboursement mensuels. Nous sommes donc à plus de 150 euros par mois en moins de salaire pour l'agent. Nous voyons bien la subtilité de Monsieur MARTY, mais nous aussi, nous savons compter, Monsieur le Président. Étant donné que c'était une erreur de l'Entreprise, nous ne vous demandons pas de faire un allongement de 10 ou 20 mois ; c'est une erreur de l'Entreprise et nous vous demandons qu'elle assume cette erreur en liquidant cette somme qui, à l'échelle du réseau, ne doit pas peser bien lourd. C'est cette réponse-là que nous attendions de votre part, Monsieur le Président ; ne pas nous dire ce que nous savions déjà et ne pas dire que cela vient de l'établissement, qui nous dit que c'est l'agence Paye & Famille qui impose cela. C'est nouveau, nous avons un employeur, mais à l'agence Paye & Famille, ils font ce qu'ils veulent. Ils ne sont pas l'Employeur, mais d'après les directions, nous ne pouvons rien faire avec l'agence Paye & Famille. Sauf que quand on contractualise un contrat de travail, Monsieur LARRIEU, je ne vous apprend rien, c'est entre le salarié et l'Employeur, et l'Employeur qui utilise différents services a toujours la responsabilité sur l'ensemble des domaines auxquels il a subordination. On ne peut donc pas nous répondre d'aller voir l'agence, car non, ce ne sont pas eux qui gèrent, mais bien l'Employeur, et sur de nombreux dossiers, cela devient comme cela, Monsieur LARRIEU. La réponse que nous avons là ne nous convient pas, nous la connaissions déjà. Ce que nous vous demandions, c'était de faire un geste, de faire une croix sur ces 1100 euros pour des agents qui touchent à peine 1400 euros nets par mois en faisant du 3/8.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Bien, bon, j'ai entendu, Monsieur PINOT, votre position très clairement exprimée, je vous ai donné la réponse et je pense que ce que vous a dit Monsieur MARTY est pertinent.

J'avais donné la parole à Monsieur STIEGLER, j'aimerais que nous puissions suivre, car il y a beaucoup d'interventions. J'ai noté Monsieur STIEGLER, Monsieur RAWOLLE, Monsieur MUTEL, Monsieur SEGATTO et Monsieur ACHOUB.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Pour revenir sur le sujet de l'Iris 320, cela fait deux fois que nous vous portons le sujet depuis le début de notre mandature. Ce n'est pas pour parler, c'est qu'il y a un vrai problème. Ils ont un DET et ce n'est pas du style non plus de la CFDT de taper dans un DET, ce qui serait de la provocation totale. Il y a eu une DCI, il y a eu un relevé de décisions et les choses ne sont pas tenues. Que fait-on ? Vous ne connaissez peut-être pas leur problème, mais quand vous prenez un TGV, votre pass est validé parce que le TGV

est acté dans le portique. Pour eux, quand l'Iris 320 est garé à quai, il n'y a pas de TGV de programmé et ils ne peuvent pas passer les portiques. Les conducteurs de train ont un pass 1000 qui leur permet de passer partout. Nous faisons une DCI, il est acté qu'ils doivent recevoir le pass 1000, mais ils ne l'ont toujours pas. Pendant leur pause, ils sont obligés de revenir une heure avant sur leur rame et ils n'y ont pas accès. Ils ne peuvent pas y accéder alors qu'ils ont une heure de départ programmée. Les agents sont obligés de courir, ils ne peuvent pas accéder au guichet, il n'y a plus d'escale en gare, etc. Nous demandons que vous activiez ce pass de la même façon que les conducteurs de train, sinon nous déposerons un droit d'alerte, car ils ont des procédures de sécurité à respecter et ils doivent arriver sereinement sur leur rame, et c'est la moindre des choses que de rejoindre son poste de travail normalement. Il y a d'autres provocations qui sont inadmissibles ; nous pourrions en reparler ultérieurement, si vous le voulez.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Écoutez, Monsieur STIEGLER, je note les questions qui sont posées, c'est un sujet que je n'ai pas étudié. Nous nous efforçons de traiter, dans ce CSE, des sujets posés à l'ordre du jour que nous pouvons préparer. Je n'ai pas de notion personnelle sur le type de pass qui existent ni sur l'action qu'ils ont au niveau des portillons, nous reprendrons donc cette question, si vous le voulez bien, et vous pouvez la poser par le biais de l'ordre du jour. Vous pouvez regarder la forme, mais je ne peux pas, aujourd'hui, vous donner de réponse pertinente.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Je suis d'accord, mais je vous ai interpellé dans la déclaration de février 2019 sur ce sujet-là.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Oui, mais il y a eu une DCI en établissement.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Oui, l'année dernière.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Il revient à l'établissement que les suites de cette DCI soient données.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Oui, mais il n'y a pas de suite.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je verrai cela avec le directeur de l'établissement concerné.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : En tout cas, pour nous, si la situation n'est pas réglée en fin de semaine, nous déposerons un droit d'alerte. Concernant la saison 2 de « Nouvel'R », nous vous avons entendu dire qu'il n'y avait pas de projet de restructuration ; l'année dernière, quand il y a eu la saison 1, nous vous avons interpellé sur une éventuelle fusion Bretagne–Pays-de-la-Loire, maintenant c'est effectif alors que l'année dernière, il n'y avait pas de projet. Ce qui est malheureux, c'est ce que ce sont les élus qui ont appris la date de la fusion avec la Présidente du CSE Atlantique. Ce n'est pas notre périmètre, mais c'est pour vous dire qu'il y a quand même des problématiques de communication dans cette entreprise à l'heure actuelle.

Ensuite, vous parliez des consultations/informations obligatoires. Aujourd'hui, nous avons deux dossiers, c'est catastrophique. Pour le service médical, il n'y a rien, nous n'arrivons pas à extraire les chiffres. Nous achèterions un livre sur le médical en France, ce serait un copier-coller. C'est bien d'avoir des informations et des consultations obligatoires, mais si nous

n'avons pas les documents en face, c'est compliqué pour débattre. Nous avons eu le même sujet au CE Circulation où pendant 3 ans, on nous a expliqué que le logiciel ne pouvait pas être adapté, nous avions la même chose auparavant avec les CE Mobilités, etc. Bref, dans 15 ans, nous serons toujours avec un logiciel qui ne permet pas de donner des réponses ou d'extraire les données des périmètres concernés.

Sur l'enquête Allure, pareil, le document est très vague parce qu'il peut y avoir des différences d'un établissement à l'autre et nous n'arrivons pas à les relever.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci. Monsieur RAWOLLE.

M. Régis RAWOLLE (UNSA-Ferroviaire) : Monsieur le Président, dans notre déclaration liminaire, nous vous parlons des contractuels. Déjà lors de la dernière plénière du mois d'avril 2019, nous vous demandions un recensement sur les contractuels les plus impactés sur la Zone de Production Nord-Est-Normandie et dans un but d'homogénéité, le pourcentage que l'Entreprise pourrait prendre en charge, puisque nous savons que certains DET vont prendre une part à leur charge. Nous voudrions une réponse claire et précise à savoir que pour la production Nord-Est-Normandie, pour ne pas qu'il y ait de disparités entre les contractuels, quel pourcentage sera pris par l'Entreprise pour les aider. Nous parlons de 1100 euros, mais il y a des cas qui sont beaucoup plus importants qui vont au-delà de 3000 euros.

Deuxième sujet, dans notre déclaration liminaire, nous vous parlons de réorganisations/suppressions d'emplois dans les métiers transverses RH et GEF à l'horizon 2020 : quels postes, quels cadrages et sur quels établissements ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Alors, sur le premier point, je vais laisser M. MARTY dire un mot. Il faut être clair, je crois que les réponses ont été données lors de la dernière réunion, s'il s'agit bien de la correction des cotisations AGIRC-ARRCO des contractuels.

M. Régis RAWOLLE (UNSA-Ferroviaire) : Combien de contractuels ont été impactés sur la Zone de Production ? Vous deviez faire un recensement.

M. Olivier MARTY (assesseur) : Nous n'étions pas allés au bout du recensement, parce que les situations sont éditées de manière individuelle par les systèmes de paye, donc les agences Paye & Famille. Ce soin de recensement n'a pas été terminé pour pouvoir vous donner ce qu'il en est en termes d'informations, nous allons donc le boucler. Nous n'avons pas non plus eu de prise de position pour déclencher une décision de la Zone de Production NEN qui serait celle que vous souhaitez par rapport à une prise en main par l'Entreprise. Ce que vous évoquez par rapport à ce que pouvaient être des décisions locales d'établissement doit être un point à vérifier avec les établissements pour savoir si, de notre côté, nous faisons évoluer ou pas notre position.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Voilà ce que nous pouvons dire là-dessus. Sur les filières transverses, je vais regarder ce sujet. Je crois que l'expression de la déclaration de M. CATIAU évoquait « une vague de suppressions d'emplois » dans les filières transverses. Il y a évidemment, au niveau de l'Entreprise, le souhait d'alléger globalement ce que nous appelons les « frais généraux » et les frais de fonctionnement, et cela concerne en partie les missions transverses, qui sont des missions de gestion finance, de RH et d'autres sujets également. Cela concerne un certain nombre de dépenses de fonctionnement et là-dessus, il

y a une démarche permanente sur plusieurs années, mais je n'avais pas en tête des sujets identifiés sur lesquels il y ait, en 2020 particulièrement, une vague de suppressions d'emplois administratifs. Vous me citez un certain nombre de logiciens, si je comprends bien, nous allons regarder ce sujet-là et s'il devait y avoir des conséquences sensiblement plus impactantes que le flux courant de petites réorganisations et d'adaptations, nous en reparlerons. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Monsieur RAWOLLE.

M. Régis RAWOLLE (UNSA-Ferroviaire) : Si je comprends bien, il n'y a pas eu de recensement pour les contractuels des établissements, et pour l'instant, il n'y a pas de cadrage, donc pas de prise en main. Est-ce qu'il y aura une prise en main de la Zone de Production ou pas ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Aujourd'hui, Monsieur RAWOLLE, ce n'est pas envisagé. Je crois que la question avait fait l'objet d'une réponse. Il s'agit d'un sujet qui arrive malheureusement quelques fois, quand il y a eu un trop-perçu. Cela marche aussi dans le sens où il y a un « pas assez perçu » sur des cotisations de retraite. Ce sont des sujets sur lesquels l'Entreprise n'a pas la main. Quand les cotisations ne sont pas reconstituées et quand, pour ces régimes-là, les agents sont censés ne pas avoir cotisé, c'est pénalisant pour les agents quand arrive le moment de la liquidation des retraites. C'est quelque chose qui est la caractéristique de base du problème. Ce qui vous a été indiqué est que le travail qui est fait consiste à rechercher comment traiter les situations individuelles et comment étaler ces retenues pour qu'elles soient le moins pénalisantes possible. Il n'y a pas d'engagement de la Zone de Production ou de qui que ce soit à dire que la situation de ces agents sera prise en compte autrement, je préfère le dire.

M. Régis RAWOLLE (UNSA-Ferroviaire) : Je voulais juste vous signaler que les contractuels négocient leur salaire au départ avec l'Entreprise. Monsieur PINOT parle de 1100 euros, moi, j'en suis à des montants de plus de 3000 euros. Ces contractuels sont mis très mal, cela engendre des risques psychosociaux et de plus, ils menacent de quitter l'Entreprise. Vous avez des DET pour ne pas perdre leurs compétences et vous êtes prêts à les aider financièrement puisqu'il s'agit d'une erreur de l'Entreprise, et d'autres sont moins enclins. Vous allez avoir des disparités entre les établissements. Est-ce qu'il faut faire des DCI avec chaque DET pour négocier chaque cas ? Vous n'y serez pas gagnants. Pour les RH et GEF, rassurez-les, parce qu'il y a de vrais soucis étant donné qu'il n'y a pas de cadrage. Ils entendent parler de suppression dans les emplois transverses ; on leur refuse des mutations, on ne prend plus de personnel, on met des CDD à la place des postes au CO parce que le poste risque d'être supprimé l'année prochaine. Il y a un vrai malaise et de vrais risques psychosociaux sur les métiers transverses. Nous vous alertons là-dessus ; si c'est en effet une démarche de longue haleine, sachez que ce n'est pas ce qui nous est remonté, alors il y a des directeurs qui sont meilleurs soldats que d'autres ou qui veulent aller plus loin et qui veulent supprimer énormément les frais de structure.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Voilà ce que nous pouvions dire sur ce sujet. Monsieur MUTEL, vous avez demandé la parole.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Monsieur le Président, je voulais intervenir sur le suicide d'un agent et plus largement sur le mal-être au travail des cheminots. Vous avez comme réponse qu'il faut du dialogue, plus d'explications, mais le dialogue social dans l'Entreprise, c'est que

vous nous expliquez ce que vous voulez faire, nous, nous vous formulons les arguments ou les contre-propositions, nous avons les cheminots qui rejettent vos projets et à la fin, le dialogue, c'est que vous faites quand même. En fait, vous imposez la mobilité, le travail de nuit, des conditions de travail dégradées en permanence, vous avez parfois des gestions inhumaines, et j'ose le dire. Tout cela a des conséquences sur la vie des cheminots, sur leur santé morale et physique, mais ils ne sont pas bêtes, nous n'avons pas besoin de plus d'explications, nous avons compris ce que vous faites, les cheminots comprennent où vous voulez aller et ils n'adhèrent pas, alors ils sont en souffrance au travail. Il ne faut pas plus d'explications, mais il faut écouter les gens, il faut une autre politique, il faut d'autres choix, il faut de l'emploi et des moyens.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur MUTEL. Là-dessus, difficile de faire converger nos points de vue. Je serai amené à indiquer, dans un certain nombre de cas, que l'Entreprise est amenée à faire, pour s'adapter à un certain nombre de situations et pour gérer au global l'ensemble des moyens qui lui sont confiés, des choses qui peuvent être difficiles. Par contre, je pense que ce qui peut être retenu dans tous les cas, c'est que le dialogue, dans ces situations, est essentiel pour adapter, accompagner et modifier les projets dans certains cas. Je pense que nous avons des exemples de l'efficacité de ce dialogue.

Monsieur SEGATTO, Monsieur ACHOUB, Monsieur PINOT, Monsieur SENS puis Monsieur GUELUY.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : Très rapidement, je voulais revenir sur votre réponse concernant le droit à la déconnexion. Vous aviez noté, à juste titre, que la question est portée à l'ordre du jour. Maintenant, je ne suis pas d'accord avec votre réponse puisque vous dites que la réponse a déjà été donnée par écrit, pas du tout. Vous ne répondez pas du tout à la question qui voulait savoir quel était l'objectif de cette dotation. Je vais vous simplifier encore la tâche et je vais aller droit au but. Je vais demander ce que vous attendriez d'agents de réserve à qui vous auriez fourni ces téléphones et dans quel cadre réglementaire.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je ne sais pas vous répondre, Monsieur SEGATTO. C'est un groupe de travail interne à l'EIC Hauts-de-France. C'est la seule réponse que je peux vous faire aujourd'hui.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : Vous ne savez pas ce que vous attendez d'agents à qui vous fourniriez ce type de matériel. C'est un cadeau, alors.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Attendez, Monsieur SEGATTO. Ce n'est évidemment pas ce que vous dites là, à savoir un cadeau et puis voilà. C'est une réflexion sur le fonctionnement avec les agents de réserve dans le cadre de l'EIC. Je dis simplement que je n'ai pas les éléments internes du groupe de travail et il est normal que les discussions aient lieu à l'intérieur de l'EIC et l'élément que je vous donne est que cette discussion ne fait pas l'objet de décision de mise en œuvre aujourd'hui. C'est un point important et il faut pouvoir laisser se faire un certain nombre de discussions à l'intérieur des établissements.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : D'où la deuxième partie de la question que je vous pose : dans quel cadre réglementaire faites-vous cette réflexion ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Les réflexions qui ont lieu dans les établissements tiennent forcément compte de la réglementation c'est vraie dans ce cas-là et c'est vrai pour toutes les réflexions.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : Dans ce cas-là, c'est peut-être Monsieur MARTY qui pourrait nous répondre : dans quel règlement retrouve-t-on l'utilisation de téléphones ou de moyens de communication fournis par l'Entreprise en dehors du temps de travail ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Écoutez, nous n'avons pas d'éléments particuliers sur cette question aujourd'hui, mais de façon globale, évidemment, les projets qui sont menés dans les établissements s'inscrivent dans le cadre de la réglementation.

Monsieur ACHOUB, vous aviez demandé la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Monsieur le Président, je vais revenir sur les contractuels. Déjà, c'est le régime AGIRC-ARRCO et pas qu'ARRCO, je tenais à le rappeler parce que cela a été mal prononcé tout à l'heure. Sur le fond, qu'est-ce que c'est ? Aujourd'hui, vous nous dites que les agents vont être pénalisés, mais qui a oublié de payer les cotisations dues au nouveau logiciel ? C'est quand même la SNCF, ce ne sont pas les agents qui se sont dit qu'ils ne paieraient pas leurs cotisations. C'est la SNCF et nous vous avons effectivement interpellé sur la question et Monsieur MARTY s'était engagé à faire le point et un recensement. J'estime que s'il n'a pas eu le temps de faire le recensement depuis la dernière fois, il y a quand même un problème, parce qu'il n'y a que 16 établissements. Faire le point sur 16 établissements, c'est facile : on envoie un courriel, on appelle ses directeurs qui font remonter le point. Est-ce qu'un point a été fait ? Je ne sais pas si vous maîtrisez le dossier, Monsieur MARTY. Il est là, le souci. Quand je dis « maîtriser le dossier », c'est sur le fond.

Il y a des agents qui sont proches de 3500 euros de remboursement, ce qui n'est pas rien. Nous vous avons demandé de regarder. Moi-même j'ai fait une audience sur ce sujet, je vais y revenir. J'ai posé une question juridique très précise qui émane d'un avocat. La Direction n'avait pas la réponse et elle a dit que le service Juridique répondrait. Quand j'ai interpellé la Direction, on m'a dit que le service Juridique refusait de répondre parce qu'il ne voulait pas que je prenne les arguments pour aller devant les tribunaux. C'est une plaisanterie ! Aujourd'hui, nous avons des établissements qui vont participer, puisqu'ils le veulent bien, mais au-delà de cela, il y a aussi la question de savoir comment vivent les agents avec une diminution de leurs salaires suite à une erreur de la SNCF ! Il y a les cotisations sociales jusqu'à une certaine somme sur une certaine période, mais cela a été dit, nous allons arriver sur une deuxième période, ce qui signifie que ces agents, pour une erreur monumentale de la SNCF, doivent payer aujourd'hui. Juridiquement, pour nous, c'est la faute de la SNCF donc c'est à elle de se débrouiller pour régler cette situation. La Direction de l'agence famille refuse tout, et nous avons demandé que s'il y avait obligation que ce soit l'agent qui rembourse, de faire un étalement pour que ce soit indolore pour l'agent. Cela a été dit et redit : ce sont des petits salaires, et vous demandez un pourcentage important du salaire, ce qui est impossible, puisqu'ils ont déjà du mal à vivre. Nous avons demandé un étalement et la Direction de l'agence a dit que c'était hors de question ; au départ, ce n'était pas 24 mois et il a déjà fallu batailler.

Aujourd'hui, c'est à la Direction de répondre. Nous demandons à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines de faire un recensement depuis plus d'un mois, cela n'est pas fait, donc je vous le dis, il y a l'ordre du jour qui se tiendra jeudi matin avant la plénière et nous allons

traiter ce sujet. Aujourd'hui, nous n'allons pas laisser la SNCF retirer une partie des salaires des agents qui n'ont pas un salaire important pour vivre et faire vivre leur famille au prétexte que la SNCF a fait des erreurs. Quand on fait des erreurs, c'est bien de les reconnaître, mais il faut surtout trouver des solutions pour que ce soit le moins pénible pour les agents concernés.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Pour être clair, je comprends que le recensement est presque achevé, à une information près, et cela n'est pas si facile que cela de reconstituer les sujets, car vous avez noté qu'en effet, la situation n'est pas celle que nous avons connue il y a encore 10 ans et d'un côté nous avons les services RH des établissements et de l'autre, les agences Paie & Famille. Il y a deux acteurs pour chaque établissement, ceci étant, le recensement est quasiment fini, nous pourrions vous le donner soit dans le cours de ce CSE soit très peu de temps après.

Monsieur PINOT, vous avez demandé la parole.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Tout à fait. Toujours sur le sujet des agents contractuels, vous nous dites qu'il y a deux acteurs, mais il n'y a qu'un seul employeur, Monsieur LARRIEU. Concernant les agents contractuels, vous dites que l'Entreprise ne peut rien faire. Il faut peut-être monter d'un cran si vous êtes dans l'incapacité de le faire, dans ce cas-là, dites-le-nous. Je vous signale que sur PRG sur l'histoire des cotisations, il y a eu table rase sur les sommes soi-disant dues par les salariés. Sur Montpellier, dans le cadre d'une erreur de saisie de traitement d'un agent contractuel, comme explicité tout à l'heure pour trois agents de l'EIC Hauts-de-France, il a été obtenu, au niveau national, qu'il y aurait table rase sur les soi-disant dus. Soit vous êtes dans l'incapacité de le dire ou de le faire, dans ce cas, nous monterons d'un cran, Monsieur LARRIEU. Pas de problème, nous savons faire, mais à un moment, il nous faut des réponses et ne pas laisser les agents dans l'attente.

Je vous rappelle que vous m'avez répondu le 23 avril 2019 que vous reviendriez vers moi « le plus rapidement possible ». Mensonge : c'est moi qui reviens vers vous pour savoir ce qu'il en est, Monsieur LARRIEU, tout simplement pour faire lecture de ce qu'a écrit l'agence Paye & Famille sur la manière dont l'agent devrait rembourser une erreur de l'Entreprise. Pour cela, il fallait le dire de suite, puisque le courrier, nous savons le lire. Ce que nous voulons, sur l'ensemble des cas, c'est de savoir comment ont été calculées les sommes dues. Vous savez, il y a une part mutuelle qui se fait sur le pourcentage du salaire. Nous espérons qu'il y aura un remboursement à ce niveau-là également et que l'agent ne paiera pas deux fois. Nous vous conseillons aussi, en tant qu'Employeur, Monsieur le Président, de vérifier auprès de la CPAM que le fait de faire cotiser certains agents contractuels sur la caisse Maîtrise et Cadre plutôt que Salarié sera bien pris en compte pour la retraite. Il faut nous certifier pour les agents pour lesquels vous faites des redressements jusqu'en 2015 bénéficieront à la retraite des droits à partir de cette date. Sur certains dossiers, la CPAM n'est pas au courant de ces modifications. Ce n'est pas le tout que l'Entreprise récupère des sous, c'est que l'agent puisse bénéficier de ses vrais droits à la fin. Vous avez fait une erreur, c'est à vous de l'assumer.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : J'ai répondu à Monsieur ACHOUB sur la fourniture du nombre d'agents concernés par cette mesure. Vous posez deux questions techniques sur le calcul des sommes dues et sur la prise en compte des cotisations Maîtrise et Cadre et la date. Nous allons regarder ces points.

Monsieur SENS avait demandé la parole, puis Monsieur GUELUY.

M. Dominique SENS (CGT) : Pour la CGT, je vais préciser nos positionnements et je vais argumenter. Un projet de déménagement d'un Infrapôle et d'un Infralog sur un même lieu, en Nord-Pas-de-Calais, je pense que c'est un sujet qui intéresse l'instance puisque c'est déjà débattu par les dirigeants de ces établissements, toujours à l'état de projet. Vous nous dites qu'il n'y aura pas de restructuration aujourd'hui, je me doute bien que ce ne sera pas avant la prochaine plénière, mais je vous parle de transferts de services entiers dans les établissements Équipement consécutivement à la mise en place anticipée et accélérée de la réforme qui doit produire ses effets au 1^{er} janvier 2020. Je persiste : vous devez informer le CSE et les agents en temps et en heure pour ne pas risquer de vous faire prendre par la patrouille, et nous vous disons ce que nous faisons, et nous ferons ce que nous disons ; si nous n'avons pas l'information, nous irons la chercher par d'autres moyens plus revendicatifs que le dialogue dans cette instance. Nous faisons comme vous, nous vous disons ce que nous faisons et ferons, mais vous, vous ne nous dites pas quand.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Sur ce sujet, il peut y avoir des sujets de déménagement de siège ou de siège d'entité, là encore, c'est la vie courante, et nous pouvons avoir des regroupements de sièges d'établissements sur un même site sans restructurer les établissements. C'est aussi la pratique. Nous avons créé deux grands Infralogs régionaux, un en Nord-Pas-de-Calais, un en Lorraine, en faisant ce que vous avez décrit à l'instant, c'est-à-dire en prenant des entités qui étaient dans l'Infrapôles Nord-Pas-de-Calais pour les mettre dans l'Infralog Nord-Pas-de-Calais, il y a une raison à cela et c'est quelque chose qui n'est pas ma priorité. Je ne veux pas inverser ou revenir en arrière. Si un jour il y a un projet de colocalisation des sièges des deux établissements, nous en parlerons évidemment, car cela peut amener certains agents à bouger de lieu d'emploi, mais je maintiens ce que j'ai pu dire auparavant sur la question de l'équilibre entre les Infrapôles et les Infralogs sur le territoire.

Monsieur GUELUY, puis je donne la parole à Monsieur ACHOUB juste après.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Deux réactions par rapport à quelques-uns de vos propos, Monsieur le Président. Je pense que les élus de cette instance, depuis le début de l'année et aujourd'hui c'est encore le cas, vous reprochent quand même de ne pas nous répondre en temps et en huèrent, d'avoir des délais de réponse, malgré vos promesses, qui commencent à vraiment devenir long, et vous avez eu une petite expression pour excuser tout cela en évoquant le rythme soutenu des réunions. Je vous ferais remarquer que nous n'étions pas demandeurs de ce fonctionnement, vous le savez très bien. Ce ne sont pas nous qui avons demandé à n'avoir qu'une seule instance. Je pense que le rythme pourrait être encore plus soutenu notamment sur les restructurations. Depuis le début de l'année, nous vous faisons des remarques sur des choses annoncées en établissements dont nous n'avons toujours pas connaissance ici. Il y aurait un rythme soutenu si déjà vous nous donniez tous les éléments ; nous nous verrions déjà sur des sujets qui nous intéressent plutôt que sur des CHSCT extraordinaires où nous traitons les mêmes questions depuis janvier 2019.

Deuxième réaction par rapport aux votes de suppressions qui sont annoncés. Nous avons parlé des métiers transverses, mais il n'y a pas que ceux-là et votre réponse est qu'il y a volonté de baisser les frais généraux. Les frais généraux, pour vous, c'est l'emploi, supprimer de l'emploi... Nous parlons d'humain. Pour nous, ce ne sont certainement pas des frais généraux, c'est mettre des agents en difficulté parce qu'on leur supprime leur poste en les envoyant dans les EIM, cela arrive. Ce sont des agents qui sont parfois tellement perturbés qu'ils passent à des actes que nous n'espérions pas voir dans notre entreprise, qui ont été dénoncés à certains moments par d'autres entreprises, et qui ont été applaudis par nos patrons. Je vous rappelle

que Monsieur PEPY faisait applaudir le patron de France Télécom par son *staff* en 2007, nous nous en souvenons. Je pense que nous en parlerons encore beaucoup.

Des pistes d'économie, il y en a d'autres. Arrêtez d'augmenter les salaires des membres du comex, comme c'est souvent décrit. Là, il y aurait peut-être des mesures d'économie à faire. Il y en a d'autres. Il y a des premiers dirigeants de certaines organisations de notre entreprise, et à raison, il doit y en avoir, qui à l'âge de la retraite ouvrent leurs droits, nous annoncent qu'ils partent en retraite et reviennent le lendemain avec un contrat du privé pour pouvoir s'augmenter, et en bas, pour les petits salaires, il n'y a pas d'argent. La notion de lutte des classes, je pense que nous l'avons toujours défendue à la CGT et nous ne la lâcherons pas, elle revient de plus en plus au goût du jour.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur GUELUY, sur les questions de délais de réponses, je vous assure que nous y travaillons et que nous allons nous efforcer chemin faisant, dans cette instance, à trouver le bon rythme. Sur les frais généraux, il n'y a aucune espèce d'intention, dans mon propos, de désigner telle ou telle catégorie ou de dire que ce doit être spécialement les salaires et l'emploi. Toute entreprise se demande comment mettre ses ressources d'abord et en premier lieu sur ce qui est le cœur de son métier, à savoir, pour nous, la production. C'est cela, la seule question. C'est de dire que par rapport de notre objectif, à Réseau, qui est de faire circuler des trains, d'organiser la circulation, de maintenir le réseau, de faire des travaux sur celui-ci, etc., comment nous pouvons mettre le maximum de nos ressources sur ces objectifs et comment nous pouvons faire pour maintenir ou cantonner les frais de fonctionnement au global, qui permettent ensuite de faire cette production. Ce n'est pas plus ni moins. Il y a ce travail sur les frais généraux à faire chez nous, comme dans toute entreprise.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Vous m'excusez, Monsieur LARRIEU, mais comment voulez-vous que les agents croient à votre discours ? Deux exemples que je rappelle, deux personnes qui sont au gouvernement actuellement, dont la Ministre des Armées qui est passée par chez nous et elle pourrait être largement inquiétée un des sujets qui a été évoqué sur les lanceurs d'alerte, et que dire de la Ministre du Travail ? Si réussir dans la vie en arrivant au gouvernement et en ayant supprimé des dizaines de milliers d'emplois, comment voulez-vous que des agents, des salariés payés à peine au SMIC aient confiance en nos politiques et aux dirigeants d'entreprise ? Il y a quand même un gros écart.

M. M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur ACHOUB, vous avez demandé la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Je vais revenir sur votre réponse, Monsieur le Président. Vous avez répondu à Monsieur SENS en disant que les déménagements font partie de la vie courante. Je vais revenir sur la vraie vie, je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet. Quand on déménage des agents, il y a plusieurs critères : l'ambiance, l'éclairage, le confort, les m², l'aménagement des bureaux, l'ergonomie, etc. Il y a un certain nombre de choses, vous voyez ? Et cela fait partie des missions des ex-CHSCT et vous n'êtes pas sans savoir que cette instance a repris toutes ces prérogatives- et même si demain vous déménagez des agents et que vous appelez cela la « vie courante », vous devez au minimum nous en informer. Ne croyez pas que vous allez faire un classement en disant « tiens, ici je ne leur dis rien », « tiens, là non plus, je ne leur dis rien » ; ce n'est pas ainsi que cela va se passer, je vous le dis. D'ailleurs, il y a des choses qui sont en train de se passer. Aujourd'hui, vous amenez des gens de la commune qui viennent faire leurs courses

chez nous. Pour exemple à Thionville, en Lorraine, souvent appelé « le village gaulois » par la Direction. Il y a un responsable qui débarque en disant qu'il a visité les installations et qu'il ferait certainement une passerelle, en supprimant des agents de leurs locaux pour les mettre dans des bungalows, parce qu'il y a des travaux à faire. Apparemment, c'est remonté jusqu'en haut et c'est redescendu en disant « ce ne sont pas quelques Gaulois qui vont empêcher un projet de plusieurs millions ». la direction a dépêché quelqu'un que vous connaissez très bien, Monsieur Marc BIZIEN, le responsable Réseau sur le territoire Grand-Est spécialisé des parkings de stationnement. C'est lui qui a pris notre parc de stationnement, qui l'a donné à gare et connexion et maintenant, nous payons pour nous garer chez nous !!! Nous allons lui parler un petit peu du pays, à Monsieur BIZIEN. S'il y a des déménagements et que vous espérez demain mettre des agents dans des bungalows, cela ne va pas le faire, je vous le dis.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur ACHOUB, vous faites allusion à un sujet que j'ai appris aussi récemment, qui est de la volonté je crois, de la ville ou de l'agglomération de Thionville qui est de réaliser une liaison pour un bus à haut niveau de service avec un ouvrage qui enjambe les voies ferrées. J'apprends que pour ce sujet se pose la question de relocaliser temporairement le service SNCF pour réaliser les travaux. J'ai entendu parler de cela récemment. C'est évidemment le genre de sujet qui est dans les missions santé, sécurité et conditions de travail de notre CSE ou demain, je l'espère, des CSSCT, qui est de savoir comment relocaliser temporairement les agents si un projet comme cela doit se faire. Je n'ai jamais dit le contraire. Le sujet de Thionville est un sujet qui a paru récemment, pour lequel il semble que des locaux de l'Infrapôle soient concernés par la zone de chantier. Je n'ai pas exactement les caractéristiques ni du chantier ni des services qui pourraient être gênés par ce chantier, mais il faut que nous vérifiions de ne pas avoir une situation invivable pendant le chantier. Si nous disons par exemple qu'en aucun cas les agents ne déménageront, mais que le chantier doit se faire, il ne faut pas exposer nos agents à des conditions de bruit, de poussières qui seraient insupportables et il ne faut pas non plus dire que parce que nous ne voulons pas les exposer à des conditions insupportables, nous ne travaillons pas les conditions dans lesquelles ils pourraient être temporairement logés. Il faut regarder tous ces sujets-là et ce sont en effet des sujets santé, sécurité et conditions de travail qui sont de la compétence de notre instance, je vous le confirme.

Monsieur PINOT puis je vous propose de passer à l'ordre du jour qui est assez copieux aujourd'hui.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Monsieur le Président, si cela concerne notre instance, comme vous le dites, pourquoi l'information ne vient-elle pas de vous ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je vous réponds très clairement. Monsieur ACHOUB l'a dit, nous sommes en train de faire les premières reconnaissances sur le terrain avec les collectivités qui veulent faire ces travaux pour savoir ce que sont ces travaux et ce que cela impacte. Je préfère, si vous voulez, que nous avancions et que nous puissions donner des informations quand nous saurons ce qui va concerner les gens, quand nous saurons ce qu'il va se passer, le type de mesures envisagé et pour quelle durée. L'expérience prouve aussi que quand on donne des informations à un stade où nous n'avons pas assez de contenu, on génère de l'inquiétude en étant capable de n'apporter aucune information. Sur ce sujet-là, j'estime que le moment n'était pas venu de l'aborder à mon niveau. Évidemment, il y a un directeur d'établissement qui est à même de communiquer à l'intérieur de l'établissement.

Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Vous ne nous faites pas parler, je ne parle pas de projets, nous avons eu cette information de notre maillage CGT et heureusement, sinon nous n'aurions jamais eu l'information officielle. Personne n'est venu nous voir en nous disant qu'il y aurait un projet. La direction dépêche quand même Monsieur BIZIEN sur place pour qu'il vienne prendre la température. Comment cela va se passer, je vous le dis de manière claire : à partir du moment où il y a un déménagement, une délocalisation, même temporaire, cela doit passer par l'instance. Je vous demanderais, de prendre une pause bien méritée pour que chacun puisse au moins prendre un petit quart d'heure de pause.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : C'est d'accord. Juste un petit mot : M. BIZIEN, le directeur territorial, est notamment responsable de toutes les relations institutionnelles de SNCF Réseau, notamment les communes, les communautés de communes, les régions, donc c'est tout à fait normal qu'il s'implique dans ce projet. Monsieur PINOT, puis nous faisons une pause jusqu'à 11 h 35.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Vous pouvez essayer de vous en sortir avec une pirouette, Monsieur le Président, mais vous n'êtes pas choqué que les agents apprennent par un élu de la République qui se promenant dans nos locaux, qu'ils devront sûrement déménager parce qu'un gros projet se fait et vous dites que vous nous tiendrez informés qu'une fois que le projet sera bien ficelé, nous ne pourrions plus rien faire tellement le projet sera bien ficelé. Si vous préférez que les agents apprennent comme cela, ou bien par Gares & Connexions, que leur gare, leur poste sera complètement supprimé parce que vous allez mettre ceci ou cela la place plutôt que de l'apprendre *via* leur établissement ou *via* les élus, parce qu'il y a un projet derrière et une réflexion menée sur les conditions de travail, c'est votre choix, mais sachez que nous voulons que les informations passent par les élus, parce qu'il y a un travail à faire derrière. Comme vous ne travaillez pas sur tous les sujets psychosociaux, anxiogènes, etc., tels que le démontrent les différents rapports des médecins, permettez-nous de nous mettre au courant et d'accompagner les agents sur tous ces sujets-là, car vous ne prenez pas cela en charge.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, mais vous avez tout à fait bien fait, Monsieur PINOT, de me relancer là-dessus. J'ai oublié de commencer par cela, et je trouve évidemment anormal qu'un élu, fût-il un élu de la République, vienne, comme vous le dites, « se balader dans nos locaux ». Je ne connaissais pas cet épisode. S'il est exactement celui que vous relatez, je ne peux que le déplorer et c'est tout à fait anormal.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Nous reprenons à 11 h 37.

La séance est suspendue de 11 h 22 à 11 h 40.

A – APPROBATION DES PV DES CSE DU 29 JANVIER 2019, 12 MARS 2019, 20 MARS 2019 (2) et 21 MARS 2019

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous reprenons. Le point qui vient à l'ordre du jour est l'approbation des procès-verbaux. Monsieur le Secrétaire, avons-nous, en cette séance, des procès-verbaux à approuver ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Au vu de la charge de travail notamment sur l'accord qui a pris beaucoup de temps, il n'y a pas de procès-verbal aujourd'hui.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Très bien, merci.

B – CONSULTATION DU CSE

B1 – Expérimentation mode opératoire amiante — Infralog national

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Le point suivant concerne la consultation du CSE sur une expérimentation de traitement d'ouvrage amianté par une équipe spécialisée de l'Infralog national et pour cette question, je vous propose que nous accueillions le DET, Monsieur CREMIEN. Je vous demande également d'accueillir le médecin du travail, le docteur GAY, et l'expert national amiante, M. LARCHEVEQUE, que vous avez déjà rencontré. Avons-nous l'accord du CSE pour accueillir ces trois personnes au titre de leur expertise particulière sur cette question ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Concernant le Secrétaire, pas de souci. Pour les élu-e-s cela vous va ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci beaucoup, nous allons les faire rentrer.

Arrivée de Messieurs CREMIEN et LARCHEVEQUE à 11 h 42.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Je rappelle simplement aux élus, il me semble vous en avoir déjà parlé, que le point que nous allons aborder maintenant n'était qu'une simple information. J'avais refusé de signer l'ordre du jour pour une simple information, c'est pour cela que ce projet a été mis en consultation.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Très bien. Je remercie nos trois invités pour ce point. Je dis juste un mot d'introduction. Nous avons eu l'occasion d'aborder, sur un dossier antérieur, qui était la réparation d'un ouvrage censé être non amianté, le fait que les équipes de réparation du pont métallique de l'Infralog national n'intervenaient pas aujourd'hui sur les ouvrages contenant de l'amiante pour des opérations susceptibles de libérer cet amiante. De ce fait, il y a une partie importante du patrimoine du réseau ferré national sur laquelle nous n'avons la possibilité d'intervenir avec des compétences propres à cette équipe RPM qui a, je dirais, des compétences particulières, nous pouvons dire relativement rares au niveau national, et bien orientées vers les particularités de ces ouvrages métalliques qui sont sur tout le réseau. De ce fait, il est proposé que l'une des équipes de l'Infralog national, composée à partir d'agents volontaires, puisse intervenir sur des ouvrages amiantés sur la sous-section 4, alors que je rappelle qu'auparavant, nous ne parlions d'interventions que sur la sous-section 3, avec évidemment toutes les règles et conditions applicables à ces interventions dans le cadre de la sous-section 4. Ce qui est aujourd'hui soumis à la consultation du CSE, c'est le fait de pouvoir réaliser une expérimentation qui porte sur le traitement de deux ouvrages métalliques qui permettra de tester dans quelles conditions des agents peuvent être formés, encadrés, équipés, peuvent intervenir sur ce type d'ouvrage et naturellement, tout ce qui accompagne cette démarche en termes de suivi médical. C'est la raison pour laquelle nous avons avec nous le médecin de l'établissement, outre sa compétence générale sur les risques du travail. Voilà ce que je voulais vous exposer. Vous avez une note qui donne la synthèse globale de ce qui est soumis à votre instance et vous avez un document beaucoup plus volumineux qui a été

envoyé par voie électronique, je crois, mais qui est un document plus technique, comportant notamment les modes opératoires. Je vous propose, pour que nous ayons bien en tête les principaux éléments de ce dossier plus précisément que ce que je vous ai dit, de demander au directeur d'établissement de préciser ce qui est envisagé par l'Infralog national avec cette équipe qui pourrait intervenir de façon particulière sur des ouvrages amiantés, avec des modes opératoires particuliers.

Je passe la parole à M. CREMIEN. M. REPILLET ?

M. Thierry REPILLET (CGT) : C'est pour faire une déclaration, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Vous pouvez évidemment faire votre déclaration, Monsieur REPILLET, mais je pense que c'est important d'entendre le directeur d'établissement nous expliquer ce qui est envisagé, et les déclarations, j'imagine, auront encore plus de force et de pertinence après cet exposé.

Monsieur CREMIEN, c'est à vous.

M. Olivier CREMIEN (Intervenant) : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Comme nous venons de le préciser, nous avons déjà débattu, au sein de cette assemblée, du sujet de l'activité RPM (Réparation des Ponts Métalliques) au sein de l'Infralog national. Pour rappel, nous venons de le dire, c'est une compétence spécifique, voire unique, au sein de Réseau. Cette compétence s'acquiert et se développe par compagnonnage. C'est la grande caractéristique de cette activité. C'est plus une compétence issue de l'expérience, fruit de l'expérience, que de connaissance théorique. En général, nous avons des agents avec des connaissances de chaudronnier qui, par compagnonnages développent au sein de ces trois équipes, puisque nous en avons trois aujourd'hui à l'Infralog national. Comme tous les agents de l'Infralog national, ces agents RPM ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire, donc sur les ouvrages de l'ensemble du RFN et même plus puisqu'ils sont intervenus sur les chemins de fer corses en 2015.

Jusqu'à ce jour, nous étions dans la situation où les équipes RPM n'étaient pas en mesure d'intervenir sur les ouvrages présentant de l'amiante, et comme vous le savez, avant chaque intervention, un diagnostic est réalisé et nous nous sommes retrouvés devant une situation où avec la présence d'amiante, nous n'intervenons pas, et dans le cas d'absence d'amiante, nous pouvions intervenir. Aujourd'hui, nous constatons qu'un grand nombre d'ouvrages métalliques sont amiantés pour différentes causes. Nous sommes face à deux situations, notre direction technique DGII Ouvrages d'art nous demande de procéder à des réparations sur des ouvrages. En général, nous sommes sur des temps longs sur les ouvrages métalliques, puisque nous sommes sur des plans qui s'inscrivent dans le temps. Par contre, parfois, il y a de l'urgence et on nous demande d'intervenir sur certains ouvrages présentant un caractère plus urgent que d'autres. Ce qu'on nous demande c'est d'intervenir, quelle que soit la situation, qu'il y ait ou non de l'amiante. La deuxième situation est que nous avons un champ d'intervention RPM qui se réduit et si nous voulons sauvegarder ce champ d'intervention, nous voyons l'intérêt à développer cette capacité à intervenir sur des ouvrages présentant de l'amiante au sein du RPM. Voilà les deux situations qui nous concernent.

Le projet, tel que nous l'avons monté et tel qu'il figure dans le document est de former une équipe de spécialisés avec 8 agents pour interventions sur ouvrage amianté en les formant, en les équipant, comme nous venons de le dire, en décrivant les modes opératoires qui

correspondent à ces interventions et l'idée est de faire rapidement deux ouvrages que nous avons identifiés présentant de l'amiante et qui seraient des tests. L'un est présent sur la zone Atlantique. Nous testerions nos modes opératoires sur ces deux expériences et d'en tirer les enseignements nécessaires en vue ou non de passer à une industrialisation derrière. Je rappelle que les agents qui ont été sollicités pour participer à cette expérimentation sont des agents volontaires et nous avons calé des formations pour eux et également pour les encadrants, c'est-à-dire le DPX, le responsable des prestations spéciales chez nous, et les deux assistants DPX. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Nous avons prévu de décrire 7 modes opératoires, qui ont été regroupés sous 4 véritables modes opératoires dans le dossier : préparation et prise de cote, piquage et dérouillage, dérivetage, meulage, oxycoupage, rivetage, perçage, fraisage et alésage. Ces modes opératoires, s'ils sont validés, doivent faire l'objet de trois mesures par an pour chacun d'eux.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je vérifie juste un point de passer la parole à Monsieur REPILLET. Cela veut dire en particulier — et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons fourni une version qui n'est pas complète du document sur les modes opératoires — que le document qui comporte les modes opératoires ne peut pas être considéré comme totalement achevé aujourd'hui.

M. Olivier CREMIEN (Intervenant) : C'est un document dont la nature est aboutie, par contre, dans le découpage des modes opératoires, nous pouvons en effet être plus perfectibles.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Cela veut dire qu'il peut y avoir encore un peu de travail sur ce document pour qu'il reflète parfaitement les conditions dans lesquelles se ferait l'expérimentation.

Monsieur REPILLET avait demandé la parole, puis Monsieur BAETENS et Madame LANTZ.

5. Déclaration CGT

M. Thierry REPILLET (CGT) donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation CGT :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les assesseurs, Mesdames et Messieurs les élus et représentants syndicaux,

Au regard du document présenté pour consultation au CSE, il s'avère que sans avis émis, les formations ont débuté semaines 20 et 21. Les chantiers d'essai sont programmés et le personnel déjà recruté. Il aurait été judicieux de commencer par la consultation.

Le CSE a vocation à se prononcer sur toutes les expérimentations ou projets, quels qu'ils soient. La délégation CGT veillera à ce que cette anomalie ne se reproduise plus à l'avenir.

Sur un sujet aussi important que l'amiante, il est fait mention d'un suivi médical individuel renforcé ainsi que d'une fiche d'exposition amiante. Les agents RMP en place devraient déjà bénéficier de ces fiches depuis des années. Où sont-elles ?

De plus, il n'est nullement question, dans ce projet, d'un suivi des risques psychosociaux ni d'aucune grille d'évaluation présentée au CSE. À la lecture du projet d'expérimentation du mode opératoire « Amiante », il n'apparaît aucun dispositif de recyclage de formation pour les agents.

La délégation CGT demande, pour ce type de tâche particulièrement anxiogène, qu'un recyclage annuel soit obligatoire pour tous les agents.

Nous demandons également à ce que les membres du CSE bénéficient de cette formation afin d'effectuer des visites de chantier.

En outre, la délégation CGT tient à vous rappeler la résolution du comité datée du 27 février 2019, adoptée à l'unanimité des membres et comportant les points suivants dont aucun retour n'a été fait à ce jour :

- *La généralisation des prélèvements surfaciques ;*
- *L'analyse des cartouches de masques utilisés par l'équipe RMP lors des deux nuits de travaux ;*
- *La preuve que la mise en place des fiches d'exposition accidentelle « Amiante » pour l'ensemble des agents ;*
- *Que soient fournis les éléments déjà connus sur l'ensemble des ouvrages du territoire du CSE NEN ;*
- *La non-reprise des travaux sur le pont incriminé ;*
- *L'identification des ouvrages amiantés.*

La délégation CGT rappelle au Président qu'il détient autorité, moyens et compétences pour assurer la santé et la sécurité et l'hygiène des agents et qu'il en est le seul responsable au regard de la loi.

Je vous remercie.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur REPILLET. Monsieur BAETENS.

M. Ludovic BAETENS (SUD-Rail) : Je vais aller dans le même sens. Au vu de ces modes opératoires, nous nous apercevons qu'il n'est pas complet, et nous aurions aimé qu'il le soit pour une consultation, même si ce n'est qu'une expérimentation. On parle de « stratégie d'échantillonnage » sans plus de détails, de « résultats de prélèvements individuels sur opérateur », nous n'avons pas d'éléments là-dessus, « évaluation du niveau », pareil, tout en sachant qu'il y a déjà eu un préjudice par rapport à ces agents RMP et le droit d'alerte qui a été émis le 27 février 2019, il me semble. Par rapport au CHSCT Infralog national, nous avons quand même beaucoup de mal à avoir les éléments. Nous étions dépêchés pour voir comment cela se passait au sujet de l'amiante, et on ne répondait quasiment jamais à nos questions.

S'agissant du volontariat, Monsieur le Directeur, nous avons quand même un gros doute sur le chantage à l'emploi. Nous en avons parlé à plusieurs reprises. Le fait d'avoir eu des ponts amiantés a fait que nos collègues n'intervenaient pas et ce qui se disait souvent c'était de savoir si l'activité allait être maintenue par manque d'interventions. Les agents ont déjà subi un préjudice d'anxiété, par rapport au fait qu'ils aient travaillé sur des ponts amiantés sans être au courant. Une note de service est sortie par la DGII qui disait qu'il y avait des agents de

l'Infra-log national qui avaient été en contact avec de l'amiante à cause d'un faux négatif. Je pense que psychologiquement, je rejoins la déclaration, ces agents sont dans un état où ils ont travaillé avec de l'amiante sans le savoir, et maintenant vous allez créer une équipe pour intervenir sur des ouvrages et nous parlons d'urgence. Est-ce que les prélèvements seront bien faits ? Est-ce que vous respecterez ce que nous avons demandé en CHSCT par rapport aux 13 points de contrôle ? Nous aimerions que vous conserviez ces 13 points de contrôles qui nous ont permis, notamment pour le pont de Saint-Denis, de découvrir qu'il y avait de l'amiante, alors qu'il n'y avait que 5 points de contrôle. Malgré le fait que vous dites que le surfacique n'est pas une obligation, cela a quand même permis de préserver la santé de nos collègues et de découvrir que ce pont était amianté.

Concernant les fiches exposition amiante, nous aimerions savoir depuis quelle date elles ont été mises en place et pour combien d'agents. Nous souhaitons savoir si vous êtes retournés vers les collègues partis en retraite, puisqu'on s'aperçoit de l'amiante quand on a des soucis de santé, donc je pense qu'ils seraient les premiers concernés, car ils sont cheminots retraités plus en activité. Nous aimerions avoir des précisions là-dessus ainsi que l'avis du docteur.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous donnerons la parole au Docteur GAY.

Madame LANTZ puis Monsieur PINOT.

6. Déclaration CFDT

Mme Caroline LANTZ (CFDT) donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation CFDT :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'expérimentation présentée sur les nouvelles mesures d'intervention du secteur Réparation des Ponts Métalliques sur ouvrages amiantés est une nouvelle source de risque sanitaire pour les agents.

En premier lieu, la délégation CFDT Cheminots souhaite avoir la certitude que le diagnostic amiante sera toujours réalisé, dans de bonnes conditions, en amont des travaux, chose non précisée dans ce document.

Cependant, on peut noter et apprécier la volonté de l'Entreprise de remettre le travail entre les mains des agents de notre périmètre. Pourtant, on note la formation en sous-section 4.

En effet, la sous-section 4 qui s'applique dans le cas d'intervention limitée dans le temps et l'espace, ponctuel et susceptible de comprendre un enlèvement partiel de NPCA lors de travaux sur un équipement ou un matériau non amianté, semble correspondre pour les besoins des agents. Néanmoins, il serait peut-être envisageable de former les agents en sous-section 3 pour leur permettre une meilleure compréhension des risques liés à ce matériel.

En effet, la formation pour les agents opérateurs chantier amiante n'est que de deux jours en sous-section 4, durée qui nous semble insuffisante au vu des risques pris pour les agents.

En parallèle, la CFDT Cheminots s'interroge sur la gestion des déchets alors que les agents ne seraient pas dotés de sacs spécifiques et obligatoires, d'après la liste des équipements fournis au personnel.

Un référentiel en version « projet » concernerait diverses informations, néanmoins, nous ne sommes pas en possession de celui-ci afin d'y consulter tous les modes opératoires, en tout cas, dans la version envoyée aux élus à leur domicile.

L'amiante est un sujet très préoccupant pour les élus de la délégation CFDT Cheminots qui donc restera vigilante sur le dossier.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Madame LANTZ. Monsieur PINOT, puis nous nous efforcerons de donner réponse à ces questions.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Vous nous consultez sur un dossier, comme vous l'avez dit, Monsieur le Directeur, qui est incomplet. Vous allez faire des prélèvements pour voir si les différents ponts sont amiantés ou pas et faire intervenir cette fameuse équipe de volontaires, comme il l'a été spécifié au préalable. « Volontaire », cela dépend sous quelles conditions, sous quelle forme de menaces. Il est repris aussi que quand on nous consulte sur un tel dossier, sur les notices de poste, nous devons avoir l'avis du médecin. Celui-ci doit nous être communiqué avant présentation du dossier. Nous n'en bénéficions pas pour chaque notice de poste. Nous devons bénéficier de l'avis du médecin. Aujourd'hui, on nous consulte sans que nous bénéficions de l'avis du médecin en question sur chaque notice de poste. Permettez-nous de douter de votre volonté de bien faire les choses. Cela a été rappelé. Nous allons quand même remettre le doigt sur le sujet, pour être bien clairs. Vous parlez d'un « suivi renforcé des agents », permettez-nous d'en douter lorsque nous voyons que vous avez de grandes difficultés à savoir si les fiches d'exposition exceptionnelle à l'amiante auront bien été mises en place. Peut-être que parmi les 14 agents volontaires, dedans, il y a du personnel concerné par cette fameuse fiche exceptionnelle amiante. La confiance n'est pas là, Monsieur le Directeur, vu les précédents sujets, vu comment, par le passé, les membres du CHSCT ont dû batailler pour obtenir des garanties de ne pas travailler sur des ponts amiantés. On nous consulte sur un référentiel qui nous a été envoyé à la dernière minute, nous pouvons le dire. Pour nous, c'est largement insuffisant. Nous ne disons pas qu'il ne faut jamais travailler sur ce type de pont, mais je pense qu'avant de s'y mettre, il faut avoir l'ensemble des garanties pour garder intègre la santé des agents. Aujourd'hui, ces garanties-là, nous ne les avons pas et nous attendons, par rapport à ces nombreuses questions, que vous nous fournissiez des réponses sur l'ensemble des sujets.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je vais m'efforcer de donner déjà quelques réponses.

Monsieur CATIAU, pardon.

M. Bruno CATIAU (UNSA) : Pour compléter les interventions de certains de mes collègues, il n'y aura pas de déclaration écrite venant de notre délégation. Nous prenons acte de la volonté de l'Entreprise de réinternaliser certaines tâches, et ce pour conserver le volume d'emplois. Ce qui nous gêne néanmoins est que nous avons toujours eu habitude, et je crois que c'est une pratique qui fait foi, d'avoir affaire au triptyque : phase d'information, de débats et ensuite de consultation. Le Secrétaire ici présent l'a rappelé il y a quelques minutes. Nous rentrons dans la phase de consultation sans avoir eu en amont les mesures d'information et de débats.

Nous sommes très gênés sur un sujet extrêmement délicat, qui s'appelle l'amiante — il est délicat pour vous et pour nous et surtout pour les salariés qui ont côtoyé cette matière — pour lequel il est très délicat d'agir dans l'urgence. Je rappelle également, parce que c'est rappelé par la loi, la notion de préjudice d'anxiété — et je m'adresse au directeur d'établissement de l'Infralog national —, j'ose espérer que l'article L. 41-1 sera appliqué, je cite : « L'Employeur doit informer les travailleurs des risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement de produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement. » Vous acquiescez la tête. Qu'au moins nous n'ayons pas affaire à cette notion de « préjudice d'anxiété » dans quelques mois ou quelques années. Je répète que nous sommes très prudents sur ce dossier, et en même temps, nous avons conscience de la nécessité de maintien de la charge de l'emploi. Ce sera notre expression.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, M. CATIAU. Monsieur ACHOUB a demandé la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Bien entendu, nous sommes dans le cadre d'une consultation, mais le principe information/consultation s'applique. Nous ne le précisons jamais, puisqu'aujourd'hui, l'information/consultation va de soi, mais je rappelle que dans le 1^{er} jet de la direction il n'y avait pas de consultation du tout, c'était simplement une simple information.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je vais dire un mot là-dessus. Globalement, je crois que toutes les déclarations et prises de parole ont réaffirmé le souci de la santé des travailleurs et je voudrais vous dire que c'est notre angle d'entrée sur ce dossier. Évidemment, cela a été cité par les uns et les autres, il y a la possibilité de maintenir une charge de travail et de faire une intervention complète sur notre patrimoine ferroviaire du réseau ferré national. Je pense que c'est un élément important pour Réseau, pour l'Infralog national et pour les agents de l'établissement, mais cela ne se fera pas au détriment des conditions d'hygiène et de sécurité.

Un mot a été prononcé par le directeur d'établissement, et je vais donner des précisions. Il a dit que dans certains cas, des interventions pouvaient être largement programmées et que dans d'autres cas, il y a un caractère d'urgence. Le caractère d'urgence est la plupart du temps relatif sur les ouvrages métalliques ; « urgence », cela veut dire que nous ne pouvons pas attendre des années. En aucun cas, je suis très clair là-dessus, un critère d'urgence pourrait amener à dire que nous ne ferions pas les prélèvements prévus ou les protocoles d'intervention dans toutes leurs dimensions. C'est évidemment quelque chose sur lequel il est exclu de transiger. Quand nous disons « urgence », cela veut dire qu'il peut y avoir des changements de programmation parce que des visites ou des inspections sur des ouvrages montrent que tels ouvrages doivent être entretenus avant d'autres. Il ne s'agit pas de faire une intervention dans des conditions bâclées.

Pour le reste, une question très précise a été posée et pour laquelle je voudrais que le directeur d'établissement réponde, c'est sur les fiches d'exposition accidentelle pour les agents qui ont travaillé sur le pont d'Aubervilliers qui avait amené à une enquête après un droit d'alerte et un CSE exceptionnel. Qu'est-ce que nous pouvons répondre là-dessus ?

M. Olivier CREMIEN (Intervenant) : Je voudrais lever le doute sur ce qui a été indiqué. Le 23 mars 2019, j'ai signé 20 fiches d'exposition, les 14 que nous avons mentionnées et celles de certains retraités.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Ces fiches d'exposition, à ma connaissance, n'ont pas été fournies aux membres du CSE. Je le regrette, c'est un sujet sur lequel nous n'avons pas été bons et je m'engage à ce que le scan de ces fiches d'exposition accidentelle soit envoyé à tous les membres du CSE, demain ou avant la fin de la semaine.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : À 14 h.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : À 14 h, je ne sais pas, Monsieur ACHOUB, mais au plus tard demain, je m'y engage ; les fiches d'exposition accidentelle seront envoyées. Ensuite, il y avait quelques questions sur lesquelles j'aurais voulu avoir l'avis du médecin d'établissement. Sur le fait qu'il n'y ait pas forcément aujourd'hui la totalité des éléments dans le dossier, je vais vous répondre, et je le prendrai en compte dans ce que je vais vous dire dans un moment sur la consultation. Des questions sur la certitude que le diagnostic amiante sera effectué et le retour sur la déclaration qui avait été faite au CSE exceptionnel pour lequel il y avait plusieurs questions, notamment sur les prélèvements de surface : nous réaffirmons le fait que nous nous conformerons toujours aux règles établies là-dessus par la Direction de l'Ingénierie. Nous faisons des protocoles de recherche d'amiante qui sont conformes à ce que nous donnera la Direction de l'Ingénierie là-dessus. Si elle évolue, nous la suivrons là-dessus, mais c'est le point de conformité. La question avait été traitée, mais il n'y avait peut-être pas eu de réponse formelle : les cartouches au plomb qui avaient servi dans les travaux d'Aubervilliers avaient été éliminées par la filière normale. La question qui était posée ne pouvait pas être résolue. Une autre question posée concernait les fiches individuelles, pour laquelle le directeur d'établissement vient de répondre. Il y avait une autre question dans la déclaration faite par Monsieur REPILLET sur le recyclage en formation. Pour cela, je ne me prononce pas, je ne sais pas quelles sont les normes là-dessus. Est-ce que le directeur d'établissement peut nous dire un mot ?

M. Olivier CREMIEN (Intervenant) : Je n'ai pas consulté la réglementation en la matière, mais ce que nous avons pu indiquer dans le dossier, et que nous allons répéter, et que nous sommes dans le strict respect de la réglementation en vigueur et des principes de prévention qui concernent cette activité. Si, en effet, les deux jours de formation que nous dispensons aux agents et aux encadrants techniques devaient faire l'objet d'un recyclage comme d'autres formations, nous nous conformerons aux exigences.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous allons regarder ce problème de recyclage et nous vous ferons une information là-dessus, puisque ce sujet n'a pas été repris, en effet, dans le document.

Je me tourne vers Monsieur LARCHEVEQUE, qu'est-ce qui est prévu en matière de recyclage ?

M. Fabrice LARCHEVEQUE (Intervenant) : La fréquence de recyclage est une journée tous les 5 ans. Ils ont deux jours de formation initiale, vous en avez parlé, et ils suivent une journée de recyclage tous les 5 ans.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Au passage, je me suis aperçu que ma langue avait fourché, nous ne faisons évidemment pas d'intervention en sous-section 3, c'est tout à fait autre chose. Vous m'excuserez de la confusion, je ne suis pas non plus un expert de l'amiante. Dernière chose avant de passer la parole à Monsieur BAETENS ; Docteur, la question avait été posée par Monsieur PINOT, je crois, d'avoir l'avis du médecin sur chaque

notice de poste. Quelle est la pratique dans ce domaine est à quoi sommes-nous tenus dans ce type de mise en œuvre de nouvelles procédures ?

M. Vincent GAY (Intervenant) : Effectivement, il faut demander l'avis du médecin du travail de l'établissement sur le mode opératoire, y compris les notices, et un avis favorable ou défavorable qui est prévu par législation. Je peux peut-être dire un petit mot sur le mode opératoire que nous avons reçu, qui est un travail en cours sur lequel, pour ma part, j'avais fait beaucoup de remarques par courriel quand je l'ai reçu il n'y a pas si longtemps, parce qu'il me semblait qu'il y avait pas mal de manques.

Je voulais insister sur une chose, effectivement, c'est un sujet qui est quand même extrêmement important vu la gravité des pathologies potentielles avec l'amiante, et aussi pour deux autres aspects. Première chose, c'est que les techniques et les processus d'amiante qui sont en œuvre peuvent être extrêmement émetteurs *a priori*, même s'il n'y a pas grand-chose qui existe comme mesure sur lesquelles nous pouvons nous baser de manière fiable. En tout cas, il s'agit de matériel amianté qui sera traité de manière très différente de simplement bouger un joint ou retirer un isolateur dans les caténaires, il faut quand même le prendre en compte et être très précis dans la mise en œuvre des modes opératoires et des processus techniques.

L'autre aspect est celui des ouvrages d'art, qui sont variables. Pour l'instant, il s'agit de chantiers tests, mais quand les modes opératoires seront à diffuser sur les autres ouvrages, il faudra être certain que ce qui a été fait pour le chantier-test, notamment en termes de mise en œuvre de protection collective soit reproductible à l'identique sur les chantiers, autrement, le travail ne pourra pas se faire. Il faut que le mode opératoire soit identique, garantissant ainsi au minimum la VLEP en sachant que ce n'est pas un objectif de performance le plus bas possible, il faut essayer d'être au maximum. Ce sera quelque chose à vérifier à chaque fois, en sachant qu'il est très important que sur les chantiers tests, il faut bien prendre son temps pour essayer de placer des protections collectives qui seront ensuite utilisables sur l'ensemble des chantiers. C'est ça qui est le principal élément de prévention, plus que les protections individuelles qui sont déterminées en fonction de ces différents aspects de prévention collective. Bien entendu, il y aura un suivi individuel renforcé, mais la clé, pour l'amiante, c'est de limiter l'exposition au plus bas possible. Une fois que les gens ont été exposés, nous pouvons regarder, mais nous ne pouvons pas faire grand-chose. Il faut vraiment limiter l'exposition et c'est l'analyse des chantiers.

Pour ce qui est du mode opératoire et des notices, je ne vais pas donner d'avis, j'ai fait beaucoup de remarques par courriel et j'attendrai le mode opératoire des chantiers tests définitif avec les notices.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Docteur. Un mot du directeur d'établissement.

M. Olivier CREMIEN (Intervenant) : Vous l'avez vu et je l'ai dit tout à l'heure, je ne considère pas que le dossier est incomplet, mais il est perfectible. S'il était incomplet, nous ne passerions pas par cette phase d'expérimentation, nous serions dans une situation nominale. Nous avons lancé une expérimentation pour parfaire nos modes opératoires, et nous avons travaillé en effet dans un temps court pour rassembler à la fois les avis du médecin, des experts, mais il est bien évident que sur ce que nous avons indiqué, il y a à parfaire les documents en fonction

des deux chantiers que nous allons vivre et qui vont sans doute nous permettre de stabiliser ce que nous voulons faire pour la suite.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Alors, avant de passer la parole à Monsieur GUELUY, Monsieur BATENS et Monsieur PINOT, je vais vous indiquer la chose suivante : je considère qu'il y a deux phases, et je crois que les propos sont extrêmement importants, et nous pouvons même dire qu'il y en a trois. La première, si cette phase d'expérimentation est décidée, réussie, amène à penser que nous pourrions avoir une équipe de l'Infralog national qui pourra intervenir sur ce type d'ouvrage amianté et nous aurons à nous poser la question, à chaque chantier, de l'efficacité du dispositif de protection collective qui me paraît être un point très important. Si je remonte dans le temps, nous avons à réussir les expérimentations, et il en est prévu deux pour avoir des configurations différentes et pour apprendre à utiliser ces dispositifs de protection collective et en complément les dispositifs individuels. Auparavant, je note qu'il manque encore quelques éléments par rapport au premier dossier préalable à l'expérimentation et l'avis du médecin du travail. Je vous propose, et je fais écho à ce que disait Monsieur ACHOUB, de ne pas consulter aujourd'hui et de reporter la consultation à la séance du CSE du 13 juin 2019 en ayant apporté d'ici là les éléments nécessaires pour que l'instance puisse se prononcer.

Monsieur le Secrétaire, vous vouliez intervenir.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Oui, Monsieur le Président. Avant de donner la parole aux élus qui l'ont demandée, nous sommes d'accord là-dessus. En tout état de cause, nous avons un impératif pour certains élus qui doivent récupérer du matériel qui leur est propre. Je pensais que nous aurions fini vers 12 h 15. Nous voulions vous demander une suspension de séance. Est-ce qu'il serait possible de prendre notre coupure ? Est-ce que vous pouvez nous ouvrir la salle après le repas pour que nous restions en suspension de séance ? Nous vous appellerons pour vous dire quand nous reprendrons la séance. Nous devons discuter entre nous.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je pose la question de savoir, par courtoisie et en tenant compte de l'emploi du temps de nos invités experts, si Monsieur LARCHEVEQUE et Monsieur CREMIEN peuvent nous rejoindre en début d'après-midi. Monsieur GAY, vous aviez prévu d'être avec nous cet après-midi. Dites-nous clairement s'il y a une difficulté. Est-ce que c'est envisageable ?

M. Olivier CREMIEN (Intervenant) : Moi, je peux vous rejoindre en début d'après-midi.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Cela est possible. Si nous faisons la coupure maintenant, nous considérons que la séance reprendra sous le mode que vous nous avez indiqué, Monsieur le Secrétaire, à savoir avec les représentants du personnel entre eux sans la présence de la Direction. Est-ce que nous pouvons reprendre vers 13 h 50 pour espérer pouvoir recommencer la séance avec nos experts vers 14 h 00 ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Plutôt 14 h 30, nous ne pouvons pas débattre en 10 minutes.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : C'est possible. Monsieur le Secrétaire, je pense que chacun est conscient que nous avons à gérer un ordre du jour important aujourd'hui, avec des points importants qui ont été souhaités plusieurs fois ce matin au travers des

déclarations initiales. Si la suspension de séance peut se terminer et que vous nous rappelez, nous serons disponibles à partir de 14 h.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Il faudrait peut-être donner la parole aux deux membres qui l'ont demandée.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Si vous pouvez faire des interventions brèves et ciblées. Monsieur GUELUY, Monsieur BAETENS et Monsieur PINOT.

M. Pascal GUELUY (CGT) : « Brève et ciblée », je ne sais pas, mais j'ai des questions à poser sur les conditions de travail. La nature de leur métier fait que nous devinons que les agents travaillent en hauteur et dans des conditions déjà pénibles à mon sens. Est-ce que les agents de l'équipe RPM sont reconnus en métier à pénibilité avérée ? Au vu des conditions d'exercice de leur travail, ils le mériteraient. J'aimerais bien avoir la réponse. J'étais caténaire dans une vie précédente, donc le travail en hauteur, je sais ce que c'est. Équiper ces agents les EPI que vous prévoyez, je ne suis pas certain que dans l'organisation du travail actuelle aujourd'hui, avec une direction qui arrive à faire travailler des agents 10 heures de nuit, cela va bien se passer. Comment cela va-t-il se passer concrètement ? Est-ce qu'un agent qui va être équipé de ces tenues pourra faire une nuit ou une journée complète ? Est-ce qu'il y aura des temps d'arrêt sur un sujet aussi important que l'amiante ? Comment cela se passe ? S'ils énervent leur tenue pour prendre l'air, il y aura des conséquences. Enlever une tenue de protection amiante ne se fait pas n'importe comment. Est-ce qu'elles seront renouvelées ? Je pense qu'il y a un sujet. Nous dire que vous allez leur fournir des EPI, c'est bien, mais il y a un moment où il faut s'intéresser concrètement au travail. Vous nous parlez de formation et de nouvelles compétences qu'ils vont acquérir, quelle est la reconnaissance de l'Entreprise sur ce sujet ? En phase de compétence, il y a des qualifications, des grades et un salaire. Il n'y a pas que les sujets « amiante », il y a des conséquences là-dessus. Nous vous rappelons, Monsieur REPILLET l'a dit, que la CGT considère qu'un renouvellement au minimum réglementaire tous les ans — la législation augmente tellement, nous ne vous apprenons rien — ne serait pas une sinécure. Tous les 5 ans, cela ne me paraît pas normal. Ce n'est pas nous qui faisons que la législation avance.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur GUELUY. Monsieur BAETENS.

M. Ludovic BAETENS (SUD-Rail) : Quand je parlais de rétention d'information, nous en avons la preuve avec les fiches exposition amiante, qui sont là depuis le mois de mars 2019 et nous ne sommes pas au courant. Ensuite, j'avais évoqué les 13 points de contrôles, nous n'en avons pas reparlé. Concernant l'urgence, il me semble, Monsieur le Directeur, que nous en avons discuté un petit peu, mais dans le cadre d'un accident sur un pont parce qu'il y a eu un accident ferroviaire, il me semble que l'urgence est immédiate.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je vous répondrai cet après-midi, j'ai noté la question.

Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Vous avez précisé les choses. Vous reportez le point de consultation ultérieurement tant que nous n'aurons pas de réponse face à vos obligations. C'est certes une expérimentation, mais nous voulons que ce soit carré. On n'envoie pas les

agents à l'abattoir en se disant ce que cela va donner. Il faudra voir si cette équipe-là continuera ou pas d'intervenir sur des ponts amiantés, mais même s'il ne s'agit que d'une expérimentation, il faut qu'elle soit carrée, parce que c'est en lien avec la santé des agents. Nous n'accepterons pas que ce soit à tatillon, non. C'est carré, et ensuite nous verrons si c'est réalisable sur le terrain ou pas. L'expérimentation sert à cela. De plus, il nous faut l'avis du médecin ; vous avez vu des notices passer, vous avez donné votre avis pour que cela ressorte, mais est-ce que votre avis a été repris ou non sur l'ensemble des thématiques ? Aujourd'hui, votre avis en tant que médecin est important. Nous ne sommes pas des experts en médecine ou en amiante, donc plus c'est complet, plus nous pouvons nous faire une idée.

Sur le sujet de la formation, vous dites qu'elle est de deux jours renouvelables tous les 5 ans. Or, je rappelle que ce sont des agents qui ont un contrat renouvelable tous les trois ans, il y en a peut-être dans l'équipe qui n'ont plus de formation complémentaire tous les 5 ans étant donné que leur contrat n'aura pas été renouvelé. Il y a un arrêt du Code du travail (23 février 2012) et je pense que Monsieur LARCHEVEQUE, l'expert amiante, en est au courant. Il y a une formation basique amiante, mais aussi une formation au poste de travail, et celle-ci, nous ne la voyons nulle part. C'est en suspens.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Écoutez, je vous propose que ces questions aient des réponses cet après-midi conformément à la demande qui a été faite de suspendre assez tôt la séance. Il est 12 h 27, je vous propose que la séance reprenne formellement à 14 h 00 et nous nous tenons à votre disposition. Nous commençons par une suspension de séance et nous nous tenons à votre disposition pour répondre sur ce sujet. Merci, bon appétit à tous.

La séance est suspendue de 12 h 27 à 14 h 00 puis de 14 h 00 à 14 h 35.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Bien, nous reprenons donc notre séance après cette coupure de midi et cette interruption de séance. Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Nous pouvons reprendre notre séance.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je ne vous ai pas écouté me dire que nous pouvions reprendre, donc nous le ferons dans le bon ordre la prochaine fois. Merci.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Vous devez quand même attendre le feu vert du représentant des élus.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : C'est ce que je disais.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Monsieur le Président, je vais vous faire lecture d'une résolution que je vous demanderai de passer au vote, et une fois votée, je reprendrai la parole derrière.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Très bien, je vous écoute, Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) donne lecture de la résolution suivante au nom des élus du CSE :

Monsieur le Président,

Vous nous consultez ce jour dans le cadre d'une expérimentation « mode opératoire amiante » au sein de l'Infralog national.

Pour les élu(e)s du CSE Zone de Production Nord-Est–Normandie, cette première information dans le cadre du processus « Information/Consultation » se fait dans l'urgence puisque sans attendre l'avis des élu(e)s, vous avez déjà entamé les formations que vous dispensez aux agents.

Au vu des éléments, dans ce dossier, qui restent incomplets et au vu du sujet très important dans le cadre de la santé et sécurité au travail, les élu(e)s décident de réaliser une mission en lien avec la Direction de l'Infralog national afin d'affiner les modes opératoires et permettre ainsi une sécurité optimum pour les agents concernés.

Pour ce faire, les élus désignent Messieurs REPILLET Thierry, BAETENS Ludovic et NOEL Maurice en lien avec Monsieur MUTEL Jean-Marie, qui assurera le rapporteur des travaux afin d'informer les élu(e)s pour qu'ils puissent rendre un avis motivé.

Les élu(e)s demandent que toutes les informations soient données dans le cadre de cette mission et sans aucune retenue. Bien entendu, cette mission sera réalisée sur le temps de service.

Je vous demande de bien vouloir procéder au vote.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je ferai moi-même mes commentaires, mais après le vote. Je n'ai pas de commentaire à faire avant. Je mets donc au vote la résolution proposée par le Secrétaire. Qui approuve cette résolution ?

La résolution est approuvée à l'unanimité (35 votants).

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Effectivement, au vu du débat, au vu des questionnements légitimes des élus, il nous a semblé opportun de choisir des élus pour cette mission qui appartiennent déjà à l'établissement. Aujourd'hui — je vous le dis, ce n'est pas une menace —, vous avez le choix de contester cette résolution au tribunal, mais dans un autre temps, si nous en venions à ne pas avancer sur ce dossier, les élus prendraient leurs responsabilités autrement. Ce n'est pas une menace, c'est un sujet assez sérieux et je vous rappelle que nous avons toujours un droit d'alerte en cours sur le sujet. Nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était. Le fait d'essayer de travailler comme cela permettrait d'avoir les modes opératoires optimums, en tout cas, c'est ce que nous espérons. Nous précisons aussi au Président, s'il accepte cette mission, que nous comptons sur lui pour qu'il n'y ait aucune rétention d'information pour que l'établissement ne se rende pas disponible à la demande des élus, parce que c'est un sujet très sensible et très important.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur le Secrétaire. Quelques commentaires ; je le dis d'entrée puisque vous avez évoqué le sujet, je n'ai pas l'idée de contester le principe de cette mission, et je dis pourquoi. Parce qu'il me semble, je l'espère maintenant depuis les dernières semaines, que notre CSE fonctionne encore en plénière sans

CSSCT. Vous savez que nous avons pris en compte, dans le projet d'accord qui a été discuté entre nous, la situation de l'Infralog national par ses particularités par le fait que cet établissement devrait disposer d'un CSSCT qui lui soit propre, dont nous avons adapté la représentation pour qu'elle soit suffisante. Quelque part, je dirais qu'en l'absence de CSSCT, je vois, dans cette mission, l'occasion de préfigurer le travail que nous allons devoir faire avec des élus de ce CSE dans le cadre de l'Infralog national pour des missions spécifiques à celui-ci. Évidemment, cette formation, ces mesures de prévention liées à de l'intervention en sous-section 4 est propre à cet établissement, même s'il peut y avoir ensuite des sujets « amiante » ailleurs. Cela ne me donne pas l'idée de m'y opposer. Je suis d'accord pour que cette mission s'effectue sur le temps de service, et nous nous efforcerons, avec le directeur d'établissement à qui je passe le message, de fournir très clairement toutes les informations nécessaires à cette mission. Nous avons bien vu ce matin que tous les modes opératoires n'avaient pas encore été décrits et suffisamment détaillés ou n'avaient pas encore permis de recueillir l'avis médical. C'est une résolution qui me paraît de nature à pouvoir faire avancer ce dossier.

Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Pour commencer la mission, nous allons vous demander un certain nombre de documents. Je vous formaliserai cela par écrit, mais je vais déjà vous le dire un petit peu : la version 2 de votre projet, peut-être même une version 3, s'il y en a une, ou une version 2 modifiée ; la liste des ouvrages d'art qui sont concernés ; un cahier de formation qui cadre ce que nous mettons dans la formation ; la liste des agents volontaires, car nous aimerions les rencontrer dans le cadre de la mission ; si le médecin est d'accord, il serait intéressant que nous soyons au courant des remarques que vous avez faites, si vous pouvez nous les communiquer, et les réponses de la Direction le cas échéant. Nous aimerions savoir si vous avez déjà transmis des documents à l'Inspection du travail et si vous avez soumis ou pas vos protocoles et si un contact a été pris. Nous voudrions aussi avoir les procès-verbaux de CHSCT qui avaient notamment traité de la mise en place de 13 points de contrôle pour voir comment cela avait été défini pour voir s'il y a de l'amiante ou pas, et éventuellement d'autres documents que nous pourrions être amenés à vous demander, comme le disait le Secrétaire, donc pas de rétention d'information. Si nous avons besoin d'un document, nous revenons vers vous et vous nous le fournissez.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : C'est noté. Le directeur d'établissement présent a pu prendre les demandes en note, nous allons nous efforcer de fournir cela dans les meilleures conditions.

Je me tourne vers vous, Monsieur le Secrétaire, est-ce que nous poursuivons le débat de ce matin dans lequel quelques questions avaient été posées, ou est-ce que nous considérons que ces questions trouveront leurs réponses à la fois dans le travail de la mission qui a été décidée à l'instant et dans le prochain débat que nous aurons avant de vous consulter ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Pour moi, mais ça n'engage que moi, et je me tourne aussi vers les élu-e-s, il faudra déjà, lors de la consultation, rendre un avis. Est-ce que les mêmes acteurs seront autour de la table ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous allons nous y efforcer, sauf impossibilité.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Pour moi, il faudrait peut-être déjà laisser les personnes désignées faire le travail et au moment où nous ferons les consultations, nous pourrions répondre les débats, puisqu'un élu a posé des questions qui étaient en attente de réponse. Il faut les laisser faire le travail, si vous en êtes d'accord. Nous pouvons arrêter là les débats et nous reprendrons avec les mêmes acteurs lors de la consultation.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur le Secrétaire. Je pense en effet que cela est un gage d'efficacité. La mission aura le temps de se pencher à fond sur les questions qui ont été posées aujourd'hui. Je remercie donc nos intervenants, Monsieur CREMIEN et Monsieur LARCHEVEQUE, par contre, nous gardons, si j'ai bien compris, le Docteur GAY qui est évidemment membre de droit de notre CSE, mais qui aura à intervenir sur le sujet du rapport médical.

Départ de Messieurs CREMIEN et LARCHEVEQUE à 14 h 45.

C – INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE

C1 – Délibération afin de poursuivre l'action engagée par le CE M & T ainsi que les CHSCT de Blainville-Chalindrey et de Woippy de l'Infrapôle Lorraine devant le TGI de Bobigny

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous avons, si nous prenons l'ordre du jour dans l'ordre, des informations du Secrétaire, Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Oui, Monsieur le Président. Nous avons travaillé sur le point C1 pour lequel je vais faire lecture d'une délibération que je vous demanderai de mettre au vote. Je rappelle le contexte, nous sommes dans le cadre des gestionnaires infrastructures conventionnés, où certaines lignes ont été données au privé dans le cadre de l'entretien et de l'astreinte. Nous avons estimé — quand je dis « nous », c'est que je faisais partie du CE — que l'instance devait être consultée et nous n'avons pas été entendus par la Direction, il en est de même pour les deux CHSCT de Blainville-Chalindrey et de Woippy et nous avons délibéré pour entamer une action en justice. Comme aujourd'hui le CE n'existe plus et que l'affaire est toujours en cours, nous avons besoin de délibérer. Bien entendu, une délibération propre à chaque CSE concerné puisque les autres CSE vont le faire aussi dans le cadre de la poursuite ou non de l'action. Je vais vous faire lecture de cette résolution et je vous demanderai de la passer au vote.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) donne lecture de la résolution suivante au nom des élus du CSE :

Monsieur le Président,

Les élus du CSE Zone de Production NEN décident au nom et pour le compte de l'instance :

- *de poursuivre l'action engagée par le CE Maintenance & Travaux ainsi que des CHSCT de Blainville-Chalindrey et de Woippy de l'Infrapôle Lorraine devant le TGI de Bobigny par acte du 20 décembre 2018, en raison du défaut de consultation dont ils ont à tort été l'objet sur les mesures relatives à la pérennisation et à l'extension de l'externalisation des activités de Maintenance & Travaux — et par la voie de laquelle ils demandaient à être rétablis dans leurs droits consultatifs via toutes mesures utiles et à voir le préjudice né de leur violation par SNCF Réseau réparé — outre leurs frais de justice pris mis à la charge de l'Employeur — ce en vertu de l'article 9 de l'ordonnance n° 2017-1386 ;*
- *d'intervenir volontairement à cette instance et action afin :*
 - *d'obtenir la consultation du CSE sur les mesures liées à la généralisation de l'externalisation des activités de Maintenance & Travaux ;*
 - *d'obtenir la suspension de ces mesures et de leurs effets tant que le CSE ne sera pas régulièrement consulté — et que soit faite interdiction à SNCF Réseau de mettre à exécution de telles mesures sans consultation préalable ;*
 - *de voir le préjudice subi pour défaut de consultation préalable réparé.*

À cette fin, ils désignent le Secrétaire du CSE pour le représenter en justice, lequel se fera assister et représenté par l'avocat choisi par le CE Maintenance & Travaux.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Très bien. Je mets donc aux voix la délibération qui vient d'être lue par notre Secrétaire. Qui approuve cette résolution ?

La résolution est approuvée à l'unanimité (35 votants).

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Merci, Monsieur le Président

C2 – Délibération concernant la désignation des membres des 10 CASI du périmètre de la ZP NEN

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) donne lecture de la résolution suivante au nom des élus du CSE :

Monsieur le Président,

Conformément à l'accord Interfédéral de mise en place et de gestion des CASI du 23 avril 2019, les élu(e)s du CSE ZP NEN désignent les agents suivant pour siéger dans les différents CASI :

CASI DIJON

Frédéric JUHEL.

CASI STRASBOURG

SIMON Arnaud et RAYMANN Didier

NOEL Maurice et STRICHER Pascal

FLAK Stéphane

CASI LORRAINE	<i>HANRIOT Denis</i> <i>DOUCET Denis</i> <i>BELLAREDJ Ben Amar et VUILLAUME Nicolas</i> <i>BILOUROU Olivier</i> <i>DEMANGE Sylvain et MARQUISE Philippe</i> <i>SCHMIT Laurent</i>
CASI REIMS	<i>ROLLIN Karen</i> <i>HALFAOUI Djamel et TRICAULT Michaël</i> <i>FIERS Frédéric</i> <i>LABBE Stéphane et VALETTE Thierry</i> <i>AUGUSTE Virginie et MAUDUIT Alexandre</i>
CASI AMIENS	<i>BABIN Erik et LALOT Guillaume</i> <i>WARNET Walter</i> <i>WALTHERT Emmanuelle et CARON Christophe</i>
CASI LILLE	<i>BRICE Denis</i> <i>DUFLOS Emmanuel et LESAGE Ludovic</i> <i>CAILLE Sébastien et MELONI Délizia</i> <i>LIMOUSIN Jackie</i>
CASI ROUEN	<i>DUBOURGUAIS Mathias</i> <i>DEMOINY Maud</i> <i>LECLERC Stéphane et AUBOIN Sabrina</i> <i>HALAS Gaël et LECONTE Fabrice</i> <i>DERRIEN Marc</i>
CASI PARIS EST	<i>LEFRANCOIS Maxime</i>
CASI PARIS NORD	<i>JUDENNE Renaud</i>
CASI PARIS SAINT-LAZARE	<i>LUCAS Serge</i> <i>BAETENS Ludovic</i>

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je mets aux voix la résolution de désignation des membres des CASI tel que vient de lire le Secrétaire. Qui approuve cette résolution ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

La résolution est approuvée à la majorité des présents (33 votes favorables, 2 votes défavorables).

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Les points concernant les informations du Secrétaire sont terminés. J'enverrai, bien entendu, l'ensemble de cette résolution à toutes les organisations syndicales et à la Direction.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je vous remercie.

D – INFORMATIONS À L'INITIATIVE DU SERVICE

D1 – Politique sociale, conditions de travail et emploi

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous passons donc aux informations à l'initiative du service. Le premier point prépare le CSE extraordinaire du 11 juin 2019 dans lequel le CSE sera consulté sur le bloc 3 de la loi Rebsamen que nous allons détailler dans un instant. Là-dessus, je comprends que le CSE souhaite présenter l'expertise réalisée par Degest.

Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Je rappelle à l'ensemble des élus qu'en effet, pour le point D1, j'ai demandé que le cabinet Degest soit présent puisqu'il a été désigné par l'ensemble des élus lors d'une plénière précédente qui est aujourd'hui notre cabinet d'expertise et cette expertise est prise en charge à 100 % par la Direction. Sur la politique sociale et les conditions de travail et d'emploi, j'ai demandé, puisque tous les élus n'ont jamais siégé dans un CE, qu'il y ait une présentation sommaire sur le travail qui va être accompli. Je rappelle qu'en effet, la restitution se fera lors d'une plénière extraordinaire, puisqu'aujourd'hui, nous n'avons pas mis en place nos commissions, en particulier la commission Économique qui est la commission Emploi et Formation, pour travailler sur ce sujet. Je demande, bien entendu, l'autorisation à l'ensemble des élus de faire entrer le responsable de Degest.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Pas d'opposition ? Très bien, nous pouvons inviter le responsable du cabinet Degest.

Arrivée de Monsieur ABOUBEKER à 14 h 54.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Bonjour, Monsieur. Je vous invite à vous présenter brièvement et vous aurez la parole.

M. Fethi ABOUBEKER (Cabinet Degest) : D'accord, merci. Je suis Fethi ABOUBEKER, du cabinet Degest, un cabinet d'expertise pour les représentants du personnel dans le cadre des missions 1, 2 et 3, les trois blocs d'expertise obligatoires.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Très bien. Nous allons pouvoir suivre votre présentation avec les écrans. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Fethi ABOUBEKER (Cabinet Degest) : Merci, Monsieur le Président. On nous a demandé de faire une présentation de notre méthodologie, nous avons été mandatés par le CSE Nord-Est-Normandie pour la consultation dans le cadre du bloc 3, qui était une consultation qui porte sur la politique sociale de l'Entreprise, les conditions de travail et l'emploi. Cette

consultation vient de la loi Rebsamen, des trois blocs, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Nous rappelons les principaux blocs :

- **Bloc 1** : orientations stratégiques de l'Entreprise, leurs conséquences avec des consultations qui se font au niveau de l'Entreprise ou du groupe ;
- **Bloc 2** : situation économique et financière, c'est analyser les marges de manœuvre et l'approche économique de l'Entreprise, qui peut se faire en comité d'établissement ou en comité d'entreprise dans le cadre des CSE
- **Bloc 3** : celui dont je viens de parler.

Quelle est l'approche de Degest CE ? C'est une analyse quantitative des conditions d'emploi et de travail qui sont mises en regard du contexte économique et stratégique du CSE. Pour présenter l'expertise, nous pouvons nous appuyer d'abord sur un contexte général, global, qui est de savoir quelles sont les contraintes de financement de l'Épic SNCF aujourd'hui, au niveau Réseau, les gains de productivité associés, quel est l'impact de la reprise d'une partie de la dette du GI sur l'emploi et l'avenir du réseau qui peut circuler. Tous ces éléments-là, à l'aune du rapport Spinetta, de la stratégie globale de la SNCF, nous essayons de regarder ce qui est structurant au niveau de la stratégie et du contexte global.

Ensuite, nous nous intéressons au contexte local de l'établissement, quelles sont les caractéristiques de Réseau, quelles sont les politiques de transport en vigueur sur cette Zone de Production Nord-Est-Normandie, qui est un nouveau découpage et quelles sont les commandes de productivité par établissement, c'est-à-dire les gains attendus au niveau de l'établissement, etc., donc nous regardons tous les éléments économiques qui peuvent nous éclairer sur la politique sociale et la stratégie qui sont menées à ce niveau-là.

Comment nous procédons ? Nous faisons une demande de documents qui sont enrichis ensuite avec des entretiens qualitatifs avec des membres de la Direction et cette analyse de fichier se fait sur une méthodologie avec des données brutes, c'est-à-dire que nous demandons à la Direction une extraction du fichier du personnel. À partir de l'extraction de ce fichier, qui est anonyme, nous arrivons à suivre chaque agent sur plusieurs exercices et nous avons deux approches, une en termes de photographie, et une autre en termes de flux. Celle en termes de flux permet d'analyser l'emploi, l'évolution de l'emploi, sa structure par activité, par exemple Maintenance & Travaux, Circulation, par spécialité, par métier, par CSP, par qualification, par âge, par genre, etc. Nous avons tout un ensemble d'éléments qui nous permettent de caractériser la population que nous étudions. Ceci est un point de vue quantitatif en termes de photographie statique.

Ensuite, nous avons une approche plus dynamique au niveau des flux, c'est-à-dire que nous analysons les mouvements du personnel qui peuvent nous expliquer quelles ont été les évolutions structurelles, par exemple les entrées, les embauches et les mutations, les sorties, les départs à la retraite, les mutations, les promotions, etc. En plus de cela, nous faisons une analyse des données santé, sécurité et conditions de travail, donc tout ce qui concerne l'accidentologie, les arrêts maladie, que nous allons analyser de manière très fine. Nous essayons de les mettre en rapport avec l'organisation du travail. Ce sont des indicateurs

chiffrés que nous faisons parler à travers les entretiens que nous menons avec les membres de la Direction.

Enfin, nous faisons une analyse de données relative à la politique de formation, les dispositifs de formation, le bilan, les formations dispensées et comment elles se sont caractérisées au cours de l'exercice. Une fois que nous avons mouliné tous les éléments qualitatifs, les bases de données, quantitatifs, aussi, nous rédigeons le rapport et le diagnostic autour de quatre thèmes :

1. Analyse de l'évolution de l'emploi et de sa structure, où nous nous intéressons au métier. Nous avons indiqué « pro-forma », c'est-à-dire que nous essayons de reconstituer la même base de données sur l'année N-1 et l'année N-2, si possible et si la Direction nous donne les informations, si elle a reconstitué les fichiers du personnel sur 2017 et 2016, nous n'avons pas de problème et nous pouvons faire l'analyse. Si la Direction ne peut pas nous transmettre ces informations, parce que le système d'information SCRH a été modifié, nous disposons des bases de données puisque nous étions intervenus l'année dernière, et nous reconstituons les échantillons sur la base de données dont nous disposons. Nous travaillons sur différents collèges, métiers, types de contrat et nous analysons tous les mouvements.
2. Évolution des qualifications et l'effort de formation mis en œuvre par l'Entreprise, les taux de promotion, l'effort de formation, les heures par typologie, par collège, par agent, etc.
3. Conditions de travail, la santé et la prévention. Nous faisons des mesures sur les indicateurs qui nous intéressent, l'accidentologie, les indices de gravité, de fréquence, les accidents de travail par collège, etc. Nous nous intéressons aussi à l'absentéisme et l'évolution du taux par maladie, par collège, ancienneté, par durée d'arrêt, puisque c'est un indicateur sur les risques psychosociaux. Les arrêts maladie de courte durée, s'ils sont en évolution, signifient qu'il y a un problème sur l'organisation du travail et des tensions en termes de risques psychosociaux.
4. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, pour lequel nous nous appuyons sur les éléments qui figurent dans le rapport annuel sur l'égalité hommes/femmes, le taux de féminisation, l'analyse de la situation des femmes dans l'emploi, les taux de proposition hommes/femmes, etc.

Voilà les principaux thèmes que nous analysons. C'est une analyse qui permet d'enrichir l'examen des documents légaux dont vous disposez dans votre base de données « Économique et social », les bilans sociaux, les RSC, etc. pourquoi nous développons cette méthodologie ? Parce que l'examen des documents légaux doit être complété par une analyse plus détaillée. Les documents légaux vous donnent une vision macro, et cette année vous n'aurez une vision que sur 2018, donc une année, et l'expertise va permettre d'avoir une approche plus dynamique par établissement, par métier et par spécialité. Quand nous croisons tous ces éléments-là, cela fait émerger des problématiques que nous ne voyons pas forcément quand nous faisons une lecture à plat des documents légaux.

M. ABOUBEKER présente son document support.

Un autre élément important est que notre analyse repose sur une approche des effectifs de ce que nous appelons « l'effectif disponible », qui est l'équivalent de l'ETP, parce qu'il est utilisé par l'Entreprise pour le pilotage budgétaire à travers la moyenne lissée annuelle, ce que nous appelons l'effectif MLA, et parce qu'il est plus intéressant que l'effectif réel, qui est l'effectif par tête, par contrat, en fin de mois. Voilà quelques précisions. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques, des compléments ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Y a-t-il des remarques ? Je n'en ai pas de mon côté, ce que j'ai entendu me paraît clair. Est-ce qu'il y a des questions de la part des élus ou représentants syndicaux du CSE ?

Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Juste une petite observation. Il serait intéressant que vous remettiez des petites jumelles à l'ensemble des élus, car il est difficile de voir à l'écran.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Pourtant ils sont grands. Dans certains cas, il faudrait zoomer sur le contenu du tableau s'il y a vraiment des choses importantes à montrer. Il faut le retenir pour les présentations ultérieures. S'il n'y a pas de précisions, nous allons remercier le cabinet Degest CE pour cette présentation qui éclaircit sa méthodologie, et le rendez-vous est au CSE extraordinaire du 11 juin où sera examiné ce fameux bloc 3. Merci, Monsieur.

Départ de M. ABOUBEKER à 15 h 02.

D2 – Présentation du rapport annuel de santé au travail 2018

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Le point suivant, pour lequel le Docteur GAY est resté avec nous est la présentation du rapport annuel de santé au travail 2018, dont vous avez noté que cela n'est pas la première année, mais il y a des éléments incomplets, vous l'avez dit ce matin, dans ce rapport. Soit les systèmes ne permettent pas de reconstituer complètement le périmètre actuel de notre CSE, soit des incomplétudes existaient avant dans les rapports précédents, comme l'un d'entre vous l'a souligné.

Docteur, je vous passe la parole. Vous souhaitez peut-être présenter les grands thèmes de ce rapport annuel sur la santé au travail, après quoi nous prendrons les questions et interventions.

M. Vincent GAY (Intervenant) : Rebonjour à tous. En préambule, je voudrais effectivement préciser ce que vous avez dit, c'est-à-dire le caractère incomplet du rapport ; il n'existait pas de chiffres automatiquement disponibles sur le périmètre du CSE. Les données chiffrées ont été récupérées de plusieurs sources, mais pas de manière automatique comme c'est le cas sur les rapports annuels. Moi-même, je n'avais pas de données sur le CSE. D'autre part, pas mal de médecins ont eu beaucoup de difficultés cette année à récupérer leur propre rapport d'activité, moi-même aussi, et les données sont arrivées extrêmement tardivement, donc cela s'est fait au fil de l'eau. Des données qui sont souvent incomplètes ou fausses, et tous les ans c'est pareil. Il y a des erreurs de saisie, tous les médecins ont leur part d'erreur au niveau des

saisies, et je pense qu'il y a des erreurs système qui devraient s'améliorer, mais cette année nous n'avons pas encore pu voir d'amélioration.

Pour moi, c'est la première fois que je vais ce type de rapport qui est censé colliger l'ensemble des rapports des médecins. Il y a 29 médecins sur le CSE. Ce que j'ai fait, c'est que j'ai vu comment le Docteur LISSAC, médecin de région à Saint-Lazare, et le Docteur DELATTRE, médecin à la Circulation, faisaient pour faire ces rapports et j'ai demandé à l'ensemble des médecins d'envoyer leurs rapports en essayant de mettre de côté l'ensemble des chiffres ou des données qui étaient sur le périmètre du CSE. J'ai essayé d'extraire ces données-là, parfois avec difficulté, parce que chacun avait sa manière de rédiger le rapport. Ensuite, j'ai renvoyé à chaque médecin ce que j'avais prévu de ressortir et de mettre en commentaire pour le rapport final, et je leur ai envoyé les données chiffrées que j'avais pu récupérer pour avoir leur avis. Il n'y a pas eu énormément de retours, tout cela s'est fait sur un temps assez court, néanmoins, j'ai essayé de ne pas préempter leur parole ni d'oublier d'inscrire les choses qu'ils auraient voulu faire apparaître.

Je ne sais pas comment vous voulez procéder, soit nous déroulons les chiffres dans un premier temps, ou alors je fais une petite synthèse sur les commentaires.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je vous propose plutôt, Docteur, de faire quelque chose de synthétique, parce que c'est très difficile de savoir les sujets précis sur lesquels il y aura des questions. Je vous propose de faire la vision synthétique telle que vous, vous jugez important de lire les chiffres de ce rapport, puis nous passerons la parole. Je vois déjà une main se lever. Je propose que nous écoutions le docteur, qui propose de faire une approche synthétique.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Une approche synthétique, pour nous, c'est 10 lignes qu'il nous a faites en date du 5 septembre 2019.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Excusez-moi, Monsieur PINOT, mais il serait bien de laisser le docteur nous dire si c'est sa seule synthèse, je ne pense pas. Ce qu'il a fait, c'est un avertissement au lecteur sur la nature d'un certain nombre de données, ce qui est important, je l'ai refait moi-même pour la lecture de ce rapport. Je propose que nous écoutions le Docteur GAY et ensuite je vous passerai la parole, vous serez le premier à intervenir.

M. Vincent GAY (Intervenant) : Désolé, je devais le dater au 9 mai 2019 être non au 5 septembre 2019. En effet, je n'ai pas fait de synthèse écrite, mais je vous propose quand même d'essayer de faire une synthèse orale qui sera portée au procès-verbal, et qui est un exercice assez difficile. Sur les chiffres, je ne sais pas trop qu'en dire. Sur le rapport annuel, dans la première partie, la définition des surveillances individuelles simples et renforcées n'apparaît pas, car elles n'ont pas été intégrées en 2018 dans l'outil central, puisque la définition des postes a été faite après, mais elles apparaîtront dans le rapport de 2019. Les chiffres que nous avons sur les surveillances simples et renforcées concernent les visites qui ont été effectuées où les médecins souvent, ou l'Employeur, marquaient individuellement le type de surveillance. Cela s'est rempli au fil de l'eau, au fil des consultations, mais il n'y avait pas, au 1^{er} janvier 2018, les effectifs avec la ventilation en surveillance simple et renforcée.

Un chiffre qui me semble intéressant, mais sur lequel je n'ai pas de comparaison puisqu'il n'y a pas de chiffres sur le périmètre du CSE, ce sont les demandes occasionnelles des salariés.

En général, cela montre qu'il y a un problème au travail dont les salariés ont besoin de parler. C'est souvent un indicateur de risques psychosociaux. Alors, 262, dans l'absolu, je ne sais pas si c'est beaucoup par rapport à l'effectif, mais ce serait intéressant à suivre dans le temps pour voir si ces chiffres augmentent, d'autant plus que, comme nous le verrons tout à l'heure, de nombreux médecins ont pointé les risques psychosociaux comme élément central de leur rapport.

Un autre élément qui me semble intéressant est les visites de préreprise, il y en a une centaine. Ces visites sont faites à la demande du médecin traitant, du salarié ou du médecin de la CPR ou CPAM. Elles sont intéressantes à promouvoir, car elles permettent au médecin du travail de discuter avec les agents, sous le secret médical, de la manière dont peut se faire la reprise, et d'éventuellement, avec l'accord de l'agent, d'en parler à l'établissement d'origine. Ces visites sont intéressantes, principalement pour les arrêts de plus de trois mois, qu'il faut essayer de promouvoir, car elles permettent une reprise souvent facilitée et le maintient dans l'emploi. Je n'ai pas d'autres remarques sur cette page.

Sur les visites infirmières, à encore, l'outil ne permettait pas d'avoir de chiffres informatiques. Dans les différents rapports annuels, sur les effectifs du CSE, il n'y a que deux médecins qui ont fait des visites d'informations faites par les infirmiers, qui peuvent être soit des visites intermédiaires pour les gens qui sont en surveillance individuelle renforcée, soit des visites d'information, pour les gens qui sont en surveillance individuelle simple. C'est quelque chose qui va se développer dans l'ensemble des consultations médicales, nous pourrions en reparler après si vous le souhaitez.

Pour les examens complémentaires, il n'y a pas de chiffres, donc j'ai mis une liste d'examens possibles notamment le scanner, pour les gens qui auraient été exposés à l'amiante ou qui ont une fiche d'exposition dans le suivi. Ensuite, dans la rubrique 7, pour les conclusions d'examens cliniques et complémentaires, sur le deuxième tableau qui récapitule les avis, il y a une petite erreur parce que j'ai oublié de marquer les visites vides. Le compte n'y est pas. Ce qui peut être intéressant de noter est le pourcentage de visites où il y a un avis avec aménagement. Je préfère dire « aménagement » plutôt que « restriction », c'est plus positif. Le chiffre est de 14 %, il est à peu près identique pour les gens qui sont en surveillance individuelle renforcée ou simple. Globalement, en tant que médecin du travail, cela me semble intéressant d'analyser ces chiffres. Nous ne sommes pas à l'échelle d'un établissement, donc les discussions sont différentes, mais les établissements ont parfois l'impression de faire beaucoup d'aménagements, et quand nous comptons, la quantité d'aménagement est souvent peu importante, et parfois les aménagements sont temporaires, pour de la reprise de travail et sont amenés à disparaître très facilement. D'autres aménagements sont très à la marge sur le poste de travail, et n'ont pas beaucoup d'impacts au travail.

Sur le tableau des maladies professionnelles, j'ai récupéré ces données d'un tableau de la CPR, pas des médecins. Je les ai mises telles que reconnues et déclarées, mais il peut y avoir des maladies déclarées en 2018 qui n'ont pas encore été reconnues ou refusées. Elles sont en instance à la date de ce tableau. Ce qui est intéressant est de voir le type de maladies professionnelles qui sont reconnues ou qui font l'objet de déclaration. J'ai remis les tableaux pour éclaircir les chiffres : 42 pour la surdité professionnelle, 98 pour des problèmes de rachis, lombaires ou sciatiques, 30-B pour les cancers du poumon dus à l'amiante, 57-ABC concerne les troubles musculo-squelettiques au niveau des membres supérieurs. Ce qui est intéressant est que les pathologies sont mises au regard des risques auxquels sont exposés les agents. Nous avons des pathologies qui ne sont pas dans les maladies professionnelles qui peuvent

faire l'objet d'une déclaration pour laquelle nous n'avons pas l'intitulé ou de données sur ce que c'est. Les déclarations sont les mêmes et un certain nombre ont été reconnues, principalement par l'Infrapôle Rhénan.

Ensuite, nous arrivons aux observations générales. Nous pourrions déjà voir s'il y a des questions sur ces parties.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Alors, y a-t-il déjà des questions, des réactions ? Monsieur PINOT, Monsieur LEROY, Monsieur STIEGLER et Monsieur SEGATTO.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Vous vous rappelez, il y a quelques mois, vous avez déjà demandé d'avoir cette présentation du rapport annuel 2018 et il vous avait été répondu que c'était assez difficile d'avoir les chiffres et qu'il fallait patienter pour avoir quelque chose d'assez bien monté pour que nous ayons une bonne présentation. Pour commencer, nous allons prendre la première page. Nous voulons bien entendre le fait que vous n'ayez pas l'ensemble des chiffres, que vous ayez du mal à faire les extractions, etc., mais il n'empêche qu'en tant que représentant des médecins, vous auriez pu faire comme dans certains CSE avec une analyse des commentaires des médecins. Nous ne l'avons pas, vous nous donnez un document de 50 pages, nous avons un référentiel de 64 pages tout à l'heure avec une petite présentation sur 4 ou 5 pages qui permettait déjà d'avoir une vision globale des choses et d'affiner avec le référentiel et la manière dont vous présentez les choses. Je ne sais pas s'il faudrait en faire la demande pour la prochaine fois, mais nous aimerions avoir votre regard en tant que médecin référent sur les différentes problématiques qui peuvent être remontées par l'ensemble des médecins et l'ensemble des risques qui sont notés, où pas mal se rejoignent. Ça aurait été bien que vous fassiez ce bilan, plutôt que nous de notre côté.

Nous l'avons mis dans la déclaration, et pas mal de médecins rejoignent ce que nous dénonçons depuis quelque temps ici même ou dans les anciennes instances sur la santé des agents. Nous n'avons même pas le nombre d'infirmiers, je pense que vous le savez quand même, les chiffres sont à zéro. D'autres chiffres sont repris sur certains établissements, avec l'amiante, et un chiffre zéro dans le global. Nous lisons et nous arrivons à remplir en partie les tableaux du haut grâce aux résultats, alors que vous nous dites que vous ne pouvez pas faire les extractions. Pourtant, en prenant établissement par établissement, nous retrouvons qu'il y a quand même des éléments, et il y a de la matière. Franchement, travailler là-dessus nous est clairement impossible. Après, je pense que la Direction ne vous simplifie pas la vie, avec différentes modifications d'instances ou de périmètres, mais nous, nous n'avons pas à en souffrir. C'est pour cela que fut un temps, je vous demandais si vous aviez les moyens, par rapport à vos missions, de bien exercer en tant que médecin référent. Nous voyons que de par ce document, désolé, mais c'est très léger.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Docteur, est-ce que vous souhaitez réagir tout de suite, ou est-ce que nous prenons d'autres questions ?

M. Vincent GAY (Intervenant) : Je n'ai pas fait de commentaire écrit, par contre, c'est ce que je disais tout à l'heure, j'ai prévu de faire une synthèse orale publique des risques. Pour ce qui est des chiffres, effectivement, ils existent quelque part, c'est sûr, nous pouvons regarder établissement par établissement et les additionner, sauf que je n'ai pas accès à ces chiffres. Il faudrait que les médecins m'envoient les chiffres de chaque établissement du CSE en les distinguant de chaque établissement, chose qui est difficile, même pour les médecins. Vous parlez de moyens, mais je n'ai pas de secrétaire, je n'ai pas moyen d'aller chercher ces

informations-là. Soit on me les donne, soit on ne me les donne pas. Je suis d'accord avec vous, c'est extrêmement frustrant, ces chiffres existent quelque part, mais je n'ai pas moyen d'aller les chercher si on ne me les donne pas. Pour les commentaires, je vous ferai une tentative de synthèse tout à l'heure.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je propose de prendre les interventions, puisqu'il y aura une réponse du docteur.

Monsieur LEROY, Monsieur STIEGLER, Monsieur SEGATTO, Monsieur MUTEL, Monsieur ACHOUB et Monsieur VUILLAUME.

M. Adrien LEROY (UNSA) : Soit le document n'était pas très fourni, mais j'ai l'impression de revivre le CE d'il y a 2 ou 3 ans, avec les mêmes explications, pour ne pas dire « mêmes excuses », c'est moins connoté. Je me demande à quoi sert votre logiciel informatique puisque cela fait 3 ans qu'on nous dit qu'on ne peut pas faire d'extraction. Je me demande bien à quoi cela sert. Malgré cela, nous avons essayé de faire une analyse à partir des informations dont nous disposons. Je vais vous en faire la lecture.

7. Déclaration UNSA-Ferroviaire

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation UNSA-Ferroviaire :

Monsieur le Président,

La prévention des maladies professionnelles nécessite une bonne connaissance des conséquences de l'activité professionnelle sur la santé des travailleurs. Cette connaissance des pathologies professionnelles, qui permet également de réviser et d'adapter les tableaux de maladies professionnelles, ne peut progresser qu'avec la participation active des médecins du travail.

Le médecin du travail est l'interlocuteur, dans les entreprises, du chef d'établissement et des salariés.

Il conseille le chef d'établissement dans ses actions en matière de prévention des risques professionnels et notamment en ce qui concerne :

- l'amélioration des conditions de travail ;*
- l'adaptation des postes et des techniques à la physiologie humaine ;*
- la protection des salariés contre les risques existants dans l'Entreprise ;*
- l'éducation sanitaire et la prévention, en relation avec l'activité professionnelle.*

Son action doit permettre d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur activité.

Pour mener à bien ses missions, il conduit des analyses des risques professionnels dans l'Entreprise et des études de poste de travail (tiers temps technique), et procède à des examens médicaux réguliers des travailleurs.

Sa bonne connaissance de l'Entreprise lui permet, avec l'accord du salarié, d'être l'interlocuteur privilégié du médecin traitant.

Il est de votre responsabilité de porter une attention particulière à ce que ses missions soient effectuées dans les meilleures conditions possible.

Malheureusement à la lecture des quelques informations contenues dans ce rapport, nous constatons que les remarques et préconisations des médecins sont trop souvent ignorées par la Direction de l'Entreprise.

Les années se suivent et les rapports se ressemblent...

Les alertes émises par les différents médecins sont souvent les mêmes et eux-mêmes regrettent qu'elles ne soient que rarement prises en compte.

Parmi celles-ci, le risque psychosocial revient le plus souvent. Chez nos collègues de l'équipement, nombreux sont ceux qui ressentent une démotivation et un sentiment de perte de compétence avec l'augmentation toujours plus forte de recours à l'externalisation. Pour la hiérarchie de proximité, c'est le stress, la non-déconnexion, le poids des charges administratives qui créent une sensation de mal-être.

Une des solutions à ces problématiques pourrait être un recours plus important au télétravail comme le souligne un médecin dans ce rapport. En plus de l'équilibre vie privée/vie professionnelle, le télétravail permettrait de réduire considérablement un autre fléau fortement répandu sur notre Zone de Production, le risque routier. Les nombreuses réorganisations mises en place ces dernières années n'ont cessé d'éloigner le lieu de travail des cheminots de leur domicile, mais surtout d'agrandir le périmètre d'intervention des différentes brigades.

À cette fatigue de la route s'ajoute également dans de nombreuses situations la fatigue physique due au travail de nuit. Les conséquences d'une carrière de travail en horaires décalés sont importantes sur la santé des agents.

Malheureusement dans nos métiers, le travail de nuit ne peut pas toujours être évité, que ce soit pour assurer le service de la circulation ou pour réaliser des chantiers importants. Dans ce cas, nous vous réaffirmons notre revendication de limiter les GPT de nuit à 4 services maximum. De plus, les préconisations d'aménagement de fin de carrière pour les cheminots les plus touchés par cette problématique ne sont que trop rarement suivies d'effets.

Lorsque l'on est fatigué ou stressé, le risque de blessure est plus important. Malgré les nombreux signalements actés dans les défunts CHSCT, l'état des pistes et itinéraires est encore à l'origine de nombreux accidents de travail, parfois avec des conséquences graves, qui aurait pu, ou du, être facilement évités.

Autre source de blessures, et nous en arrêtons là notre énumération, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), suite à la répétition de mouvements ou au port de charges lourdes... Nous n'allons pas vous relire les 9 principes de prévention de l'art L. 4121-2 du CDT évoqués dans notre déclaration lors de la plénière du 18 avril, mais simplement vous rappeler le principe n° 4 et la nécessité d'adapter le travail à l'agent.

Monsieur le Président, comme vous l'avez compris, l'UNSA-Ferroviaire ne peut se réjouir des quelques éléments repris dans ce rapport, et ne peut que vous inciter à vous appuyer sur l'expertise des médecins du travail de votre périmètre. Ils sont indispensables à l'élaboration de votre politique de prévention et des alliées incontournables pour remplir votre obligation de résultat au titre de l'article L. 4121-1 du Code du travail.

Merci de votre attention.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur LEROY. Monsieur STIEGLER.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Docteur, comme chaque année quand je lis le rapport annuel, j'ai envie de me suicider. Monsieur LEROY dit que cela fait 3 ans que nous n'avons pas les chiffres. Moi, cela fait 15 ans que je suis élu, et cela fait 15 ans que nous n'avons pas les chiffres. À une certaine époque, les CE Mobilité étaient stables dans le temps, les périmètres étaient généralement constants, mais nous n'avons déjà pas les chiffres. C'est une réelle mauvaise volonté de l'Entreprise de ne pas donner les chiffres. Nous ne pouvons pas dire autrement. Je pense que le personnel médical a un certain niveau d'études, et il devrait avoir des compétences. Après, il peut y avoir un problème d'effectif ou autre, et là c'est à vous de remonter les problématiques à l'Entreprise. En tant qu'élus, c'est inadmissible que nous n'ayons pas les données chiffrées. En ce moment, il y a des vagues de départs dans l'Entreprise, de nombreux suicides et nous ne sommes même pas capables de voir et d'analyser s'il y a des pistes à améliorer, parce que pour parler le même langage, il faut que nous ayons les mêmes données face à face. Là, nous n'avons aucune donnée, c'est inadmissible, c'est scandaleux.

Sur le document en soi, nous avons l'effectif des médecins, mais nous n'avons pas leur pourcentage de temps de travail, ce n'est quand même pas normal. Certains médecins ont 300 agents, d'autres 20 et pour faire le comparatif, il nous faudrait le pourcentage de temps de travail sur le périmètre. Nous n'avons aucune information sur le suivi des agents, est-ce qu'ils sont suivis ou pas ? Est-ce que c'est de la tendance ? Est-ce au nez ? Nous ne pouvons pas accepter cela. Nous n'avons aucune information sur l'effectif soumis à risques professionnels, nous avons des résultats partiels sur les visites effectuées en 2018, car le système informatique ne permet pas de récupérer les données au niveau de notre CSE. Ce n'est pas normal. Monsieur LARRIEU, vous savez que quand nous avons eu le CE Circulation, vous nous aviez dit que nous aurions les bons chiffres l'année suivante, mais en fait, nous ne les avons jamais eus. Le document nous explique qu'un suivi est possible en surveillance individuelle renforcée par les infirmiers, mais les données chiffrées, nous ne les avons pas donc je ne sais pas de quoi nous pouvons parler. Nous n'avons pas de données sur les examens complémentaires, juste une liste des suivis possibles. C'est bien, nous avons une liste, mais nous ne savons pas si nous sommes suivis.

Concernant les conclusions des examens cliniques et complémentaires, nous avons 7642 agents qui ont été vus en 2018. Sur ceux-là, nous en avons 5205 qui sont aptes, 847 qui sont aptes avec aménagement ou restriction, 960 attestations délivrées, 148 attestations délivrées avec aménagement, 35 inaptés, 218 sans avis. Pouvez-vous nous dire ce que sont les « sans avis » ? Le constat est qu'il y a 68,11 % des agents qui sont aptes, sans restriction ou sans interdiction. Nous avons quand même plus de 30 % du personnel qui est atteint de problèmes médicaux. N'est-ce pas le signe d'une hécatombe ou faut-il de plus en plus être en forme pour passer les visites médicales ? Pouvez-vous nous expliquer aussi comment nous

devons faire pour analyser les conclusions médicales ? Nous n'avons qu'un renvoi de tableau, mais dans le document, il n'y a pas de pagination et nous n'arrivons pas à faire le lien entre les tableaux.

Sur les actions en milieu du travail, aucune information sur notre périmètre, donc nous ne savons pas s'il y en a eu ou pas. Par contre, nous notons à l'unanimité des médecins, certains faits ou revendications de l'ensemble des syndicats, les nombreux problèmes sur le travail de nuit, les déplacements, l'insécurité, les *burn-out*, le développement du télétravail qui n'est pas le cas ou une volonté d'entreprise contrairement aux accords sur le sujet, et une inquiétude des agents sur l'avenir de l'Entreprise. Après, un point est inquiétant, car au Havre, nous avons des agents qui n'ont pas fait de visite médicale depuis 4 ans d'après les conclusions du médecin, qui ne veut pas faire une analyse des résultats parce qu'il n'est pas sur des données. Nous aimerions aussi vous interpellier sur les agents qui peuvent ou qui ont consommé du cannabis. Apparemment, depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi est durcie au niveau du passage en visite médicale, mais là, le 6 juin 2019, nous avons un agent qui va passer en commission de recours suite à du cannabis, car il a été mis en inaptitude définitive. Dans le même établissement, un autre agent est tombé pour le même produit, et il a eu deux mois d'inaptitude temporaire. Est-ce qu'il y a deux poids, deux mesures ? Est-ce qu'il y a une règle précise ? Quand nous avons un poste de sécurité, il ne faut pas fumer de cannabis, mais il faudrait une information complète et connaître ce que les agents peuvent faire et les sanctions qu'ils encourent en cas de fumette.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur STIEGLER. Monsieur SEGATTO, Monsieur MUTEL, Monsieur ACHOUB et Monsieur VUILLAUME.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : Quelques petites remarques assez courtes, beaucoup de choses qui ont déjà été dites sur le document ? Je m'interrogeais sur le « pas d'avis », comme mon collègue de la CFDT. Je connaissais le « apte », « apte avec aménagement », « inapte », « inapte temporaire », mais pas « pas d'avis » sur un si grand nombre. Nous nous interrogeons pour savoir ce que c'est. Sur les maladies professionnelles, nous voudrions savoir si ce sont uniquement celles qui sont déclarées en 2018 ou si c'est un suivi sur ce qui existe pour des agents qui sont toujours en fonction. Nous aimerions savoir s'il n'y a aucune maladie professionnelle sur le périmètre EIC. Encore une petite interrogation également sur les examens complémentaires. Nous notons, dans votre intervention écrite, Monsieur GAY, que des questionnaires qui explorent la santé mentale sont demandés aux agents de l'Infralog national, nous voudrions plusieurs informations là-dessus, puisqu'il semble qu'il y ait plusieurs types de questionnaires (HAD, GHQ, etc.). Nous voulions savoir dans quel cadre étaient donnés ces questionnaires, s'ils ne concernent que les agents de l'Infralog et ce qu'il se passe si les questionnaires révèlent quelque chose d'anormal ou de négatif. D'autres choses que nous avons relevées dans notre déclaration liminaire du matin, qui sont assez inquiétantes, ce sont les conflits entre agents de l'Infralog qui se poursuivent pendant le temps de repos. Il faudrait savoir ce qui est prévu par la Direction pour y remédier.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur SEGATTO. Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Je vais laisser la parole au Secrétaire en premier.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Monsieur le Président, ce n'est pas la peine de demander à avoir 50 assesseurs autour de vous, car il n'y en a pas un qui prend note de l'ordre de parole. Il serait intéressant que nous veillions à cela. Je vais revenir sur le rapport du médecin et sur tout ce qui a été dit. Je m'adresse au médecin ; aujourd'hui, c'est juste impossible d'entendre ce que vous nous dites quand vous dites que vous n'avez pas le temps, que vous n'avez pas de secrétaire, il faudrait aller chercher les moyens, et en plus, vous avez un tiers-temps pour faire le travail. Certains élus déplorent le manque d'information, vous avez un petit sourire narquois, mais je vous le dis clairement, ce n'est pas la colonie de vacances, ici. Il va falloir rester sérieux. Je me retourne vers Monsieur LARRIEU, Monsieur le Président, c'est vous le patron, et en plus, j'entends que c'était déjà le même cinéma quand vous étiez Président du CE EIC. Il n'y avait pas d'éléments à l'époque, il n'y en a pas maintenant. Je vais vous rappeler un certain nombre de risques pour nos agents par rapport à leurs métiers, et aujourd'hui, nous ne pouvons pas considérer que vous n'êtes même pas capables de faire un assemblage de chiffres pour le présenter aux élus. Ce n'est pas tolérable. Sur le médical, je ne rigole pas. C'est la santé de nos agents, et à un moment, il va falloir rester sérieux, je comprends que certains soient décontractés, cela fait peut-être sourire, en tout cas, moi, je prends très mal la façon dont le médecin est détendu. À un moment donné, quand on ne ramène pas les chiffres, on fait profil bas, déjà, on ne sourit pas, en tout cas, c'est une chose, et aujourd'hui, je pose la question au Président : que pense le Président du rapport ? Aujourd'hui, vous êtes le premier responsable de la santé et de la sécurité au travail des agents. Acceptez-vous un tel rapport ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Étant interpellé, je vais répondre, tout en vous disant, Monsieur le Secrétaire, que je ne pense pas que ce soit adapté compte tenu des différents échanges qui viennent d'avoir lieu et qui viennent de préciser la situation et son ancienneté, de personnaliser le débat. Évidemment, vous avez bien compris que s'il y a des difficultés depuis beaucoup d'années — et j'entends ce que dit Monsieur STIEGLER. Je l'ai connu comme Président du CE il y a longtemps et plus récemment du CE Circulation et il y a des difficultés, chaque année, à obtenir des informations pour assembler ce rapport, c'est qu'il semble qu'il y ait une difficulté structurelle qui ne relève ni du docteur GAY ni de moi, et il n'est pas juste de le personnaliser à ce point.

Maintenant, je vous réponds : non, je ne juge pas la situation satisfaisante. Non, je ne juge pas « normal » que nous n'arrivions pas à assembler les choses mieux que cela et à vous donner des tableaux qui soient plus cohérents. Cela a été évoqué par certains ; nous avons eu des difficultés au moment du CE Circulation, c'est certain, et progressivement, année après année, nous retrouverons les procès-verbaux. Des remarques ont été faites pour dire qu'enfin, sur certains sujets, il y avait de la progression. Sur certains sujets ; cela n'a jamais été parfait. Ce que j'escompte, c'est que sur cette première année, avec un résultat assez incomplet et décevant, je suis d'accord avec vous, Monsieur ACHOUB, nous soyons capables de dire que nous aurons progressé l'année prochaine. Ce que nous allons faire avec le docteur GAY, je n'ai pas de doute là-dessus ; lui vis-à-vis de la filière médicale, moi vis-à-vis de la Direction des Ressources Humaines de SNCF Réseau et du Groupe, est que nous allons dire qu'il y a un vrai sujet d'élaboration de ces rapports sur lesquels il faut faire un effort pour qu'en 2019, nous ayons des choses plus complètes et cohérentes à présenter en instance. J'ai bien entendu le message.

Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : J'entends vos remarques sur les chiffres, le rapport incomplet, que vous ferez mieux l'année prochaine, admettons, mais depuis le début de la journée, nous avons évoqué un certain nombre de sujets, vous avez remarqué qu'un certain nombre d'élus des OS ici présents ont travaillé les sujets. Je pense que le médecin du travail, ici présent, aurait pu faire la synthèse écrite, au moins, de toutes les remarques qui émanent des différents médecins, puisque l'ensemble des OS l'a fait. Je vais vous donner les observations pour la CGT.

Les élus CSE sont prévenus par l'intermédiaire d'une note de présentation rédigée par le médecin référent : cette année, la mise en place du CSE ZP NEN ne permet pas de fournir des données fiables. Monsieur GAY, vous auriez pu écrire « aucune donnée fournie » à part pour quelques médecins et pour certains établissements, tant ce document est vide. Ce document n'analyse pas la santé des cheminots, il est un assemblage des remarques des médecins de régions, il ne fait pas mention des maladies professionnelles, il ne comporte même pas de conclusion, encore moins d'orientation ni de conseil en termes de prévention.

Depuis 2014 et la réforme qui a créé SNCF Réseau, celui-ci était découpé en deux CE : Circulation et CE Maintenance & Travaux, les bilans HSCT ont été fournis par l'Entreprise sur des périmètres nationaux, celle-ci se privant ainsi de l'expertise et des avis motivés des CHSCT en territoire. Avec la mise en place des CSE, les bilans et les données sont sur un périmètre multirégional pour le CSE ZP NEN, quant au CHSCT vous les avez supprimés.

Avec ce rapport, avec la mise en place des CSE à Réseau et avec la mise en place trop tardive des CCSCT, on peut légitimement se demander si la santé des cheminots préoccupe l'Entreprise !

11.477 agents suivis dans 29 cabinets et par 29 médecins, mais seulement 23 avis nous sont parvenus. Voilà un peu près les seuls chiffres nationaux que nous disposons dans ce rapport.

Nous n'en ferons donc pas l'analyse, mais nous étudierons les commentaires des 23 médecins du ZP NEN.

Leurs propos sont édifiants.

Une grande partie d'entre eux déclarent faire le même constat que l'année précédente. Pour la CGT, rien d'étonnant, car la Direction passe en force tous ses projets.

Pour les agents de l'équipement :

Les médecins constatent de grandes inquiétudes en ce qui concerne :

- L'externalisation des chantiers ;
- La perte technique des savoirs professionnels ;
- L'absence de transmission des savoirs par les plus anciens du fait de l'absence de recrutement ;
- Le risque routier ;
- La pénibilité au travail ;
- Inquiétudes également face aux nombreuses restrictions qui sont vraiment en lien avec le vieillissement des agents ;

- Un médecin attire l'attention de la Direction sur les facteurs de risques cardiovasculaires et dit avoir vu une décompensation du travail de nuit après 55 ans ;
- Inquiétudes également pour les astreintes qui reviennent trop vite faute de personnel suffisant pour assurer les roulements ;
- Le manque de moyen de manutention pour faciliter le travail des agents ;
- Le manque de préparation de certains chantiers ;
- Les problèmes sur les vêtements « haute visibilité ».

Concernant les agents de l'EIC :

Les médecins ont de grandes inquiétudes en ce qui concerne :

- L'avenir de certains agents en raison de la disparition de la plupart des postes d'aiguillage sur certains secteurs, lié à la création de la CCR qui aura un impact majeur sur l'organisation du travail ;
- Les difficultés de reclassement pour des agents inaptes sécurité en VMAS, car tous les postes ou presque sont en sécurité ;
- Ils demandent à la Direction d'être vigilance particulièrement sur les facteurs de désadaptation aux rythmes de travail postés et notamment avec l'allongement des carrières, car il y a peu ou pas de postes de fin de carrière ;
- Vigilance également concernant les femmes en âge de procréer affectées à des postes en 3 x 8, car il y a contre-indication travail de nuit et grossesse ;
- Alourdissement des consignes et procédures de sécurité qui deviennent de plus en plus contraignantes, pesantes, voire anxiogènes, pour certains agents.

Concernant l'encadrement :

- Les médecins sont inquiets pour les agents de l'encadrement dont certains sont épuisés et travaillent jour et nuit, pour la CGT c'est la conséquence de la mise en place du forfait jour ;
- Inquiétude également pour les DPX dont la tenue des postes reste difficile ;
- Ils soulignent également que la charge de travail de l'encadrement est trop importante à cause du manque d'effectif.

D'une manière plus générale, beaucoup de commentaires des médecins sur :

- Le travail de nuit qui entraîne des pathologies d'hypersollicitations causant une usure physique et des difficultés de récupération, à cela s'ajoute l'avancée de l'âge de départ à la retraite qui recule indéniablement ;
- Des risques psychosociaux (stress au travail, syndrome d'épuisement, *burn-out*, etc.) ;
- Les médecins regrettent que les ergonomes ou de techniciens en ergonomie et appui de terrain soient inexistantes ;
- La problématique est identique pour les psychologues du travail et de psychologues cliniciens ;
- Ils constatent également le mauvais état des pistes.

Autres remarques :

- Plusieurs médecins parlent de l'exposition à la leptospirose (que l'on appelle également la maladie des rats) et qui concerne particulièrement les surveillants de travaux. L'Entreprise devrait agir, faire une information sur cette maladie, les moyens de prévention, la vaccination ;
- Par ailleurs, la loi n° 2018-217 du 29 mars 2018 officialise la visite avant le départ à la retraite pour les travailleurs bénéficiant de la SIR. Mise en place d'une surveillance post-prof en lien avec le médecin traitant si besoin, là aussi l'Entreprise doit agir ;
- Les établissements n'ont pas l'habitude d'intégrer le médecin du travail dans les modifications des postes de travail, les réorganisations, les roulements, etc., malgré l'obligation du Code du travail dans l'article L. 4622-3.

Voilà en substance une synthèse des commentaires des médecins. Mais ce n'est pas fini, car certains médecins attirent l'attention de la Direction, presque un cri d'alarme.

Ils disent qu'il est important de connaître et d'écouter les agents du terrain, car trop souvent les décisions sont prises en dehors de la réalité, car les dirigeants sont trop éloignés du terrain. Certains au niveau national, pensent améliorer le travail des autres sans connaître toutes les contraintes locales et les conséquences néfastes de leur choix.

Les agents expriment très souvent leurs inquiétudes et beaucoup de questionnements, parfois du désarroi ou de la rancœur vis-à-vis de l'Entreprise face aux évolutions générales, aux réorganisations locales ou leur avenir professionnel et personnel.

Grosse inquiétude avec la disparition des CHSCT au profit des CSE. Cette inquiétude portait sur la disparition de la proximité favorisant la remontée du terrain, la prise en compte des sujets portés depuis des années devant une nouvelle instance perçue comme trop lointaine.

De plus en plus souvent on entend des agents regretter leur engagement à la SNCF et se poser la question du sens de leur travail lorsqu'ils ne se sentent plus en mesure de rendre le service tel qu'ils estiment qu'il devrait être rendu.

À cela s'ajoutent l'inquiétude face à l'avenir et une certaine lassitude face aux changements successifs « si rapides que l'on ne peut même pas en juger les effets ».

Dans beaucoup d'établissements, la question du bien-être au travail devient donc centrale et mériterait que l'Entreprise en fasse plus en recherchant et en apportant d'autres réponses.

Voilà pour la synthèse des remarques des médecins, qui n'est pas glorieuse pour l'Entreprise, et qui engagerait M. le Président, votre responsabilité si vous n'en teniez pas compte.

Avec ce rapport, vous nous présentez deux autres documents. Le premier nous explique que la loi travail vient d'introduire la notion de poste à risque soumis à une SIR : Surveillance Individuelle Renforcée. Doit-on comprendre que les SMR (Surveillance Médicale Renforcée) sont remplacés par les SIR ? Quel changement pour les cheminots et quel changement pour leur suivi médical, nous n'avons pas trouvé les réponses à ces questions dans les documents que vous nous avez fournis.

Le deuxième document définit le suivi périodique des agents, qu'il soit en SIR (Surveillance Individuelle Renforcée), ou en suivi individuel simple. Votre document détaille votre organisation pour le suivi médical des agents. Des visites périodiques pourraient être espacées

de 5 années et réalisées par des infirmières, voilà comment la Direction de l'Entreprise traite ses agents. Pour la CGT, les visites doivent être réalisées par des médecins du travail et elles doivent être annuelles, voire bisannuelles, dans le cas d'un suivi simple.

En conclusions, nous alertons le Président sur l'état de santé physique et mental des agents du périmètre de la ZP NEN est altéré et nécessite des mesures d'urgence rapide, en termes de risques routiers, risques psychosociaux, moins de mobilité plus d'embauche, moins de charge de travail, des moyens humains et matériels.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur MUTEL. Monsieur VUILLAUME.

M. Nicolas VUILLAUME (CGT) : Je vais faire quelques remarques au nom l'Infralog Lorraine. J'ai pu lire, dans le rapport, que le déménagement sur Blainville ne faisait pas l'unanimité, que les locaux étaient en cours de rénovation et que le déménagement aurait lieu en mars 2019. J'aimerais savoir ce qu'il s'est passé entre janvier 2019 et mars 2019 et pourquoi des personnes ont emménagé sans que le CSE ne soit au courant. Voilà pour ma première question. En plénière de janvier 2019, je vous ai posé une question pour que les agents puissent changer de tenue. Nous attendons encore une réponse. Il devait y avoir une enquête qui devait être faite sur établissement. Il semblerait qu'il y aurait des tentes en toile pour que les agents des CREQ puissent se changer. Là, nous voyons qu'ils n'ont pas de lieu pour se changer. J'aimerais savoir ce qui a été fait sur l'établissement depuis la question de janvier 2019, même si nous savons qu'il reste encore 900 questions à traiter. C'est important pour les agents des CREQ, d'autant plus que le Docteur met cela dans son rapport. J'attends des réponses pour les deux questions. Je vous remercie.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Sur la question du déménagement, je n'ai pas en tête les éléments de réponse, donc nous regarderons. Pour la question des CREQ, je crois qu'elle est dans les questions écrites et a donc amené une réponse. Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade. Je propose de passer la parole au docteur, car il y a eu différentes remarques dans les déclarations. Est-ce que, Docteur, nous pouvons enchaîner entre les déclarations, notamment celles qui ont vraiment abordé le fond du sujet, et ce que vous souhaitiez nous dire en termes de synthèse des contributions des différents médecins ? Là, nous pourrions déjà avoir un certain nombre de réponses aux attentes des élus. J'ai noté, au passage, des questions un peu techniques comme SMR/SIR, la définition du suivi médical des agents, etc. Est-ce que vous avez là des apports particuliers à nous faire ?

M. Vincent GAY (Intervenant) : Vous voulez que je commence par la petite synthèse ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Oui.

M. Vincent GAY (Intervenant) : Effectivement, je n'ai pas fait de synthèse écrite. Voilà quelques éléments des différents rapports des médecins. Vous avez tous dit que tous les médecins, y compris moi, pointent les facteurs de risques psychosociaux qui sont quand même toujours un point de vigilance voire d'alerte, en fonction des rapports. Les facteurs risques psychosociaux concernent tous les éléments professionnels qui pourraient avoir des répercussions sur la santé des agents, aussi bien cardiaque, stress, que psychologique. Ce que nous pouvons dire, comme éléments professionnels souvent répétés, ce sont les réorganisations, les changements d'organisation, l'évolution générale de l'Entreprise, assez rapide, les déménagements, les organisations et les évolutions qui sont perçues comme un

changement de métier, des pertes d'expertise, des pertes de sens, qui est un élément très important de risques psychosociaux. Je crois que vous l'avez aussi dit. La charge de travail est souvent pointée, la difficulté de se déconnecter, les fortes demandes qui sont faites à un encadrement, notamment l'encadrement intermédiaire, avec des gens qui peuvent être sous pression. Pour les conflits au travail, j'ai noté que sur l'Infralog national, quelques conflits nécessiteraient d'être gérés au début du conflit ou en tout cas, en amont. Quelqu'un a parlé de la mobilité, qui peut être une porte de sortie pour des gens qui seraient en difficulté ou en souffrance au travail, qui est souvent compliquée. Un des médecins pointe que la mobilité peut être refusée sans avoir d'explication claire sur la raison pour laquelle cela est refusé. Quand il y a des difficultés d'ordre psychosocial, la mobilité peut être une solution intéressante.

Ces risques psychosociaux touchent l'ensemble des entreprises, mais je pense vraiment que l'évolution actuelle des différents établissements, les différences d'organisations qui se mettent en œuvre et ce qui vont venir doivent vraiment être un point de vigilance, avec une évaluation plus proche des agents, avant et après les réorganisations, avec un suivi très précis de ce point-là. Je pense que c'est une vigilance importante à avoir, d'une part en prévention primaire pour faire au mieux pour que les risques soient minimales, et aussi pour les gens qui auraient des difficultés à avoir des repérages et des circuits qui permettent une prise en charge et éventuellement un relais médical. C'est une problématique référée par l'ensemble des médecins, quasiment.

Ce qui est souvent pointé par les médecins, que vous avez aussi pointé, c'est l'adaptation au travail, avec l'âge, avec la retraite de plus en plus tardive des cheminots, avec des contraintes physiques, horaires, contraintes du travail de nuit, intempéries, pour des populations vieillissantes pour lesquelles il n'y a pas beaucoup de gestion de carrière. C'est une vraie problématique. Le travail de nuit est une grande difficulté, avec l'inaptitude de travail au poste ne doit pas être la seule gestion de ces cas-là. Il faudrait réfléchir à d'autres postes de travail ou à une autre organisation de travail qui permet de prendre cela en charge. Sur la pénibilité avec l'âge, nous pouvons rapprocher les charges physiques au travail, notamment à la voie, qui sont assez importantes. Les pathologies augmentant avec l'âge, les personnes ne peuvent plus faire le travail. Bien souvent, les gens restent avec des aménagements de poste, mais il faudrait réfléchir à diminuer la charge de travail en faisant l'analyse des 9 principes de prévention en diminuant la manutention, par exemple.

Les maladies professionnelles que nous avons ici ne concernent que 2018, et les déclarations concernent presque toujours des troubles musculo-squelettiques. Ce n'est pas spécifique à la SNCF, cela concerne quasiment toutes les entreprises. Les maladies professionnelles peuvent être assez importantes et invalidantes pendant longtemps. Une fois encore, il faudrait arriver à diminuer la charge de travail pour tous les postes de travail pour avoir une meilleure tolérance avec l'âge en diminuant ce type de pathologie. Il y a des progrès à faire en la matière. Un médecin a pointé la féminisation de la profession comme voie de recherche pour tenter de limiter les charges de travail. Il faut rappeler que la prévention des troubles musculo-squelettiques ne passe pas que la formation « Gestes et postures », mais passe surtout par une diminution de la charge de travail pour diminuer les contraintes.

Le risque routier est beaucoup pointé, il rejoint, par beaucoup de points, d'autres problématiques, notamment les horaires de travail et les risques psychosociaux et la considération vie professionnelle et vie privée, avec des trajets parfois très longs pour rentrer chez soi en plus des problématiques techniques. Je réponds à la question dont vous parliez tout à l'heure. Le questionnaire que vous avez mentionné permet de dépister assez

grossièrement les gens qui auraient des endormissements de manière itérative, sans le vouloir. Les médecins le font pour rechercher des pathologies du sommeil, mais aussi pour voir la tolérance aux horaires de travail. Dans l'analyse du travail de nuit et de la durée du travail de nuit, pour l'Infralog national, il y a la particularité du logement qui peut être très loin avec des temps de trajets très longs. C'est une problématique à analyser pour réduire les risques.

D'autres choses ont été pointées, dont le bruit. Il y a l'aspect « bouchons » qui ne peuvent pas être portés dans toutes les circonstances de travail. Il y a pas mal de pathologies professionnelles de surdité qui ont été déclarées. La surdité professionnelle, c'est une toute petite partie des atteintes auditives du haut bruit. C'est un débat qui est en cours dans l'Entreprise, mais il faut protéger les bruits de manière collective, un médecin pointe notamment les mesures collectives dans le ballastage, les atténuateurs de bruit, qui sont un bon système, et il faut aussi renforcer la protection individuelle.

Concernant l'organisation des services médicaux, quelques médecins pointent la difficulté, pour certains, d'avoir des relations avec les entreprises et déplorent la réelle pluridisciplinarité comme elle est consacrée dans la loi, puisque les services de santé au travail n'ont pas de préventeurs attitrés, ils sont séparés ; cela peut poser des difficultés de relations. Les médecins du travail sont parfois non informés des problématiques, et ce sont des choses à travailler pour répondre aux obligations légales des établissements qui doivent informer les médecins du travail d'un certain nombre de choses. Peut-être que je réponds directement aux questions.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous vous remercions. Bien que la synthèse ne soit pas écrite, elle est consistante. Questions sur les suivis médicaux renforcés par rapport aux suivis individuels renforcés et la définition sur le suivi médical des agents.

M. Vincent GAY (Intervenant) : Cette séparation entre suivi individuel renforcé et simple est indiquée dans la loi de travail de fin 2016. Une grosse partie de ce qui était avant, sur les surveillances médicales renforcées, est qu'elles sont devenues des surveillances individuelles renforcées. C'est donc à l'Employeur de définir ses surveillances sur plusieurs critères. Il y a plusieurs alinéas : plomb, amiante, radiations ionisantes, CMR, échafaudages, etc. Je crois qu'il y a 8 points, je ne les ai pas tous en tête. Quand les agents sont exposés à ce type de contrainte, ils sont obligatoirement considérés en surveillance individuelle renforcée. Ensuite, il y a deux points, un point pour les habilitations particulières pour le travail où ils doivent être suivis en surveillance individuelle renforcée, et ensuite, l'Employeur peut définir les emplois et les postes de travail qui nécessitent ce type de surveillance. Le document en annexe est la déclaration de Maintenance & Travaux pour savoir qui est en surveillance individuelle renforcée, et qui est en surveillance simple. Pour moi, à l'Infralog national, où je ne suis pas les gens qui sont à Caen, l'ensemble des agents est en surveillance individuelle renforcée.

Pour les suivis, la définition permet de voir deux types d'agents, avec un pas de visite maximum qui est sur l'autre document. Cela peut être tous les 2 ans, quand ils sont soumis à une surveillance renforcée, et tous les 5 ans maximum quand ils sont en surveillance individuelle simple. C'est un pas maximum, rien n'empêche les médecins du travail de déterminer, en fonction des postes de travail ou de facteurs individuels, une fréquence beaucoup plus rapide. Par exemple, les agents des RMP, je les vois tous les 6 mois pour l'Infralog national. Le pas maximum a augmenté par rapport la législation précédente, en lésant toujours la possibilité au médecin du travail de voir les agents en visite périodique avec un pas beaucoup plus rapproché. La nouveauté, ce sont les visites infirmières, qui peuvent avoir lieu soit pour les

surveillances individuelles simples, quel que soit le type de visite, ou alors pour les surveillances individuelles renforcées pour les visites intermédiaires. Comme vous l'avez vu dans le rapport, il y a deux médecins qui ont commencé les visites faites par l'infirmière sur la Zone de Production. C'est très contrôlé, il y a une délégation du médecin avec un protocole. Pour ma part, je n'ai pas commencé cela sur l'Infralog national.

Je crois qu'il y avait une question sur les sans avis. Cela concerne les préreprises. Nous n'avons pas d'avis à donner, ni pour les occasionnels salariés. En visite de préreprise, nous donnons un avis seulement s'il y a un intérêt pour l'agent et s'il est d'accord. Sur notre logiciel, c'est écrit « pas d'avis » parce que nous ne rendons rien. C'est une discussion informelle avec le salarié. Pareil pour les occasionnels salariés. Si l'agent ne souhaite pas que nous disions quelque chose ou que nous n'avons rien à dire, ce sera écrit aussi « sans avis ».

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Une question sur le cannabis. Y a-t-il deux poids, deux mesures ?

M. Vincent GAY (Intervenant) : D'après ce que vous dites, oui, je pense que ce sont des visites de sécurité et pas des visites de santé au travail. Nous n'avons pas de vision des visites sécurité.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Quels sont la procédure et les risques encourus si un agent fume un joint ? Est-ce qu'ils sont inaptes définitivement, ou pas ? Est-ce que la commission de recours donne des règles précises ? Est-ce que c'est à la tête du client ? C'est important de le savoir, nous jouons avec la vie des agents, notamment de nos jeunes agents.

M. Vincent GAY (Intervenant) : Sur ce point, je ne pourrai pas vous répondre de manière très précise. J'ai quelques idées, mais elles ne sont pas très précises. Nous n'avons pas de vision sur les visites de sécurité et je n'ai pas les dossiers.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Docteur. Il y a encore des mains qui se sont levées. Je vais passer la parole à Monsieur PINOT, Monsieur BONNESŒUR, Monsieur MUTEL, Monsieur SENS et Monsieur GUELUY.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Nous aimerions quand même avoir des précisions concernant les produits psychoactifs, Monsieur GAY. Notre collègue Totof' est venu nous voir, apparemment, à partir du 1^{er} juin 2019, il pourra y avoir des contrôles aléatoires.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Vous parliez de votre directeur d'établissement.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Tout à fait. « Chers collègues », alors qu'en fait c'est notre patron...

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Il m'arrive de dire « chers collègues » à des gens dont je suis le hiérarchique, ce n'est pas du tout insultant. Monsieur PINOT, le fond de la question.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Le fond du sujet, c'était plus le médecin que j'interrogeais. Avec les contrôles aléatoires, quelle sentence les agents vont-ils avoir ? Dans des cas, c'est temporaire, dans d'autres, c'est définitif. Quelle est la règle ? Il existe plusieurs règles, il y a

plusieurs cas où les règles sont différentes. Est-ce qu'il y a une base, quelque chose, ou est-ce que c'est selon la personne avec son nom et son matricule qui ne conviendraient pas ? Savoir aussi si l'expérimentation exosquelette allait être faite sur la ZP NEN. Est-ce que c'est prévu ? Est-ce qu'il y a un projet là-dessus ? Et quels sont les risques routiers ? Vous en avez parlé. De nombreux médecins en parlent. En face de nous, nous avons une direction qui parle de plus en plus de fusion d'UO, c'est à l'opposé parfois l'une de l'autre, ce qu'il y a une augmentation du risque routier, qui est plus que dénoncé par les différents médecins. Comme vous voulez faire les économies des économies, est-ce que c'est un risque connu ? Est-ce que c'est un risque que vous prenez ? Il peut être très, très coûteux. En termes de production, vous pourriez peut-être faire un lien avec le rapprochement d'UO, mais qui, dans un avenir plutôt proche, pourrait s'avérer inverse suite à des possibles accidents. Un accident du travail, vous le savez, autant l'éviter par rapport à la santé, mais peut-être aussi par rapport à la santé économique de l'Entreprise.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur PINOT. Nous allons prendre plusieurs questions puis nous donnerons la parole au docteur. Monsieur BONNESŒUR.

M. Christophe BONNESŒUR (CGT) : Oui, Monsieur le Président. Je voudrais parler un petit peu. Je voudrais parler un petit peu du travail de nuit et je voudrais faire un rappel. La France est mal placée, voire médiocre, pour l'espérance de vie en bonne santé. L'espérance de vie en bonne santé est de 64,1 ans chez les femmes et 62,7 ans chez les hommes. La France est sous la moyenne européenne, qui est de 64,2 ans chez les femmes et de 63,5 ans chez les hommes. *Quid* du mal-être au travail avec un management pas toujours humain ? Pour rappel, l'écart est presque de 10 ans avec le leader européen, la Suède. Dans ce pays, les femmes ont une espérance de vie en bonne santé de 73,3 ans et les hommes de 73 ans. Alors aujourd'hui, en France, *quid* de la retraite et *quid* de la visite de sécurité si nous allons de plus en plus loin ? Comment l'Entreprise prend en compte ces facteurs avec l'allongement de la durée de l'activité et le départ de plus en plus tardif en retraite contrainte ? Le travail de nuit est un danger pour l'espérance de vie. Les médecins sont unanimes, les chiffres que je vous donne sont sortis de l'OMS, rapport 2016. Les travailleuses et travailleurs perdent entre 8 et 10 ans de vie. L'espérance de vie en comparaison avec un travailleur sédentaire. Quelle prévention met l'Entreprise face au mal-être au travail et au management pas toujours humain ? Quelle prévention est mise en place par l'Entreprise pour le travail de nuit et quelle prévention est mise en place pour une organisation de la production où nous ferions moins de nuits et donc où nous aurions une meilleure qualité de vie au travail ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur BONNESŒUR. Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Je réitère pour la CGT, la demande qui a été faite au médecin et j'aimerais bien que vous nous mettiez vos commentaires par écrits et qu'ils soient intégrés en conclusion dans le rapport pour qu'au moins le rapport ressemble clairement à quelque chose. C'est un premier point. Tout à l'heure, vous nous avez cité un certain nombre de critères pour définir les SIR, et vous n'avez pas répondu à la question, Monsieur LARRIEU : est-ce qu'il y a une différence ? Est-ce que vous avez enlevé des critères ? Est-ce que SMR égal SIR ? Est-ce qu'il y a une différence entre SMR et SIR ?

Concernant le pas des visites et le fait qu'elles soient faites par des infirmiers ou des médecins, Monsieur LARRIEU, en tant que Président, vous pouvez très bien décider que sur le territoire

du ZP NEN, le pas de maintenant sera par exemple de 1 an si nous sommes soumis à une SIR ou de maximum 2 ans pour une surveillance simple, et bien sûr les visites étant faites par des médecins, pas par des infirmiers.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur SENS, Monsieur GUELUY et Monsieur CATIAU.

M. Dominique SENS (CGT) : Pour la CGT, Monsieur le Président, quand un élu vous interpelle sur des contradictions contenues dans vos documents, nous ne pouvons pas lui laisser répondre comme vous venez de le faire, en disant que vous ne savez pas, que vous notez, que vous répondrez... Trop souvent vos réponses sont du même acabit. Sur les déménagements de sièges d'établissements ou autre ou les mouvements de structure, j'étais déjà intervenu ce matin et j'enfonce le tire-fond, c'est bien une modification importante de l'organisation du travail qui peut avoir des conséquences graves si nous n'avions pas pu, par manque d'information ou de consultation, proposer des axes de prévention.

Monsieur le Médecin référent, j'apprécie votre dernière intervention, tant celle-ci rejoint la conception CGT de votre rôle et de vos prérogatives dans cette instance, mais je pense que cela mériterait davantage de réponses et de suivi de la part de la Direction de l'instance aussi. Des préconisations du médecin référent sont-elles possibles ? Dans quelles mesures ? Quels métiers ? Quels établissements ? Je pense que tous mes camarades et les autres élus vous ont largement interrogé sur ce sujet, mais il me manque cette partie du débat.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci. Monsieur GUELUY.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Monsieur le Président, il y a deux ans, j'ai assisté par ma fédération à la réunion annuelle des médecins du travail SNCF Réseau qui était très intéressante, d'ailleurs. Première question : est-ce que ce sont des réunions qui existent encore ? Est-ce que cette réunion, maintenant, vous la faites aussi, ou pas, sur la zone Nord-Est-Normandie ? Si vous ne la faites pas, je vous proposerai de la faire, parce que ce que disent les médecins est très intéressant. J'avais notamment relevé des points à cette occasion qui m'avaient fait assez halluciner, justement parce que nous parlions beaucoup de prévention, et les médecins se plaignaient assez fortement, et parfois avec colère, malheureusement, il faut le dire, sur le fait qu'ils n'étaient pas au courant de tout et en direct. Il y avait des modes opératoires décidés par des préventeurs nationaux, et pour l'exemple de l'amiante, par contre, ils n'étaient pas au courant des modes opératoires qui sortaient. Ils recevaient des agents et il fallait qu'ils soient au courant que les agents étaient exposés à l'amiante. Un des points qui revenaient souvent est que les fiches envoyées par les établissements pour permettre au médecin de recevoir l'agent en visite ne signalaient pas tout. Il manquait des points, notamment l'amiante ou d'autres risques professionnels. Leur travail n'était pas aidé de ce côté-là. Toutes ces évolutions des modes opératoires, les médecins n'en étaient pas au courant. Ils s'offusquaient aussi du fait qu'ils pouvaient avoir un autre avis que ce qui était décidé. Ce n'est pas parce que la SNCF a décidé d'un mode opératoire qui considère qu'il est absolument valable ou pas. Le médecin a encore l'attitude de décider si c'est comme cela qu'il faut faire ou pas sur sa zone. Un des deuxièmes points, c'était le système informatique, c'était clair. Le système que les médecins utilisent revenait très régulièrement et cela les embêtait dans leur travail. Cela expliquait notamment la grosse difficulté de produire les rapports, tout simplement parce qu'ils n'arrivaient pas à remplir et qu'ils n'avaient pas forcément le temps. Nous vous rappelons que c'est vous qui avez la responsabilité de leur fournir un tiers-temps. Nous devons donner la possibilité aux médecins d'utiliser cette façon de faire pour renseigner les élus. En

CHSCT, bien souvent, nous nous plaignions que c'était compliqué. Il n'y a plus les CHSCT, aujourd'hui, c'est ici que cela doit se faire, alors il faudrait peut-être leur donner les moyens de travailler. Il y a des médecins qui ne travaillent pas toute l'année. Il y en a qui font des visites deux jours par semaine et ensuite ils repartent dans leur cabinet. Comment, dans ces conditions, peuvent-ils répondre aux élus ? Cela se fait et c'est de votre responsabilité.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, je passe la parole à Monsieur CATIAU puis nous nous efforcerons de répondre et de clôturer ce débat sur le rapport annuel de santé au travail.

M. Bruno CATIAU (UNSA) : Pour compléter les propos de mon collègue sur le travail de nuit, je l'avais dit il y a quelque 2 ans à un autre médecin référent, je rappelle que le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) avait classé le travail de nuit comme cancérigène pour les femmes, alors que dans le même temps, l'Entreprise SNCF s'effortait à féminiser ces métiers y compris chez nous. C'est une première parenthèse. Pour planter le décor et c'est vrai qu'à la lecture de ce bilan, les années passent et se ressemblent, nous savons pertinemment que la médecine du travail chez nous est écartelée entre les besoins des salariés et les contraintes de gestion de plus en plus forte, mais cela tombe bien, je suis en train de procéder depuis quelques jours à l'assemblage de questions pour la prochaine DJ ordre du jour. Nous avons une question, et là, je regarde notre médecin référent, mais aussi notre Président de séance ; en l'occurrence, il y a un établissement Infralog sur notre périmètre Nord-Est-Normandie qui a pris la décision, pour des raisons budgétaires, de repositionner les bases « vie », mais pas dans l'intérêt des salariés ; pour un intérêt strictement économique. Le résultat est que l'allongement des temps de trajet est significatif. Dans le même temps, Docteur, à la page 3 de vos écrits, dernier alinéa, il est mentionné, je cite : *« Il est très important de réduire le temps de conduite travail/domicile afin de diminuer les risques d'accident de la voie publique. »* Je rappelle que l'année dernière, l'Entreprise SNCF s'était engagée, par voie de presse, à réduire l'accidentologie routière, donc vous m'expliquerez, Monsieur le Président, comment d'un côté on prône la réduction de l'accidentologie et en même temps, on augmente les temps de trajet. J'ai ma réponse, mais vous êtes le Président de cette instance. Pour terminer, est-ce que les GPT (Grande Période de Travail) de 6 nuits correspondent aux critères de chronobiologie ? Je suis coutumier du sujet. Pour rappel, pour la chronobiologie, nous avons maintenant un recul de quelque 30 ans, et médicalement, et scientifiquement entre autres, en France ; est-ce qu'il est encore normal, d'un point de vue physiologique, de faire travailler les gens 6 nuits d'affilée ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Très bien. Nous allons essayer de nous partager les réponses avec le Docteur GAY et nous clôturerons ce point. Docteur, est-ce que sur les questions qui ont été posées, vous avez un certain nombre d'éléments que vous souhaitez ajouter ? Des questions ont été assez précises, mais on nous demande de préciser si les critères de la SIR étaient exactement les mêmes que ceux de la SMR, j'ai cru comprendre que non et qu'il pouvait y avoir un certain nombre de différences. D'autres questions que vous avez entendues sur divers types de risques pour lesquelles nous ne pourrions malheureusement pas refaire aujourd'hui la totalité des débats que nous avons eus, à la fois sur le travail de nuit, le risque routier, la chronobiologie, etc. Je crois que cela nous amènerait bien au-delà du sujet du rapport annuel.

M. Vincent GAY (Intervenant) : Pour les SIR et SMR, le décret définit de manière plus réductrice les SIR par rapport aux anciennes SMR. Il faudrait pointer tout ce qui était anciennement SMR et ce que Réseau a décidé de laisser en SIR pour voir s'il y a vraiment

des différences, mais il est possible que les anciennes SMR aient été reprises dans le troisième alinéa en tant que SIR. Il faudrait pointer ligne par ligne. Je ne suis pas sûr de ce que je dis, mais j'ai cette impression-là. Il y avait une question sur les psychoactifs. Ce qui est fait par l'Employeur sur les dépistages sur le lieu de travail est en dehors de la médecine du travail. Oui, c'est une décision de l'Employeur, l'Employeur a le droit de le faire, mais les médecins du travail ne participent pas à ces actions-là en tant que médecins du travail. Nous pouvons accompagner, et ce que nous conseillons en général, et cela fait consensus, c'est que les personnes qui sont dépistées doivent être vues par nous pour voir quelle est la problématique. Il peut y avoir des faux positifs, des faux négatifs ou encore des choses tout à fait anodines qui ne posent pas de problème. Par contre, nous n'avons pas tellement participé à l'élaboration de ce RH et c'est une décision de l'Employeur pour lequel nous pouvons accompagner les agents dépistés comme positifs, mais je n'ai pas d'autre réponse à apporter. Si les agents nous sont envoyés après un dépistage positif ou un refus, ce sera sous le secret médical, nous ne serons pas dans une idée d'expertise de ce qui a été fait, c'est secret médical, chaque médecin fait en fonction de ce qu'il pense devoir faire, mais sans rapporter quoi que ce soit à l'Employeur, même si c'est une visite à la demande de l'Employeur. C'est quelque chose qui se fait en dehors de la santé au travail.

Pour les visites de sécurité, quand vous allez en visite sécurité, les agents sont normalement au courant qu'ils vont faire un test urinaire avec des dépistages de cannabis, opiacés, amphétamines, benzodiazépines, et quelques médicaments. Après, il faut faire attention ; en général, je ne crois pas qu'il y ait un algorithme ou un logigramme extrêmement précis, mais il faut faire attention à ce que nous avons comme données sans avoir les dossiers sous les yeux, puisqu'il y a plusieurs types de dosage qui permettent de voir la présence et la dose. Chaque dosage positif n'est pas équivalent à l'autre, et chaque décision peut être prise en fonction du dosage. Après, je crois qu'en fonction de plusieurs éléments, c'est soit une inaptitude temporaire et les agents sont revus, et si c'est négatif, ils sont remis en sécurité, ou alors l'inaptitude peut aller jusqu'à 3 ans avant de pouvoir représenter un agent à la visite sécurité. Mais il y a des éléments dont vous et moi n'avons pas connaissance. La visite de sécurité et la visite médicale sont totalement séparées. Il y a des éléments quantitatifs qui peuvent être pris en compte par les médecins.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je crois que c'est la réponse essentielle qui consiste à dire que les critères qui sont pris pour déterminer l'aptitude ne font pas partie du dossier que nous traitons aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas regarder, mais ils amènent la médecine à décréter le type d'inaptitude en fonction des examens qui ont été faits. C'est ce que je comprends. Nous aurons peut-être l'occasion de préciser ce point. Quelqu'un peut aller voir quel est ce bruit ? Ce sont peut-être des travaux.

Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Cela fait un petit moment que je lève la main.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je vous demande pardon.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Je vous ai dit, vos assesseurs devraient regarder. Deux choses : la première est qu'à deux reprises, vous dites que vous allez clôturer ce point, mais aujourd'hui, ce n'est pas le Président d'une manière unilatérale qui clôture un point, c'est l'absence de questions qui détermine la fin du point. Vous demandez

aux élus s'ils ont encore des choses à dire. S'ils n'ont rien à dire, nous clôturerons le point. Deuxième chose, je demande une pause pour les élus, il est 16 h 30 et enfin, je tiens à vous dire que quand nous reprendrons le travail, s'il y a ce bruit, nous suspendrons la séance, c'est infernal, je n'entends pas ce que dit le médecin.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous faisons une pause, et nous nous efforcerons de traiter le bruit. Nous reprenons à 16 h 45.

La séance est suspendue de 16 h 30 à 16 h 45.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Monsieur le Président, nous pouvons reprendre la séance.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Mesdames et Messieurs, je vous propose de répondre notre séance. Il y avait encore quelques sujets sur lesquels le Docteur GAY voulait donner des précisions par rapport à des questions qui avaient été posées pendant la pause.

M. Vincent GAY (Intervenant) : Sur les réunions médecins/réseau, qui existent encore annuellement, il y en a eu une l'année dernière. Elles ont généralement lieu en septembre ou en octobre. Il pourrait être intéressant d'avoir aussi des réunions de médecins sur le périmètre de la Zone de Production, cela permettrait une synthèse du rapport annuel plus intéressant avec plus de collaboration entre les différents collègues. Pour l'instant, cela n'existe pas, mais c'est peut-être quelque chose à réfléchir qui pourrait être intéressant à mettre en place. Je ne crois pas qu'il y avait d'autres questions qui m'étaient adressées pour lesquelles je n'ai pas répondu.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Il y avait une question sur le tiers-temps, mais elle est peut-être un peu difficile et est-ce que les normes d'organisation du service médical ont changé dans ce domaine ?

M. Vincent GAY (Intervenant) : Nous avons une activité en dehors du temps de consultation qui, effectivement, est bien mise en place. Après, nous pouvons l'utiliser en fonction de demandes que nous avons, des charges de travail différentes, ce n'est jamais assez. Nous en avons comme c'est prévu par la réglementation, mais si nous voulons être sur tous les fronts, il faudrait beaucoup plus de temps.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur GUELUY.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Concernant la prévenance sur les modes opératoires qui sortent et l'information des médecins du travail, c'est quelque chose que j'avais relevé, les médecins ne sont pas toujours au courant de ce qui sort, notamment sur l'amiante, ni de ce qui est décidé par les préventeurs anciennement Maintenance & Travaux, par exemple. Comment est-ce que c'est organisé, aujourd'hui ? C'est peut-être Monsieur LARRIEU qui peut me répondre. Comment les modes opératoires que les préventeurs de la SNCF établissent arrivent dans les mains des médecins du travail ?

M. Vincent GAY (Intervenant) : Pour ce qui est des modes opératoires « amiante », il y a une obligation légale de l'Employeur de les envoyer au médecin du travail. Il va falloir que j'émette un avis quand le mode opératoire sera définitif. Il devra m'être soumis. Je ne sais pas pour les autres établissements, mais ce qui est pointé dans les différents commentaires est que pour

certaines médecins, les relations avec les établissements ne sont pas simples. Les informations ne sont pas faciles à avoir, les préventeurs ne sont pas faciles à toucher pour les médecins ou pour les services de santé au travail. Les préventeurs ont des charges de travail très importantes aussi, il y a vraiment des progrès à faire dans les relations entre les services de santé au travail et les établissements en termes de prévention. Pour les modes opératoires « amiante », il y a l'obligation de soumettre les modes opératoires. Si cela n'est pas fait, ce n'est pas normal.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je retiens l'idée qu'au-delà des rencontres de médecins du travail sur le périmètre Réseau, le Docteur GAY fait la proposition d'une rencontre entre les médecins du travail sur le périmètre de la ZP NEN. C'est quelque chose qui existait auparavant sur le périmètre M & T d'une part et Circulation d'autre part. Je vais regarder, je ne donne pas de réponse aujourd'hui, si cela peut avoir du sens d'organiser quelque chose sur le périmètre de la ZP NEN.

J'ai vu des mains qui se levaient. Monsieur PINOT, Monsieur BONNESŒUR, Monsieur SENS.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Nous revenons un petit peu sur les produits et les psychoactifs. Vous nous avez parlé de différents taux, de la fréquence, etc., nous aimerions bien avoir ce fameux document qui pourrait reprendre les différents taux, s'ils sont élevés, la fréquence, etc. Ce serait bien de bénéficier de ce fameux tableau pour que nous puissions avoir un ordre d'idée sur le sujet et que nous puissions, par rapport aux agents qui pourraient être dans ces situations, vérifier s'ils sont réellement dans ces fameuses fourchettes hautes ou basses en fonction des documents médicaux. Est-ce qu'il est possible de bénéficier de cela ? Également, dans les rapports des médecins, il est spécifié par endroits qu'il y a une vigilance à avoir sur des postes de travail à faible charge et nous nous sommes aperçus que ces postes dits « à faible charge » où il faut avoir une vigilance ont basculé sur le régime de 9 heures 23. Nous aimerions bien aussi avoir un retour des médecins du travail pour voir les conséquences et l'amplitude journalière de travail qui ont été augmentées. C'est bien beau de pointer certaines choses, mais nous aimerions que vous fassiez passer le message en tant que référent des médecins, pour que nous puissions bénéficier de cela pour une prochaine présentation.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : C'est noté, y compris la question sur les modalités de déclenchement à l'inaptitude sur les produits psychoactifs. C'est assez technique, comme question, nous allons regarder ce que nous pouvons apporter comme éléments.

Monsieur BONNESŒUR.

M. Christophe BONNESŒUR (CGT) : Oui, Monsieur le Directeur, j'ai une question. Les entreprises concurrentes sont-elles soumises à la réglementation des psychotropes ainsi que les sous-traitants pour une équité complète et une sécurité entière et pleine sur notre réseau ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je ne vous fais pas de réponse du tac au tac, parce que la question est un peu technique. Il y a d'une part des dispositifs légaux, et il peut y avoir ensuite la politique propre de chaque entreprise. La SNCF obéit d'une part aux dispositifs légaux, mais elle a une politique propre qui va plus loin. Je ne vous fais pas de réponse aujourd'hui, je prends votre question, parce qu'elle demande à être bien regardée.

M. Christophe BONNESŒUR (CGT) : Vous comprenez bien l'équité, c'est-à-dire que derrière, si un cheminot est sur la voie en train de travailler devant pierre, Paul ou Jacques, il est normal d'être sûr et certain que ces personnes sont formées et ont des compétences pour encadrer les chantiers.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : J'ai bien compris la question, Monsieur BONNESŒUR. La question est de dire qu'il y a probablement, dans ce domaine comme dans d'autres, une exigence minimale et des politiques d'entreprise qui vont au-delà. Je ne sais donc pas vous répondre sur ce sujet. Je prends votre question, j'ai bien compris le sérieux de votre question pour vous faire une réponse du tac au tac.

M. Christophe BONNESŒUR (CGT) : Par exemple, aujourd'hui, nos DPX peuvent faire un contrôle inopiné sur les lieux de travail, pourquoi alors ce n'est pas mis en place aussi sur les chantiers du privé ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : À voir. Je ne sais pas ce que font les entreprises en question, mais ce que je peux vous dire, c'est que globalement, la tendance depuis plusieurs années consiste à faire converger les exigences de sécurité et de santé du travail de la SNCF pour elle-même et ses entreprises sous-traitantes. Je prends votre question, nous allons la regarder précisément.

M. Christophe BONNESŒUR (CGT) : Ma question est vraiment sur l'équité et la sécurité.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : C'est noté. Monsieur SENS.

M. Dominique SENS (CGT) : Pour la CGT, si j'osais, je vous demanderais si vous incluez les EVS dans les éléments psychoactifs, mais je n'ose pas, alors je ne le fais pas. Plus sérieusement, et cela a trait à nos débats depuis ce matin et fait référence au document sur la médecine du travail en page 3 qui liste tous les cabinets médicaux, j'aimerais savoir quand vous nous donnerez l'information s'il y a de projets de fermeture des cabinets médicaux. J'en connais un en particulier sur le département du nord, à Aulnoye. J'aimerais bien être informé de ce qui pourrait arriver, parce que je pense sincèrement que cela péjorerait la qualité des prochains documents du même type, à moins que vous envisagiez, dès 2020, d'autres changements plus importants pour la gestion prévisionnelle des compétences, moins de cheminots suivis dans la médecine du travail.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je me tourne vers le Docteur GAY : avons-nous des informations sur des projets de fermeture des cabinets médicaux et avons-nous ces informations de manière anticipée ?

M. Vincent GAY (Intervenant) : Moi, pas du tout. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais je ne suis absolument pas informé de cela. Je ne suis pas destiné à être informé de ce type de décision, je n'en sais rien.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Donc, c'est une question, Monsieur SENS, qui n'a pas de réponse aujourd'hui, mais que nous allons poser à la Direction des Services Médicaux pour savoir quand et comment cette information est disponible. Je vous rappelle que le CSE est consulté quand il s'agit de la nomination d'un nouveau médecin du travail et c'est la suite de ce qui se faisait autrefois avec les CE. Dans un certain nombre de cas, ce type de mesures peut accompagner les personnels du service médical, mais je reconnais que ce n'est

pas forcément le cas dans toutes les situations de fermeture de site. Nous prenons la question et nous allons la poser.

Monsieur SEGATTO.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : Je voulais revenir sur les examens complémentaires, notamment les questionnaires qui sont proposés, que vous avez évoqués brièvement tout à l'heure. Ma question est de savoir si sur tous ces questionnaires HAD, GHQ, quelle est la qualité de sommeil et à quel métier vous proposez ces questionnaires. Est-ce qu'il s'agit de tous les agents de la ZP NEN ou uniquement ceux du périmètre Infralog national ? Qu'est-ce qu'ont donné les réponses à ces questionnaires ? Qu'est-ce que vous faisiez derrière ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Réponse, Docteur, sur les destinataires de ces questionnaires ?

M. Vincent GAY (Intervenant) : C'est moi qui les fais. Là, c'est sur le périmètre des agents de l'Infralog national. Je le fais sur l'ensemble des agents que je vois, pas forcément l'Infralog national, plutôt sur les visites périodiques. Nous recherchons des syndromes d'apnée du sommeil ou la tolérance quand les gens sont en 2 x 8 en 3 x 8 ou en horaires de nuit pour voir s'ils ont des troubles du sommeil. Nous avons un questionnaire en plus sur l'existence de ronflements, de fatigue, etc., et les habitudes de sommeil. Les questionnaires GHQ et AHD sont des questionnaires internationaux pour voir les syndromes d'anxiété ou de dépression. Ce sont des acronymes anglais. Après, cela reste dans le dossier médical, ce n'est pas destiné à être développé. Ce que j'essaie de faire en consultation, c'est de faire un focus sur les risques psychosociaux en prenant en compte, d'une part, la perception que les agents ont de leur travail par des questions ouvertes, et de voir l'état de santé d'autre part. Les questionnaires ne sont pas la seule méthode, nous pouvons utiliser la clinique, mais cela permet d'écourter le temps en salle d'attente et de découvrir des choses que nous ne sentons pas en clinique. C'est une aide qui reste vraiment dans le cadre de l'entretien. Est-ce que c'est professionnel ou pas, nous n'essayons de voir cela, et j'essaie de l'intégrer dans les rapports annuels. L'an dernier, j'avais fait, pour l'Infralog national, un rendu de cela dans le rapport annuel. Je ne l'ai pas refait cette année, mais c'est plutôt une mise en place de veille pour les risques psychosociaux en sachant que ce n'est pas spécifique aux professionnels, c'est l'ensemble de la problématique.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : Si je comprends bien, c'est un outil pour essayer de détecter les précurseurs anxiogènes ou dépressifs. C'est de votre initiative sur votre secteur médical, car de ce que je comprends, chaque médecin est un peu libre de le proposer ou non.

M. Vincent GAY (Intervenant) : Tout à fait.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : Si cela prouve son efficacité, est-ce que cela aura pour vocation d'être étendu ? Nous évoquons le problème des suicides dans l'Entreprise tout à l'heure, cela pourrait peut-être faire partie d'un processus de détection des risques psychosociaux en amont.

M. Vincent GAY (Intervenant) : Pour ce qui est de ces questionnaires, ce n'est pas la panacée non plus, ils ont des limites et il y a des aspects cliniques qui sont aussi très performants. C'est une partie de possibilités, ce n'est pas la seule. Pour ce qui est de l'utilisation de ces questionnaires, c'est un projet que nous avons fait au niveau de Saint-Lazare, donc personne d'autre n'a des agents qui sont de ce CSE, mais chaque médecin est

quand même libre de faire les investigations comme il l'entend sur ce champ-là. Ce n'est pas la seule manière de faire. Je ne sais pas si d'autres personnes sur la zone l'utilisent, mais ils sont utilisés de manière assez fréquente tout de même par la médecine du travail, soit l'un, soit l'autre, soit les deux.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je note la question qui est de dire finalement, dans le contexte où nous avons évoqué beaucoup de fois aujourd'hui la prévention des risques psychosociaux avec ce risque utile qui est le suicide, il y a aujourd'hui, dans la panoplie des médecins, des approches nouvelles ou complémentaires ? C'est une question intéressante, et à partir de cette expérience à l'Infralog national, je demanderais au docteur GAY de faire remonter son expérience médicale.

Monsieur NEAU, vous aviez demandé la parole.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Oui, Monsieur le Président. Comme j'ai écouté le Docteur GAY, je tenais à rappeler ce que j'ai dit jeudi dernier lors du CSE extraordinaire sur l'étymologie du mot « travail », qui vient de *tripalium*, un instrument de torture à trois pieux de l'antiquité romaine. Je voulais aussi parler de l'ergonome que nous avons eu lors d'autres établissements sur la région, qui rappelait régulièrement que l'Homme n'est pas fait pour le travail et qu'il faut adapter le travail à l'Homme et non l'inverse, ce que nous faisons régulièrement dans nos établissements pour la production et la productivité. Nous voyons dans le rapport du docteur GAY le rôle des préventeurs et c'est très important, notamment sur le travail de nuit qui pose de multiples problèmes sur la chronobiologie, comme l'a rappelé Monsieur CATIAU, et aussi sur les accidents du travail, à tous les postes de responsabilité, jusqu'aux DET récemment.

Je finirai mon intervention sur une décision récente de la cour de justice de l'Union européenne qui va imposer rapidement dans le cadre de sa jurisprudence, l'obligation, pour toutes les entreprises de l'Union, de travailler sérieusement sur la comptabilité du temps de travail journalier de tous les salariés. C'est très important, nous serons très certainement amenés à en reparler dans les mois qui viennent.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je prends note de ces sujets qui sont en effet des points d'attention importants.

Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Comme à chaque séance, j'ai oublié de vous demander où était le cosec et s'il était excusé.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Le cosec était invité, mais excusé pour cette séance. Sa participation était bien prévue.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Cela aurait été intéressant qu'il soit là aujourd'hui notamment pour tous les sujets relatifs à l'amiante et à la médecine.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : C'est noté. Monsieur le Secrétaire ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Monsieur le Président, en effet, nous pouvons entendre que dans un CSE extraordinaire il n'ait pas pu venir, mais là nous sommes

dans un CSE ordinaire et il est souhaitable et intéressant d'avoir la présence du cosec au vu des sujets.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je note. Je vous propose de clore ce point en remerciant le Docteur GAY et de passer au point suivant dans les informations à l'initiative de l'Entreprise.

Départ de Monsieur GAY à 17 h 07.

D3 – Présentation résultats Allure

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : C'est à l'initiative de l'Entreprise, mais cela fait écho à de nombreuses demandes des représentants du personnel, c'est la présentation du sondage Allure et je vous demande la permission de faire intervenir Madame Ida EL HICHERI qui est en charge des questions de développement managérial et de l'engagement de transformation managérial au sein de la Direction des Ressources Humaines de la Zone de Production.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Est-ce qu'un élu y voit une objection ? Non, c'est bon.

Arrivée de Madame EL HICHERI à 17 h 08.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Je passe la parole à M. MARTY qui va introduire le point sur ce sondage.

M. Olivier MARTY (assesseur) : Je vous dis juste un mot avant le début de l'intervention et de la présentation qui va s'appuyer sur le document qui est relié à l'ordre du jour. Aujourd'hui, nous sommes aujourd'hui sur le processus Allure pour lequel il y a eu une enquête en fin d'année 2018 et pour laquelle Madame EL HICHERI ici présente va revenir sur les résultats de la Zone de Production Nord-Est–Normandie. Une précision de forme que je donne d'emblée est que nous ne rentrerons pas ici sur des chiffres locaux qui sont exploités par le management dans chacun des établissements, mais nous sommes sur les résultats pour la Zone de Production Nord-Est–Normandie. L'enquête étant assez fournie, elle emmène déjà un certain nombre d'éléments et de choix de réponses qui étaient offerts aux répondants et qui permettent d'avoir une analyse intéressante pour cerner le sujet au niveau de la ZP NEN. C'est dans ce format-là que se fait cette intervention qui va s'appuyer sur le document que nous allons faire défiler au fur et à mesure. Je laisse la parole à Madame EL HICHERI pour faire la présentation et nous prendrons les questions une fois la présentation faite.

Mme Ida EL HICHERI (Intervenante) : Bonjour à toutes et à tous, merci de votre accueil. Je vais vous présenter les résultats du baromètre qui a été proposé à l'ensemble des collaborateurs en novembre 2018 et dont nous avons eu les résultats grâce à Ipsos, qui est notre partenaire sur ce sujet fin janvier 2019. Ce baromètre a été proposé à l'ensemble des collaborateurs de SNCF Réseau. C'est un outil d'écoute, un outil également managérial de manière à proposer un dialogue à l'ensemble des collaborateurs sur l'ensemble des établissements à l'issue de l'obtention des résultats. Ces échanges sont en cours actuellement et je vais vous donner une vision globale sur la Zone de Production Nord-Est–Normandie

Deux indicateurs sont mesurés au travers de ce baromètre, un indicateur d'engagement, vous avez ici les questions qui ont été posées à l'ensemble des collaborateurs, et un indicateur de qualité de vie au travail, autour de quatre thématiques :

1. Le sens et la confiance
2. L'autonomie et la responsabilisation
3. La reconnaissance et le développement professionnel
4. L'environnement efficace et collaboratif

Un certain nombre de questions permet de mesurer chacune de ces thématiques. Je pourrais échanger avec vous autour des détails sur ces différents points lors des questions que vous souhaitez poser.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous avons noté que vous souhaitiez prendre la parole, mais je demande à Madame EL HICHERI de terminer son exposé.

Mme Ida EL HICHERI (Intervenante) : Je vais vous donner une vision globale sur ces deux indicateurs et démarrer d'abord par le taux de participation qui est de 51 % cette année, ce qui représente 5760 collaborateurs répondants. Ceci est un chiffre qui permet d'avoir une personne sur deux de notre population, donc en termes statistiques nous sommes sur un échantillon assez représentatif. Je vais vous donner quelques repères de lecture, là aussi sur un plan très statistique. En sciences sociales, nous sommes sur des mesures où il y a beaucoup de variabilité dans les résultats ce qui a tendance à moyenniser les réponses, donc nous avons souvent des résultats qui sont compris entre 40 % et 60 %. C'est assez connu dans le domaine des sondages et de la statistique. Ce que nous nous disons, c'est que quand nous avons un résultat au-delà de 60 %, nous sommes sur quelque chose qui est un point d'appui à renforcer. Ce sera intéressant de regarder quels sont ces éléments. Inversement quand nous sommes en deçà de 40 % ou qu'on atteint les 30 %, nous pouvons commencer à nous interroger et à prendre ces points-là comme des points d'attention sur lesquels commencer à travailler et à proposer des plans d'action.

Ce qui est important pour pouvoir analyser les résultats, c'est d'avoir des points de repère. Nous en avons plusieurs. Nous avons d'abord de quoi nous comparer avec l'ensemble des résultats de Réseau, les établissements peuvent se comparer aux résultats de la zone, ce qui peut aussi être un indicateur intéressant, et nous avons des indicateurs extérieurs, comme un indicateur calculé par Ipsos que vous voyez là en rouge, qui est un sondage fait sur une multiplicité d'entreprises françaises publiques et privées. Après, nous pouvons avoir des détails en fonction de la forme de l'entreprise, mais cela nous permet de nous situer par rapport à l'ensemble des collaborateurs français. L'idée est que nous avons passé du temps avec les correspondants Allure pour observer d'abord avec prudence et mesure les données, mais aussi pour les remettre en perspective localement, et le travail c'est de revenir ensuite avec les résultats auprès des agents pour les discuter : est-ce qu'il y a des surprises ? Des écarts de perception ? Cela peut vraiment faire l'objet de dialogue sur le terrain. L'idée, à partir des résultats, c'est de se dire ce qu'ils nous disent, comment nous pouvons les analyser et comment nous pouvons construire des plans d'action *ad hoc* efficaces.

Mme EL HICHERI présente son document support.

Quatre questions nourrissent cet indice d'engagement (63 % au global) :

1. La motivation dans le travail : 73 %
2. La fierté de travailler pour SNCF Réseau : 77 %
3. La recommandation de l'Entreprise SNCF pour y travailler : 62 %
4. La confiance en l'avenir au sein de SNCF : 38 %

Le deuxième indicateur est un indicateur de qualité de vie au travail (70 % au global) :

1. Satisfaction du contenu du travail : 80 %
2. Tâche et missions clairement définies : 82 %
3. Conditions de travail satisfaisantes : 75 %
4. Collaboration entre les différentes équipes ou services : 55 %
5. Équilibre vie privée/vie professionnelle : 70 %
6. Gestion de la charge de travail : 84 %
7. Écoute de la ligne hiérarchique : 63 %
8. Temps d'échanges avec le manager : 72 %
9. Manager qui aide à développer les compétences : 66 %
10. Possibilités d'évolution au sein de l'Entreprise : 50 %

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Ce qui vous est proposé par Madame EL HICHERI est très interactif. Elle ne vous a donné que ces résultats très globaux. Nous vous proposons de vous passer la parole parce qu'il y aura sûrement des questions ou des réactions, sachant que nous pourrions revenir sur des indicateurs plus précis sur des thèmes qui ont été développés dans le document que vous avez reçu. Nous détaillerons des thèmes plus précis si vous le souhaitez.

Nous avons noté les interventions de Monsieur OZENNE, Monsieur BONNESŒUR, Monsieur PINOT et Monsieur MUTEL.

8. Déclaration CFDT

M. Pascal OZENNE (CFDT) donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation CFDT :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous voilà enfin réunis aujourd'hui avec à l'ordre du jour les résultats de la dernière enquête Allure, ce qui nous permettra de débattre du moral de nos collègues.

Nous nous souvenons tous de votre lecture optimiste de cette étude. Vous aviez retenu, en particulier, que plus de 70 % des exprimés sont motivés et fiers de travailler chez SNCF Réseau.

Voilà qu'un mot intéressant vient d'apparaître dans mon propos « pourcentage des exprimés ». En effet dès la page 8 du document fourni, l'organisme de sondage nous avertit que « la fiabilité des résultats dépend du niveau de participation. En deçà de 50 % prudence dans l'interprétation ». Or le taux de participation de SNCF Réseau n'est précisément que de 50 % !

Notre ZP NEN ne relève pas la moyenne avec 51 % de participation...

Ainsi, je vous invite à ne pas parler ou analyser les chiffres des sondages comme un homme politique qui n'y voit que ce qui l'intéresse, mais d'avoir plus de pragmatisme et observer la réalité.

En effet, la réalité est que près de la moitié des agents ne se sont pas exprimés. Quels en sont les motifs ?

Divers à tous égards, mais nous pourrions citer un sondage exclusivement effectué par la voie numérique. Ceci met en lumière que de nombreux de nos collègues ne sont pas à l'aise avec la digitalisation forcée de SNCF Réseau. Et les réponses apportées à nos questions 107 du CSE du 21 mars 2019 et 83 du CSE de ce jour, au sujet de la demande de formation digitale, confirment que les priorités de l'Entreprise sont ailleurs au risque de laisser nos collègues sur le bord de la route numérique.

Par ailleurs, en matière de sondage il est de coutume de constater qu'un salarié qui ne s'exprime pas n'adhère pas aux questions posées ! En clair, à la question « Je suis fier de travailler pour SNCF Réseau », 50 % ne se sont pas exprimés et donc nous pouvons l'assimiler à un « non » ! Ceci réduit considérablement le chiffre de 73 % d'agents fiers de SNCF Réseau ! Le vrai chiffre tourne plutôt aux alentours de 38 %... Ceci devrait atténuer quelque peu votre optimisme...

En outre, cela est d'autant plus vrai avec l'item « Je suis confiant dans mon avenir au sein de SNCF » où seuls 38 % des exprimés sont optimistes ! Ainsi, il paraît clair que la très grande majorité de nos collègues sont inquiets de l'avenir. Vos derniers propos rassurants sur notre ZP NEN, la plus dynamique au vu de la densité de son réseau, ne trouvent plus d'écho ! En effet, les réorganisations, suppressions de postes, pertes de repères marquent le pas. Ceci sans oublier les attaques à l'intégrité de SNCF réseau de la part d'autorités organisatrices qui souhaitent gérer l'infrastructure notamment en Lorraine.

Pis encore lorsque les attaques viennent de l'intérieur, et je cite le DG de Transilien, Monsieur KRAKOVITCH selon ses propos repris dans le parisien du 13 mai dernier. Lequel DG écrit même ses visions dans son livre « métropolitain ». » Il suggère des appels d'offres qui porteraient « non pas sur l'exploitation seule, mais sur la gestion de la ligne tout entière, infrastructures, gares et travaux compris ».

Voilà pourquoi dans l'item « Sens/Confiance », à la question « Je pense que la situation générale de mon établissement/ma direction va plutôt... » perd 10 points depuis la dernière enquête Allure. Ainsi les agents voient et pensent que la situation générale se dégrade et rien n'est fait pour les rassurer tant le futur est incertain !

D'ailleurs, à la question « Ma hiérarchie explique clairement la stratégie et les orientations de SNCF Réseau » nous notons que plus de 50 % des exprimés n'ont pas d'explications ! Et pour cause, car la stratégie de SNCF Réseau n'est pas scellée dans le marbre malgré la loi ! Nous notons qu'en aucun cas notre PDG Monsieur Patrick JEANTET et notre Ministre, Madame Elisabeth BORNE ne contrecarrent pas les attaques envers Réseau de la part des autorités organisatrices et des DG de nos Épic SNCF et Mobilité.

Que dire de la question « Les orientations stratégiques de "Nouvel'R" vont plutôt... » ; où seulement 14 % des exprimés pensent qu'elles vont « dans la bonne direction », en baisse de 14 points depuis la dernière enquête !

En résumé les agents ont vraiment le sentiment que nous naviguons sans stratégie claire et avec des capitaines plus intéressés à devenir califes à la place du calife !

Dans ce paysage morose, nous notons tout de même que plus de 80 % des exprimés ont conscience de la valeur de leur travail fourni contribuant à l'atteinte des objectifs de leur entité. Preuve s'il en est, que nos collègues continuent malgré tout à réaliser un travail de qualité. Démontrant la valeur professionnelle des agents de SNCF Réseau.

Toutefois, à la question « Je me sens reconnu pour mes efforts et ma contribution aux résultats » nous notons que moins de la moitié des exprimés se sentent reconnus. Ceci confirme la politique de l'Entreprise par le gel des salaires et le faible intéressement versé à SNCF réseau. Nous attendons naturellement un changement de politique dans ce domaine.

Bien entendu, au-delà des augmentations générales, notre entreprise vante l'évolution interne et la promotion pour valoriser les agents. Cependant à la question « Je vois quelles sont mes possibilités d'évolution au sein de l'Entreprise » moins de 50 % répondent « oui ». C'est encore une fois la preuve que les suppressions de postes, les grandes difficultés de transferts via les passerelles interservices ou inter-Épic bloquent les avancements.

Et cela est confirmé par la question « Les différentes équipes/services collaborent bien ensemble » où seuls 51 % des exprimés estiment que la collaboration est bonne.

Je terminerai en évoquant un item qui me tient à cœur. En effet, dans cette société, au sens général, où le digital s'impose à tout va, il me paraît fondamental de garder des relations humaines, car nous ne sommes pas des machines. Aussi je m'inquiète de la réponse à la question « Je travaille dans une ambiance positive et stimulante » où 69 % des exprimés pensent que l'ambiance est bonne, soit 17 points de moins que la dernière étude. Ceci peut vous paraître futile, néanmoins le bien-être au travail passe inéluctablement par une bonne ambiance dans nos services.

En résumé, cette étude démontre sur de nombreux points de très grandes inquiétudes chez nos collègues, qui méritent d'être prises en compte. Sans oublier que ce document présente des moyennes pour l'ensemble de SNCF Réseau ou de notre ZP NEN. Nous regrettons fortement l'absence de résultats détaillés par établissement, voire UO/UP. En effet les résultats peuvent être très contrastés entre les différents services. La délégation CFDT vous demande la fourniture des résultats détaillés plus finement.

Je vous remercie pour les réponses que vous nous apporterez.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci. Monsieur BONNESŒUR.

9. Déclaration CGT

M. Christophe BONNESŒUR (CGT) donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation CGT :

Monsieur le Président,

Dans un premier temps nous pouvons constater que le taux de participation est pour le moins faible : 51 %.

La fiabilité des résultats doit donc être interprétée avec une certaine prudence. Les chiffres que vous nous communiquez concernant les exprimés sont globaux (tous collègues confondus) quels sont les chiffres des votants par collège ceci pour une analyse plus fine et réaliste des résultats.

Nous remarquons une diminution de la participation et surtout un manque de confiance dans l'avenir de l'Entreprise avec seulement 35 % d'agents confiants.

En ce qui concerne les indicateurs QVT, nous remarquons une diminution sur l'ensemble des items, surtout sur les possibilités d'évolution suite aux différentes restructurations incessantes de l'Entreprise (exemple : regroupement de brigades et réorganisations contraintes).

Même constat en ce qui concerne la rubrique « Sens, confiance », surtout sur le sérieux des engagements en matière de responsabilité sociétale.

Nous espérons qu'avec la mise en place des différentes commissions (emploi, santé, formation, égalité femmes/hommes...) ces résultats s'améliorent fortement lors de la prochaine enquête.

En matière d'autonomie et de responsabilité, les chiffres restent stables hormis pour l'item « Manager » qui enregistre une baisse pour le moins conséquente (de 50 % à 41 %).

Pour la partie « Reconnaissance et développement », les chiffres baissent légèrement. Le chiffre qui interpelle concerne le ressenti sur l'effort et la reconnaissance aux résultats, 47 % des 50 % de participants cela semble bien peu !

Sur les possibilités d'évolution nous pouvons constater également une forte baisse, on passe de 50 % à 43 %, une résultante forte au vu du contexte actuel de management et d'orientation de l'Entreprise.

Environnement efficace et collaboratif, l'ensemble des items est également en baisse notamment l'item « Idées nouvelles » qui ne sont certainement pas encouragées par la hiérarchie. Cette baisse est certainement due aux transformations des services, à la disparition de l'entre-aide au sein de l'Entreprise et cela ne va certainement pas s'améliorer avec l'ouverture à la concurrence et la sous-traitance à outrance !

Pour la CGT, cette enquête n'est pas faite pour nous rassurer et reflète les décisions néfastes prises par nos dirigeants qui accompagnent les différentes réformes scélérates depuis de trop nombreuses années et cela ne s'améliorera certainement pas dans les années à venir sauf changement de cap radical.

Au vu du contexte et des résultats, plusieurs mesures devraient s'inspirer du projet de la CGT « Ensemble pour le Fer ».

La priorité étant de remettre l'humain au centre des décisions et de redonner une véritable reconsidération des compétences des cheminotes et cheminots.

Une enquête par collègue aurait été également beaucoup plus judicieuse.

Les revendications de la CGT sont d'instaurer une véritable garantie de l'emploi pour l'ensemble des cheminots qui est mise à mal par un gouvernement dogmatique et une direction de l'Entreprise suiveuse.

Nous revendiquons un principe d'élargissement du régime spécial à l'ensemble des salariés de la branche, le maintien du niveau des salaires (assurée par une caisse de branche), le maintien de la médecine de soin SNCF financée par l'ensemble des entreprises de la branche. De même pour le financement de l'action sociale avec garantie du détachement des personnels du FASS actuellement à la CPR.

C'est donc dans ce contexte que la D de la SNCF entend ouvrir des négociations pour le futur pacte d'entreprise dans le sillage de la mise en œuvre de la loi.

Ces différents résultats d'enquête ne nous étonnent guère malheureusement, et confirment que vos différentes stratégies sont seulement guidées par une seule volonté de faire des profits sur le dos des cheminots nous allons peut-être entrer dans une cinquième année de gel des salaires.

Les annonces de notre directeur déclarant qu'il ne souhaite pas une SNCF à deux vitesses « Quid du statut » la suppression de 10 à 15 % d'emplois d'ici 2026, sans compter les 35 % d'emplois qui doivent voir leur contenu changer radicalement, « Quid des risques psychosociaux », autant d'éléments qui n'augurent rien de bon pour l'avenir des cheminotes et cheminots.

Sachez que les représentants CGT ont été élus par les cheminots, pour les cheminots, et que nous n'accompagnerons pas ces réformes.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur BONNESŒUR. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Je vais commencer par m'adresser au RH de la ZP NEN, car *a priori*, vous n'êtes pour rien dans la présentation qui nous est faite aujourd'hui. Nous demandons à bénéficier des résultats par établissement. Nous sommes élus, ces résultats existent, donc puisque les établissements s'en servent, il serait plus que normal que les élus puissent en bénéficier étant donné qu'il n'y a pas encore d'instance locale. C'est ici que cela se passe, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines. Les résultats, c'est ici que nous devons pouvoir en bénéficier.

Après, dans le questionnaire, c'est un peu difficile de s'y retrouver. Vous n'y êtes peut-être pas pour grand-chose, mais nous retenons qu'une fois, c'est « salariés », une fois, c'est « collaborateurs », une fois, c'est « collègues »... Nous sentons que d'ici peu, dans les documents, vous allez reprendre « camarades », comme cela, nous aurons le panel ! À vous de choisir.

Après, j'ai noté et je suis en accord avec la CFTD sur ce qui a été dit. L'enquête Allure, c'est un peu comme le vote électronique. Ce n'est que par mode électronique et cela exclut de nombreux cheminots. Aussi bien nous sommes contre le vote électronique pendant les élections professionnelles, aussi bien nous sommes contre qu'une enquête se passe par la

voie électronique. Cela exclut de nombreux cheminots et cela manque de pertinence dans les résultats. Après, c'est bien beau, bravo, continuez, mais ce qu'il y a d'intéressant c'est de voir aussi là où il y a de mauvais résultats comment vous allez faire pour améliorer les choses en termes de management. Je suis bien curieux de vous entendre sur le sujet.

Sur les possibilités d'évolution au sein de l'Entreprise, qu'est-ce que vous allez bien pouvoir expliquer aux cheminots pour expliquer ce score-là ? Apparemment, vous êtes un professionnel du management, c'est ce qui nous a été présenté. C'est au professionnel du management de présenter les choses. Au niveau de la ZP NEN, nous voulons pouvoir écouter et savoir comment les agents sont managés par vous-mêmes. Sur cet *item*, nous aimerions bien savoir comment vous allez améliorer les choses.

Pareil quand il y a 55 % sur la collaboration des équipes et des services. Je pense qu'il faudrait une réintégration unique de la SNCF pour une bonne collaboration entre les services. Récupérer une SNCF unifiée et unique, je pense que cela permettrait de recréer les liens qui excitaient auparavant, que la Direction a choisi de casser.

Sur l'*item* le plus bas sur la confiance en l'avenir au sein de SNCF, 38 %. C'est catastrophique. En termes de management, comment allez-vous expliquer les choses, vous qui avez sorti des tracts, des temps réels, pendant que les cheminots se sont battus l'année dernière pendant un trimestre pour conserver un petit peu d'avenir ? Malgré tout cela, malgré vos tracts rassurants, vous en avez sorti beaucoup, cela n'a pas fonctionné. Nous l'avons vu avec le rapport du médecin, vous n'étiez pas présent. Par rapport à ce que les médecins disaient, il y a de grosses inquiétudes, et c'est repris ici. Qu'est-ce que vous allez faire ? Ce n'est que la première partie, nous n'en sommes qu'à la page 10 de la présentation, je vais m'arrêter là. Nous verrons après par rapport aux thématiques s'il y a besoin d'intervenir, mais nous aimerions déjà avoir des réponses à nos questions.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur PINOT. Nous prenons l'intervention de Monsieur MUTEL, de Monsieur SCHMITT et Monsieur GUELUY et je propose ensuite que nous ayons une première série de réponses par Madame EL HICHERI.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : J'allais dire exactement ce que Monsieur PINOT a dit. « Les gens sont fiers », « la qualité de vie au travail », « ils sont satisfaits », « un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle »... En fait, c'est super, c'est génial, nous bossons dans un truc hyper fabuleux, super valable... C'est surréaliste ! vous auriez dû venir il y a une heure, vous auriez assisté à une présentation du rapport médical où il est clairement formulé et identifié que certains agents regrettent d'être à la SNCF... Il y a des agents qui ont de la rancœur, c'est écrit comme cela dans le rapport. Ils regrettent les choix de l'Entreprise, ils n'ont pas confiance en l'avenir, ils ont une lassitude face aux changements permanents et incessants. Je ne sais pas, je ne comprends pas comment on peut oser même présenter cela au regard de la souffrance au travail que subissent les cheminots.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur MUTEL. Monsieur SCHMITT.

10. Déclaration UNSA-Ferroviaire

M. Pascal SCHMITT (UNSA-Ferroviaire) donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation UNSA-Ferroviaire :

Monsieur le Président,

Peut-on se satisfaire d'un taux de 51 % de participation malgré une pression certaine pour cette enquête ? Rappelons que le montant de la prime octroyée à tous les salariés est indexé en outre sur le taux de réponse.

Nous sommes au trait et comme ce document l'indique en préambule la fiabilité des résultats dépend du niveau de participation !

Si 77 % des agents sont fiers de travailler à Réseau, seuls 38 % sont confiants en leur avenir au sein de notre Épic.

Dans la thématique « Sens/Confiance » : 45 % des répondants pensent que la situation de leur Établissement va se dégrader, alors qu'ils étaient 35 % en 2017. Dans le même ordre d'idée, 28 % pensent que les réformes vont trop vite contre 26 % en 2017. Pire encore, 50 % des cheminots affirment ne pas connaître les orientations stratégiques de « Nouvel'R ».

De manière globale, les réformes passent de moins en moins bien au fur et à mesure que l'on descend dans la chaîne hiérarchique. Les grands projets, comme « Nouvel'R », ne sont pas compris par les salariés.

En ce qui concerne la thématique « Autonomie et responsabilisation », l'UNSA-Ferroviaire regrette que 34 % des cheminots affirment ne pas avoir de retour utile sur leur travail.

Monsieur le Président, les nouvelles méthodes de management ne suffisent visiblement pas. Nos dirigeants n'ont toujours pas le temps pour communiquer.

Un management exemplaire et bienveillant est indispensable pour maintenir une bonne ambiance au sein des équipes, soutenir les collaborateurs, accompagner les changements décidés par l'Entreprise. Le rôle du manager est primordial.

Parlons maintenant de la thématique « Reconnaissance et développement », certes la satisfaction au contenu du travail, ainsi que les conditions dans lesquelles elles s'exercent sont bien perçues pour l'instant.

Cependant la perception des relations de management et de collaboration n'est pas en reste avec 63 % d'indicateur positif pour l'item « Je me sens écouté par ma ligne hiérarchique » soit une baisse considérable de 10 % entre les deux enquêtes. De plus, 43 % des agents de la ZP ne voient pas de possibilités d'évolution au sein de la SNCF.

Ces critères nous inquiètent et nous estimons ne pas aller dans le bon sens.

Nous terminerons par l'item « Environnement efficace et collaboratif » : l'UNSA-Ferroviaire relève également que l'indice « Je travaille dans une ambiance positive et stimulante » perde 17 points entre 2017 et 2018 !

Monsieur le président pour l'UNSA-Ferroviaire, l'inquiétude des agents augmente crescendo face à un avenir que beaucoup jugent incertain, avec des inconnus, notamment sur le devenir des retraites.

Nous savons tous que vous allez nous rassurer, mais il y a des vérités qui sont bonnes à annoncer. C'était d'ailleurs l'un des piliers du management participatif autrefois dispensé aux encadrants !

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Merci, Monsieur SCHMITT. Monsieur GUELUY et nous donnerons des réponses.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Monsieur MARTY, quand même, il est malin. Dès le départ, il a précisé qu'on ne nous donnerait pas d'informations sur le local. Pourtant, nous sommes tous élus par les cheminots sur une zone étendue, et surtout la CGT, vous le savez très bien, est très attachée au local. Ce n'est pas étonnant. Là, il y a des diaporamas, mais nous, nous tournons sur le terrain et nous avons vu comment cela s'est déroulé pendant l'enquête. Nous voyions bien que les établissements étaient inquiets, il n'y avait pas assez de monde qui répondait, il y avait des relances parce qu'il fallait répondre, surtout. Une fois qu'ils avaient répandu ou pas, il s'est passé des choses en établissement. Ils ont analysé, et j'ai eu des témoignages assez rigolos, avec des encadrants qui disaient que les résultats étaient communiqués en résultats, mais qu'ils ne devaient surtout pas en parler. Il y a des endroits où les résultats sont tellement ridicules pour l'Entreprise qu'il ne fallait surtout pas que cela se sache. C'est malheureusement une réalité pour vous.

Ce que je retiens, c'est qu'il y a d'autres modes de consultation des salariés. La CGT ou même les autres organisations syndicales en ont organisé, rappelez-vous le « vote action » l'année passée. Sur très peu de temps, nous avons posé des questions simples aux cheminots, ils nous ont répondu et vous n'étiez pas favorables. Il y en a eu une deuxième, ce sont les résultats des élections professionnelles de l'année passée. Je suis content que les cheminots, malgré votre politique, fassent toujours confiance à notre organisation pour contrer vos coups foireux.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Bien, je vous laisse la responsabilité du dernier terme, bien sûr. Je donne quelques réponses globales. D'abord, une réponse de méthode. Je crois que cela a été dit au début, nous sommes en effet juste du bon côté, c'est-à-dire que nous avons 51 % de participation, nous pouvons commencer à dire que c'est significatif, c'est plus de 5000 répondants, cela a été dit, et en même temps, nous ne nous satisfaisons pas de ce score et je pense que dans les prochaines années, il faut que la participation à ce sondage Allure augmente. Ce qui est intéressant est aussi de regarder comment il évolue dans la durée, et vous avez déjà, les uns et les autres, fait des remarques sur la façon dont il avait évolué par rapport aux années précédentes.

Deuxième chose, les agents qui votent disent des choses qui sont contrastées même si chacun est différent. Ce sont les mêmes qui disent à 77 % qu'ils sont fiers de travailler pour SNCF Réseau et seulement 38 % disent qu'ils sont confiants. Cela veut dire qu'il y a des points d'appui, des points faibles et des alertes. Voilà la réalité.

Troisième chose, nous avons volontairement fait le choix de vous donner les résultats agrégés à la ZP NEN. Les résultats d'établissements sont à la main des directeurs d'établissement, je pense que c'est à eux de voir quelle communication ils veulent faire au sein de l'établissement, cela ne changera pas. Deuxième chose, nous avons d'assez grands établissements et vous savez qu'il y a des lois statistiques. Quand nous avons une moyenne de 70 % sur la ZP NEN, les résultats d'établissements vont se répartir autour de ce chiffre-là, mais il n'y aura pas des tonnes d'établissements à 30 %, sinon nous n'aurions jamais 70 % de moyenne. Quand nous avons 70 % de moyenne sur un *item*, nous retrouvons, dans les grandes masses, ce dessin dans la plupart des établissements. Ce qui est dit là est quand même très représentatif.

Je vais passer la parole à Monsieur ACHOUB qui l'a demandée et je vais demander à Madame EL HICHERI de nous dire un peu, par rapport à toutes les questions dont certaines sont posées à peu près dans les termes où le patron de la ZP se les pose sur comment motiver les gens, comment obtenir une meilleure confiance dans les possibilités d'évolution, etc. Elle va essayer de vous dire un petit peu les directions de travail que nous en avons tiré.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Vous avez dit la phrase magique, « le patron de la ZP » ! C'est vous !

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Le directeur, si vous voulez.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Comme c'est vous, vous n'allez pas nous faire croire qu'aujourd'hui, les directeurs sont libres de faire ce qu'ils veulent dans leur établissement, de donner l'information s'ils en ont envie ou de la manière dont ils veulent. Si demain, « le patron de la ZP » dit qu'il faut donner l'information aux élus de manière détaillée, ils le feront, puisque c'est vous « le patron ». Quand je regarde l'écran, c'est écrit « Qualité de vie au travail », et je suis désolé, Monsieur le Président, cela fait partie des prérogatives des CHSCT qu'ont aujourd'hui les élus du CSE. S'il vous faut demander des informations plus officielles sur les détails par établissement, il faudra bien que vous nous donniez ces résultats.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Nous regarderons ce point, Monsieur ACHOUB. La réponse n'est pas aussi évidente que vous semblez vouloir le dire. Je passe la parole à Madame EL HICHERI pour qu'elle essaie de nous dire, dans les questions qu'elle a entendues notamment sur le management, le changement, au fonctionnement d'entreprise, ce que nous pouvons repérer, en allant plus loin dans le sondage.

Mme Ida EL HICHERI (Intervenante) : Très bien. D'abord, en effet, ce dont nous avons parlé là et ce qui a été présenté, ce dont les données. Une fois que nous avons les données, nous n'avons pas fini de travailler, loin de là. Nous démarrons tout juste, en fait. Dans ce que vous avez dit, il y a visiblement des surprises, et c'est ce que je disais en introduction ; ce qui est important est d'aller discuter des écarts de perception. Si les résultats surprennent sur le terrain alors que c'est le terrain qui a donné les résultats, il faut que nous puissions en parler et faire émerger les points sur lesquels travailler. C'est une première chose.

La deuxième chose c'est qu'il y a déjà des repères, au-dessus de 60 %, nous avons des points d'appui, et dès que cela commence à aller vers 40 %, quand nous travaillons avec les établissements, nous regardons ces indicateurs et nous les posons comme étant des points sur lesquels nous avons à discuter. Peut-être que je peux vous donner trois éléments qui, dans le contexte de changement de l'Entreprise qui s'accélère, nécessitent d'être accompagnés et c'est ce à quoi nous nous attachons. C'est un des points qui est mis au centre : accompagner

les établissements dans les différents changements et les différentes transformations d'organisations et dans la transformation managériale. Vous avez parlé du management participatif et de l'importance de mettre la proximité managériale au cœur. Cela fait partie des axes que nous avons relevés, à l'issue des analyses des résultats, comme étant des points sur lesquels collectivement, sur l'ensemble de la zone, nous avons à travailler. C'est en cours actuellement.

Ensuite, localement, sur les établissements, je comprends très bien votre besoin d'avoir ces résultats. Chaque établissement a le détail, nous pouvons aussi avoir le détail par collège et par niveau, nous n'avons pas détaillé ici la présentation puisque nous avons favorisé l'échange, mais localement, bien entendu, l'idée est d'aller UO par UO, secteur par secteur, pour regarder ce qu'il se passe et d'aménager et d'adapter le plan d'action au niveau local. Nous avons des points qui sont communs à la zone et sur lesquels nous travaillons en coopération avec l'ensemble des établissements, et ensuite chaque établissement à ses points locaux issus de l'analyse de leurs propres résultats qui sont investis à l'intérieur des plans d'action d'établissement.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur STIEGLER, vous souhaitiez la parole.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Oui, Madame EL HICHERI. Vous nous parlez d'établissements, d'UO, d'UP, etc., où chaque directeur d'établissement a les résultats et peut travailler dessus. Mais nous, nous sommes partenaires sociaux. Nous vous demandons les résultats. Nous ne savons pas à qui nous adresser, mais nous demandons les résultats par établissement. Être partenaires sociaux, c'est bien, mais nous sommes aussi là pour travailler avec vous. Si nous n'avons pas connaissance des données, c'est difficile d'avoir un dialogue entre nous.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : J'entends bien la question, Monsieur STIEGLER, et je reprends ce qui a été dit auparavant, je crois, par Monsieur PINOT : ce n'est pas Madame EL HICHERI qui est le manager de la Zone de Production. C'est plutôt moi, cela. La question sera discutée avec les directeurs d'établissement, mais s'il y en a à qui il appartient la diffusion de ces résultats d'établissement et qui souhaitent les diffuser de telle ou telle façon, c'est bien les directeurs d'établissement et c'est comme cela que j'entends voir les choses.

Monsieur CATIAU et Monsieur PINOT.

M. Bruno CATIAU (UNSA) : Madame EL HICHERI, je suis un homme de l'Infralog Circulation, j'ai bu vos paroles et je suis positif. Je vois un parallèle avec le sujet précédent — un peu d'humour. J'aimerais avoir votre avis s'agissant de cette interprétation où mes connaissances ou dérives qui consistent, au niveau d'une unité, cela m'est parvenu il y a quelques semaines, où un dirigeant d'une unité a très mal pris les résultats Allure. Il en a été réduit à convoquer individuellement les agents de son unité. Je voudrais avoir votre avis, parce que j'estime que, que nous soyons pour ou contre cet instantané — je qualifie ce genre d'initiatives comme étant des « instantanés », reste après la vision que vous souhaitez en faire, c'est-à-dire sur le court, le moyen ou le long terme et c'est un autre débat ô combien plus intéressant. Je voudrais avoir votre avis s'agissant de cette forme de dérive. Je ne sais pas, je n'étais pas présent lors de ces entretiens, mais il m'a été remonté cette pratique que je trouve extrêmement contestable qui, je répète, a consisté à convoquer presque tous les agents. Je serais très vague, je suis

astreint au secret, Monsieur le Président, mais je voudrais avoir votre avis sur la méthode employée. J'estime que c'est une dérive.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur PINOT et je répondrai aux deux interventions.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Je vais faire court, parce qu'il est 17 h 52, et avant que cela ne se termine, Monsieur le Président, vous rappeler quelque chose. C'est un patron qui vous a demandé de nous faire cette présentation-là aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que les organisations syndicales ont demandé qu'une présentation soit faite. Vous vous êtes présenté comme un patron, et nous, nous demandons au patron de la ZP NEN de faire comme votre patron a fait avec vous, à savoir de demander aux établissements de nous fournir les chiffres. Soit vous nous les fournissez pour que nous puissions analyser les choses, soit les directeurs d'établissement les fournissent aux élus CSE. Après, le mode, peu importe, le tout c'est que nous les ayons. C'était juste une précision. Ce serait dommage que nous soyons obligés de remonter ce sujet là-haut pour devoir refaire pression pour pouvoir bénéficier de quelque chose qui, normalement, ne devrait pas vous faire honte, quel que soit l'établissement. Il faut tout simplement assumer le peu d'expression qu'il y a pu y avoir des cheminots.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Si je me permettais un peu d'humour — mais je ne vais pas avoir beaucoup de succès — je dirais que c'est beaucoup d'intérêt pour un sondage aussi peu représentatif, pardonnez-moi. Il faut, je crois, assumer et nous assumons, nous, de notre côté, le fait que certains résultats paraissent encourageants, que certains résultats ne sont pas bons et nous allons travailler sur les deux pistes.

Monsieur CATIAU, je ne connais pas le cas. En effet, je n'en vois pas bien le sens, parce que d'abord nous pouvons avoir de mauvais résultats. C'est une indication. En plus, le fait que les gens s'expriment mal sur un certain nombre de sujets ne vise pas directement la qualité du manager, il peut y avoir des circonstances, etc. Par contre, en effet, je ne vois pas très bien quel peuvent être le sens et la portée de l'entretien avec chaque agent à part lui dire qu'il a mal voté, je ne sais pas. J'ai tendance à dire qu'à ma connaissance, le travail qui est fait est plutôt fait avec les encadrants dans les unités de manière à discuter un petit peu des caractéristiques plus précises des réponses et de manière à inspirer chaque encadrant ensuite dans l'action qu'il doit avoir. Ce que vous citez paraît au moins étrange. C'est tout ce que nous pourrions dire avec les éléments que j'ai aujourd'hui.

Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Rapidement, pour rebondir sur ce que disait M. CATIAU, il faut voir comment certains DU sont dans l'hystérie quand il y a des enquêtes comme celles-là qui sont effectuées ou quand il y a des défis de sécurité pour atteindre un certain niveau. Nous savons bien qu'il y a des enjeux derrière. C'est vraiment de l'hystérie. Qu'il y ait certains écarts possibles de langage managérial, si dans les enquêtes sur certains endroits il y a eu très peu de pourcentages de participation, ce n'est pas surprenant quand nous voyons certains DU réagir ou surréagir par rapport à des taux parfois assez faibles pour la participation. Ce n'est pas du tout hallucinant.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Monsieur le Secrétaire, vous vouliez prendre la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Oui, Monsieur le Président. Il est 17 h 56. Je vous informe que nous allons arriver à la fin de nos travaux. Nous n'avons toujours pas fait les points D4 et D5, ce qui prouve bien que ce que je disais à votre Direction des Ressources Humaines lors du dernier ordre du jour. J'avais dit, et je le répète, que nous ne construisons pas un ordre du jour si nous ne sommes pas sûrs de le terminer. Aujourd'hui, il est demandé de faire un ordre du jour qui peut se tenir sur une journée, et j'avais déjà alerté sur le fait que l'ordre du jour est surchargé, et encore, nous avons retiré le bouclage local, sinon nous aurions encore eu trois points à traiter. À l'avenir, si vous avez tant de sujets à traiter, il faudra faire autant de CSE, parce que cela concerne les élus, et même si vous mettez un accord en place demain, il y a des questions qui restent au niveau des élus et pas des RPX, donc si nous avons autant de sujets aussi importants, il faudra faire autant de réunions conséquentes et je vous rappelle qu'il faudra terminer cette réunion autour d'une autre réunion ou rattacher sur d'autres sujets. En tout cas, vous voyez bien qu'en surchargeant l'ordre du jour, nous n'arrivons pas à nous en sortir. Là-dessus, je voudrais préciser que nous avons la chance qu'aujourd'hui, il y a eu une résolution qui a permis de minimiser le débat sur l'amiante, qui est un long sujet, parce que si nous allions au bout des discussions, nous n'aurions pas fait la moitié de l'ordre du jour. Il va falloir peser les dossiers quand vous mettrez quelque chose à l'ordre du jour. Nous ne pourrions pas dire que nous avons perdu du temps, mais les débats doivent être à la hauteur des enjeux et des dossiers et nous ne pouvons pas traiter certains dossiers à une vitesse très rapide pour terminer un ordre du jour qui me paraissait déjà très chargé.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Quelques réponses. J'ai la même préoccupation que vous pour que les ordres du jour soient réalistes. Il faudra apprendre en faisant. Sur le sujet de l'amiante, je considère qu'un élément de réponse par rapport à votre remarque consiste à dire que nous reprendrons le débat. Nous avons inscrit le sujet en consultation, et j'ai admis que la consultation n'aurait pas lieu aujourd'hui. Nous reprendrons le sujet, il sera réparti sur des débats avec du travail qui aura été fait entre-temps. Par ailleurs, certains sujets, dans l'avancement de nos travaux, seront préparés dans des commissions et nous n'aurons pas forcément toujours, quand les commissions seront au travail — ce que j'appelle de mes vœux — la même contrainte sur les sujets quand ils sont en plénière. J'entends ce que vous dites, nous aurons en effet à voir comment nous traiterons les questions non traitées. Vous verrez cela avec les prochains ordres du jour.

Je donne une précision sur un sujet sur lequel il vous manquait une information, et cela, je le dis très clairement, je n'en suis pas fier. Il y a eu un loupé dans les ESR, vous savez qu'il y a deux sortes d'ESR, il y a les ESR SEF (Sécurité Ferroviaire) et les deux ESR qui vous sont présentés, une déformation de voie et une extinction de TVP sont des ESR de sécurité ferroviaire. Il y a des ESR SST (Santé et Sécurité au Travail). Ce mois-ci, pour des raisons de « cuisine interne », pardonnez-moi l'expression, n'ont été retenus que deux ESR SEF présentés, et ont été loupés les deux ESR SST du mois. Nous avons fait une feuille, nous allons vous la distribuer et de toute façon, comme je pense que nous aurons l'occasion de présenter ce point dans un autre CSE, je ferai le commentaire. Il n'y a aucune espèce de volonté de simuler quoi que ce soit, puisque ce sont des ESR dont vous avez eu connaissance par la plateforme, dont les deux ont fait l'objet l'un d'une enquête, l'autre d'un CSE exceptionnel. Il n'y a aucune espèce d'ignorance des élus sur ces sujets. L'un concerne l'accident de trajet d'un cadre qui revenait d'une visite sur un chantier et qui s'est endormi au volant, qui a fait l'objet d'une enquête, nous l'avons évoqué. L'autre c'est l'électrification en 220 volts d'un agent qui intervenait à Longuyon, je crois, et il y avait une cosse dessertie. Vous m'excuserez, je le prends sur moi, pour la non-communication à l'ordre du jour normal de ces

deux ESR SST. Nous vous distribuons la feuille et ils seront commentés quand nous commenterons les ESR du mois d'avril 2019.

Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire du CSE, CGT) : Je crois que l'histoire de l'électrisé c'est plutôt sur côté Woippy. Sur Longuyon c'était l'amiante.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président du CSE) : Excusez-moi, je dois dire une bêtise. Je ne sais plus quel est le poste. Longuyon, c'était l'amiante, je confonds. Je vous remercie toutes et tous pour cette séance très dense et je lève la séance.

D4 – Information trimestrielle

Ce point n'a pas été évoqué.

D5 – Les événements de sécurité remarquables d'avril 2018

Ce point n'a pas été évoqué.

E – QUESTIONS POSÉES PAR LES ÉLUS DU CSE ZDP NEN

Ce point n'a pas été évoqué.

La séance est levée à 18 h 02.